

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES MASTER II

LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU RURAL

Les centres-bourgs ruraux sont-ils en mesure
d'intégrer durablement de nouvelles populations ?
Conserveront-ils leur équilibre et leurs atmos-
phères spécifiques ?

Jury :
Anne Sistel
Alexandre Neagu
Hélène Guérin
Nourdine Bara

GAUBERT Sarah
École Nationale Supérieure
d'Architecture de Montpellier
ENSAM
Année 2019/2020

LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU RURAL

Ce mémoire propose une explication sur l'importance des relations sociales dans le développement des milieux ruraux et sur la façon dont elles se traduisent.

La rencontre de divers acteurs du milieu rural et l'analyse des outils d'aménagement proposés aujourd'hui ont permis de remettre en question la pérennité du système actuel de fabrication des territoires ruraux notamment par des programmes institutionnels et par la planification urbaine.

L'attention est portée sur les pratiques alternatives à ce système qui découlent du rassemblement de personnes notamment par le biais des associations. Ces pratiques, appuyées sur des supports comme le bâti ancien ou les nouvelles technologies, sont le résultat du vivre ensemble et de l'intelligence d'habiter.

«Ce moment là (...) il n'y a plus que deux choix. C'est mourir ou créer notre vie ensemble, avec ce qui est juste à proximité, c'est à dire les voisins et les collègues (...) Nous au village on a pas vraiment le choix, on a choisi de créer notre vie...»

Vincent Benoit,
lors de la conférence TEDx Toulouse,
fondateur de Laëtis (entreprise implantée en milieu rural)

LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU RURAL

-

Les centres-bourgs ruraux sont-ils en mesure d'intégrer durablement de nouvelles populations ? Conserveront-ils leur équilibre et leurs atmosphères spécifiques ?

Réalisé par : Sarah Gaubert
Sous la direction de : Anne Sistel

Composition du jury :

Anne Sistel - Architecte, urbaniste, docteur en géographie urbaine, directrice de mémoire, enseignante à l'ENSAM

Nourdine Bara - Auteur

Hélène Guérin - Historienne, enseignante à l'ENSAM

Alexandre Neagu - Architecte, doctorant en architecture, enseignant à l'ENSAM

Octobre / Novembre 2019
Mémoire de Master II en architecture
École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier

REMERCIEMENTS

Je tiens avant tout à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'écriture de ce mémoire.

D'abord, merci aux nombreuses personnes que j'ai interrogé dans le cadre de l'enquête sur les habitants et/ou acteurs du milieu rural : Cyril Barthez, Julien Cavail-
lon, Frédéric Herbaut, Hélène Lecerf, Héloïse Nétange, Pascal Pérès, Damien Vays-
settes et bien d'autres...

Ensuite, merci aux membres des associations Mieux Vivre Assas, Patrick
Geddes France ainsi que l'Atelier des Vendangeurs de nous avoir accompagnés lors
du travail de mémoire à Assas. Merci également aux habitants ayant bien voulu ré-
pondre à nos interrogations.

Je remercie aussi toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour la
relecture de ce mémoire.

J'adresse également ces remerciements aux membres du jury : Hélène Guérin,
Alexandre Neagu et Nouridine Bara.

Enfin, je remercie Mme Anne Sistel qui nous a accompagné durant tout ce tra-
vail de recherche et de rédaction du mémoire.

AVANT-PROPOS

Durant l'enfance et l'adolescence, j'ai vécu exclusivement dans un territoire rural. Toutefois j'ai évolué dans deux types différents d'habitation de ce milieu.

Le premier type de logement que j'ai habité est la maison de mes parents : une maison construite dans un lotissement des années 1990/2000, en périphérie d'un village d'environ 800 habitants. Le second type est une maison traditionnelle en pierres datant du XIX^e siècle, plusieurs fois réhabilitée, située sur la commune du Viala-du-Tarn (village qui constitue l'un des cas d'étude de ce mémoire). Les souvenirs que j'ai de ces deux types d'habitation sont tous deux positifs mais cependant bien différents.

D'une part, la maison de lotissement me permettait de jouer dans le jardin sous les yeux de mes parents, de faire du vélo dans la rue en toute sécurité, de rentrer de l'école en voiture et de me garer directement devant chez moi... Les souvenirs que j'ai de ce mode de vie sont essentiellement liés à ce qui se passait autour de la maison, dans le jardin. En revanche, je retiens peu ce que nous avons partagé entre voisins. Ces moments étaient rares car ce lotissement est composé de nombreux actifs qui ne sont présents que le soir, après le travail.

D'autre part, la maison traditionnelle m'a, elle, au contraire, laissé plus de souvenirs de moments de partage avec les autres habitants : le fait de se rencontrer en sortant de chez soi (les générations étant plus diverses et donc présentes à différents moments dans les logements), les jeux avec les autres enfants dans les ruelles, l'entraide (à tour de rôle, les actifs se rendant en ville s'occupent des commissions de ceux qui ne peuvent pas se déplacer), etc... Je retiens particulièrement ici une proximité rassurante sans qu'elle ne soit étouffante.

Ce n'est qu'en entrant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) que j'ai découvert la vie en milieu urbain. L'expérimentation de ces deux milieux, rural et urbain, me permet aujourd'hui d'en comprendre les différences.

Les enseignements que nous suivons à l'école d'architecture sont souvent orientés vers des problématiques liées à la ville et qui concernent peu le milieu rural. Or, celui-ci n'est pas vide d'architecture. Il possède ses propres enjeux et problématiques qui peuvent être supports de projets architecturaux voire d'une nouvelle façon d'exercer. Ayant vécu dans le milieu rural, des questionnements sont alors apparus. Quelles populations cohabitent dans un centre-bourg ? Quelles influences peut avoir l'architecture dans ces territoires ? Que signifie habiter en milieu rural ? etc... Ayant fait l'intégralité de mon Master dans le domaine d'étude «Habiter», j'ai compris que cette notion ne se résume pas au logement mais qu'elle peut englober de nombreuses thématiques. C'est avec cet enseignement que j'ai pu commencer à analyser les différentes situations que j'ai vécu durant mon enfance. La notion d'habiter dans un lotissement me semble incomplète par rapport à un habitat de centre-bourg villageois. Habiter se réduit en lotissement à occuper sa maison, son jardin ; on n'y habite pas sa rue, on n'y habite pas son quartier, on n'y habite que peu avec ses voisins.

Les stages que j'ai effectués durant mon cursus à l'ENSAM étaient orientés vers les pratiques constructives, architecturales et d'urbanismes en milieu rural. D'abord, j'ai choisi d'effectuer le «Stage chantier» de 2ème année dans une entreprise de maçonnerie employant des techniques ancestrales locales de construction en pierre. J'y ai découvert l'existence des opérations «Cœur de village» destinées à revitaliser et rendre plus attractifs les centres-bourgs. Ce type d'opération menée par le gouvernement met en évidence une prise en compte des territoires ruraux et une volonté de les conserver et de les protéger. J'y ai perçu un attachement fort au bâti et aux techniques vernaculaires. Dans les centres-bourgs ruraux, c'est une architecture vernaculaire¹ qui fabrique le paysage et celle-ci fonctionne. Elle correspond aux be-

1. L'architecture vernaculaire désigne une architecture qui répond à son environnement, aux besoins des habitants et qui est faite de ressources propres à une localité (matériaux, savoirs-faire...)

soins des habitants.

Le stage de «Premières pratiques» effectué en 3ème année m'a permis de découvrir le domaine de l'urbanisme. L'entreprise qui m'a accueillie était spécialisée dans l'aménagement des villages en milieu rural. Cette expérience m'a permis de développer un questionnaire sur la façon dont sont pensés les centres-bourgs à travers les documents d'urbanisme.

Enfin, j'ai effectué le stage de «Formation pratique» (4ème année) dans une agence d'architecture elle aussi orientée vers des projets situés dans un environnement rural. La réhabilitation y est une question primordiale et totalement intégrée au processus de projet.

Toutes ces expériences professionnelles n'ont fait que préciser mes interrogations : Quels enseignements retenir de cette architecture vernaculaire ? Quels sont les enjeux de ces territoires ? Quelles interactions existent entre les villages ? Avec les villes ?

Ce mémoire a donc été l'occasion pour moi de travailler en détail sur un milieu dont on parle peu, que j'ai pratiqué et qui me semble digne d'intérêt, porteur d'atouts et capable de répondre à des enjeux actuels mais aussi futurs. Les informations que l'on collecte habituellement sur les centres-bourgs ruraux dépeignent des scénarios de déclin, de perte d'attractivité, de pauvreté, etc... Or, la question m'a semblée, dans un premier temps, être plus complexe. De plus, l'accompagnement de mémoire sous la direction de Mme Sistel nous a conduits à étudier le village d'Assas (qui constitue aussi un des cas d'étude de ce mémoire) près de Montpellier. A plusieurs reprises, nous avons rencontré des habitants, des personnes qui y travaillent et ces derniers nous ont fait part de leurs visions et de leurs pratiques du village. Ce travail a mis en évidence une contradiction avec les aspects négatifs présentés ci-avant. L'évolution du centre-bourg rural est tout aussi complexe et révélatrice d'enjeux que celle des villes.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
AVANT-PROPOS	7
SOMMAIRE	10
INTRODUCTION	13
DÉVELOPPEMENT	19
I. COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DE DÉSURBANISATION ET LES CONSÉQUENCES SUR LES CENTRES-BOURGS RURAUX	19
I.1. Le phénomène de désurbanisation de 1970 à nos jours	20
I.1.A. Les mutations de la population rurale aux XXème et XXIème siècle	21
I.1.B. Analyse des statistiques : la pluralité du discours sur ce qui constitue, aujourd'hui, le rural et l'urbain	23
I.1.C. Le ressenti du phénomène de désurbanisation par les habitants du milieu rural	27
I.1.D. Conclusion	30
I.2. Comprendre les profils-type des nouveaux habitants des centres-bourgs ruraux	31
I.2.A. Une forme de recherche personnelle et de «retour aux origines» pour les personnes aisées	32
I.2.B. Un nouveau souffle pour les personnes jeunes ou à faibles revenus	34
I.2.C. Les mutations de population en lien avec les transitions du milieu rural	36
I.2.D. Conclusion	38
I.3. Attentes et besoins des habitants de centres-bourgs ruraux : des disparités entre autochtones et nouveaux habitants	39
I.3.A. Des autochtones partagés : souhait de maintenir un village avec une population suffisante malgré une crainte de perte d'identité	40
I.3.B. Les nouveaux arrivants : intégration complexe et nécessité d'adaptation à un nouveau mode de vie	42
I.3.C. Conclusion	44
I.4. Les freins et problèmes rencontrés pour habiter un centre-bourg en milieu rural	45
I.4.A. La question du logement et de la vie quotidienne	46
I.4.B. Les relations sociales : faire face à la ruralité de «l'entre-soi»	47
I.4.C. Conclusion	48
I.5. Conclusion	49

II. ANALYSE DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ACTUELS POUR REDYNAMISER LES CENTRES-BOURGS RURAUX : DES OUTILS ENCORE PEU EFFICACES	51
II.1. Des outils institutionnels de planification qui prennent peu en compte les diversités	51
II.1.A. Les plans d'action des pouvoirs publics à questionner	52
II.1.B. Les documents d'urbanisme : souvent détachés des problématiques locales	56
II.1.C. Une amorce visible de prise en compte de l'habitant dans les processus de développement des centres-bourgs ruraux	59
II.1.D. Conclusion	60
II.2. Les outils proposés à l'échelle architecturale	61
II.2.A. La transition énergétique et la réhabilitation du bâti ancien en centre-bourg rural	61
II.2.B. Vers une uniformisation des pratiques constructives	63
II.2.C. Conclusion	65
II.3. Conclusion	66
III. DES LEVIERS POUR FAVORISER LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES ALTERNATIVES POUR UN DÉVELOPPEMENT PÉRENNE DES CENTRES-BOURGS RURAUX	68
III.1. Le bâti traditionnel ancien comme élément de transition vers une réelle revitalisation des centres-bourgs ruraux	68
III.1.A. Faire évoluer le bâti ancien pour accueillir de nouveaux usages	69
III.1.B. Conservation, renforcement et partage d'une identité architecturale locale	71
III.1.C. Conclusion	73
III.2. Un appui très récent : l'outil numérique	74
III.2.A. L'omniprésence du numérique	74
III.2.B. S'approprier l'outil pour réduire les fractures dans les zones rurales	76
III.2.C. Une attractivité des centres-bourgs ruraux appuyée sur l'outil numérique	77
III.2.D. Conclusion	79
III.3. Les habitants au cœur de la mutation d'un modèle sociétal (local de la vie en centre-bourg rural)	80
III.3.A. Le système associatif : un levier indispensable en complément des systèmes institutionnels	80
III.3.B. L'association pour rassembler autour d'un intérêt commun	83
III.3.C. Fabrication d'un territoire par tous et pour tous	86
III.3.D. Conclusion	87
III.4. Conclusion	88
CONCLUSION	91
BIBLIOGRAPHIE	93
ANNEXES	98

INTRODUCTION

Le milieu rural, dans l'imaginaire collectif, incarne des «valeurs stables dans un monde où tout va très vite»¹. En effet, certaines évolutions y sont parfois plus lentes, prenant plus de temps que dans le milieu urbain, notamment en matière de paysage. Les temporalités y sont différentes.

Parmi les personnes vivant dans le milieu rural, beaucoup s'accordent sur le fait que c'est avant tout dans le but d'une proximité avec la nature, d'un «retour à la terre» et d'avoir un mode de vie plus sain. On peut s'interroger sur ce type d'aspirations. Actuellement, on assiste à l'extension des zones d'habitat pavillonnaire de plus en plus loin des centres-bourgs. Ce type d'habitation draine une partie de la population au détriment des centres anciens qui se vident.

En tant que future architecte ayant suivi des enseignements sur le sujet, ces modes d'habiter ne me semblent pas être pérennes sur le long terme (consommation d'espace, rejet des centres-bourgs, utilisation permanente de la voiture, emploi de matériaux générant beaucoup de transports...).

La proximité avec la nature se résume-t-elle à une maison au milieu d'une parcelle partiellement verte entourée de clôtures ?

Le «mode de vie plus sain» recherché en milieu rural correspond-il aux zones d'habitat pavillonnaire proposées aujourd'hui ?

Il faut ici prendre en compte le fait que, dans le monde occidental, faire construire sa maison est une forme d'aboutissement, la construction d'une partie de soi². C'est aussi un marqueur de réussite sociale et professionnelle. Pourquoi, au XXIème siècle, à l'heure où le recyclage et le réemploi commencent à faire partie du quotidien, n'envisage-t-on que la construction de maisons individuelles ?

1. Extrait de la partie «Changer les paysages ruraux, des champs aux villes» écrite par Jorgen Primdahl du livre On Site, l'architecture des paysages en Europe, 2009

2. Réflexion proposée par Michel Rotenberg dans la partie «La maison rurale rénovée, métaphore de la maison vernaculaire ?» du livre Architecture, espace pensé, espace vécu de Philippe Bonnin, 2007

Qu'en est-il pour les bâtiments inhabités ? Sont-ils uniquement voués à la destruction ou à l'oubli ? Comment sera fabriqué le paysage du milieu rural de demain ?

Il est intéressant de se questionner sur ce qui fabriquait autrefois les centres-bourgs ruraux et qui leur permettait de fonctionner mais aussi sur ce qui a changé aujourd'hui et qui ne permet pas une organisation durable.

Les centres-bourgs ruraux sont-ils en mesure d'intégrer durablement de nouvelles populations ? Conserveront-ils leur équilibre et leurs spécificités ?

L'hypothèse proposée est qu'aujourd'hui, la dynamique de retour de population en milieu rural n'est pas gérée de façon pérenne. Elle n'est pas révélatrice de nouvelles centralités et ne s'articule pas avec les centralités existantes. La gestion de cette dynamique fabrique une juxtaposition d'espaces différenciés, ne favorisant ni les liens sociaux, ni économiques, ni écologiques ni architecturaux, etc... . Les aménagements effectués effacent peu à peu le quotidien de «campagne» pourtant recherché. Je propose, ici, de remettre en question les outils d'aménagement du milieu rural, mis en place aujourd'hui, qui ne semblent pas adaptés aux réalités des territoires. Ces derniers ne favorisent pas des aménagements durables dans le temps.

Pourtant, certaines pratiques actuelles (anecdotiques à l'échelle nationale mais ayant de fortes conséquences au sein des territoires concernés) peuvent être considérées comme des références en terme de processus d'aménagement pérenne.

Comment faciliter la mise en place de ces pratiques alternatives pour redonner des qualités aux centres-bourgs ruraux ?

Outre les références littéraires, le propos du mémoire est appuyé sur trois cas d'étude, analysés pendant le travail de recherche : Assas (Hérault,34), Calmont de

Plancatge et Ceignac (deux bourgs de la même commune, Aveyron, 12) et le Viala-du-Tarn (Aveyron, 12).

Tous se trouvent dans des situations très différentes et pourtant se rassemblent autour de certaines caractéristiques (cf. annexe 1)¹. C'est pourquoi il est intéressant, au cours de la recherche, de les comparer pour les rapprocher ou les distinguer en fonction de leurs spécificités. Ils serviront aussi à justifier ou réfuter les arguments développés.

Assas et Ceignac sont tous deux des bourgs situés aux portes d'une ville (respectivement Montpellier et Rodez). Ils peuvent être considérés comme des villages périurbains.

Calmont de Plancatge et le Viala-du-Tarn, eux, sont plus éloignés de villes (respectivement Rodez et Saint-Affrique). Calmont est toutefois plus influencé par la ville. Le Viala-du-Tarn est un exemple de centre-bourg qui fonctionne par lui-même et avec les villages alentours plus qu'avec la ville la plus proche.

Sur le plan démographique, les situations sont sensiblement identiques (toutes proportions gardées, en prenant en compte le fait que les échelles des villages soient différentes). Le début du siècle a été une période de forte augmentation de population, suivie d'une baisse conséquente et enfin d'une nouvelle hausse récente (depuis 2014). L'impact spatial de l'arrivée de population est cependant différent pour chaque cas. Assas subit une forte pression de la métropole voisine. L'augmentation rapide et conséquente de population a généré un étalement important des lotissements et des projets de logements collectifs en entrée de village. Ceignac est dans une situation comparable du fait de la proximité avec Rodez. L'impact le plus visible est celui des lotissements. De plus, Ceignac est un village plus récent que Calmont, qu'il a dépassé tant en termes de population que de présence d'équipements.

En revanche, l'augmentation de population au Viala-du-Tarn n'a pas engendré la créa-

1. L'annexe 1 est un tableau qui compare certaines données concernant les cas d'études. Il sera mentionné plusieurs fois au cours du développement

tion de grands lotissements. Dans ce village, beaucoup de maisons ont été vendues et réhabilitées.

En étudiant la question des liens sociaux dans chaque situation, les plus grandes similitudes perçues sont l'identité et l'échelle humaine du lieu de vie. Malgré la proximité immédiate d'une ville pour deux d'entre eux, tous les habitants des villages choisis disent habiter un village à la campagne. Les habitants d'Assas et Ceignac ne se considèrent pas comme des «périurbains». Ce sentiment d'appartenance à un milieu rural est partagé par les habitants de Calmont et du Viala-du-Tarn.

Aborder la question des liens sociaux nécessite d'inclure les populations concernées dans le raisonnement. C'est pourquoi ce travail de recherche est passé par la rencontre d'habitants. La richesse des entretiens a aussi constitué un facteur de sélection des cas d'étude.

L'accompagnement de mémoire dirigé par Mme Sistel nous a mené à rencontrer des personnes vivant à Assas, prêtes à partager diverses informations. De plus, durant mon stage en cabinet d'urbanisme, j'ai effectué une analyse de la commune de Calmont de Plancatge dans le cadre de la modification de leur document d'urbanisme. J'y ai ainsi récolté de nombreuses informations. Enfin, ayant vécu au Viala-du-Tarn, le contact avec les habitants a été simplifié et m'a permis de questionner de nombreuses personnes. Les habitants de ces villages n'ont pas été les seules personnes interrogées. J'ai également mené des entretiens avec divers acteurs du milieu rural : architectes, urbanistes, paysagistes, etc... . Cela m'a permis de croiser la perception interne des habitants et les points de vue extérieurs des intervenants.

A travers l'analyse des cas d'étude, les lectures, mes expériences (personnelles comme professionnelles) et les entretiens menés auprès de personnes concernées

par le sujet, ce mémoire tente de proposer une réponse à la problématique soulevée ci-avant.

D'abord, il échafaude une explication sur le phénomène si peu évoqué de désurbanisation. Contextualiser ce dernier permet de comprendre les raisons d'un tel mouvement et surtout les populations qui sont concernées. Cela met en évidence les conséquences sur les centres-bourgs ruraux, notamment sur le plan social, de ces déplacements de population. Ce mémoire ne faisant pas l'objet d'une recherche sur le milieu urbain, les conséquences sur celui-ci ne sont pas détaillées. En revanche, il est parfois employé à titre de comparaison entre deux milieux de vie différents.

Ensuite, l'analyse de certains outils actuels de développement des territoires ruraux révèle les faiblesses face à certaines situations et les répercussions à la fois sur les paysages et sur les modes d'habiter. Cela ouvre une réflexion sur les changements qui pourraient s'opérer.

Ce mémoire conduit à l'analyse de pratiques, aujourd'hui peu répandues et peu conventionnelles, qui visent à améliorer la situation des territoires ruraux et à effectuer une avancée dans les pratiques du territoire (architecturalement, écologiquement, socialement, économiquement, etc...). Cette analyse n'est que le support d'une réflexion sur les moyens de favoriser ces pratiques plus pérennes pour les centres-bourgs ruraux.

DÉVELOPPEMENT

I. COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DE DÉSURBANISATION ET LES CONSÉQUENCES SUR LES CENTRES-BOURGS RURAUX

Bien que les villes françaises rassemblent, en 2010, 77.5% de la population¹, leur attractivité ne semble plus faire l'unanimité. En effet, durant la première décennie du XXIème siècle, la croissance du milieu rural est nettement supérieure à celle observée en milieu urbain. Cela se traduit par une croissance de 9.0% en milieu rural contre 4.6% en milieu urbain². Ces chiffres nous orientent sur la piste d'un phénomène ayant peu de conséquences en ville mais bien plus en milieu rural : la désurbanisation. Ce dernier apparaît dans un contexte plus général de mouvements de population, de la ville vers la campagne, observés au cours du XXème siècle. Il existe différentes causes à ces mutations et notamment les changements de mode de vie de la population.

Pour comprendre la désurbanisation, les statistiques portant sur le sujet peuvent être croisées avec une analyse des raisons pour lesquelles un grand nombre d'habitants de la ville choisissent de partir vivre en milieu rural. Cela permet, d'une part, de mettre en évidence des motivations variées et une vision plurielle de «la vie à la campagne». La pluralité des façons d'appréhender ce milieu est porteur de diversité sociale mais aussi de possibles tensions et fractures. En effet, on peut observer au sein des centres-bourgs ruraux un certain clivage entre les personnes originaires du lieu et les nouveaux arrivants. D'autre part, ces confrontations donnent lieu à des occupations du territoire qui n'ont pas un caractère durable. On obtient ainsi une juxtaposition des types d'habitat, des mobilités toujours plus importantes et une perte des identités locales propres au milieu rural.

1. Statistique de l'étude menée par l'INSEE en 2010 Le découpage en unités urbaines de 2010 (publiée le 25/08/2011).

2. Même étude, partie «L'espace rural et les petites unités urbaines gagnent plus d'habitants» d'après les recensements de 1990, 1999 et 2007, toujours selon le découpage en «aires urbaines» de 2010

I.1. Le phénomène de désurbanisation de 1970 à nos jours

En France, en 2010, la superficie des villes correspond à 22% du territoire. Les 78% restants forment l'espace rural¹. Comme l'explique le géographe Bruno Morin, «ces territoires [ruraux] ne sont pas homogènes»². Cet espace est parsemé de spécificités tant climatiques, que géographiques, qu'architecturales, que culturelles, etc... . L'attractivité est donc, elle aussi, hétéroclite. Les mouvements de population y sont, de la même manière, très différents. Ce facteur est à prendre en compte lorsque l'on parle de la désurbanisation et des conséquences sur les territoires ruraux. En effet, l'impact du phénomène varie en fonction des régions, de la proximité des villes et de bien d'autres facteurs. Les études menées sur le sujet donnent généralement des chiffres qui exposent une tendance globale d'attractivité du milieu rural depuis quelques décennies. Cependant, les statistiques proposées ne se vérifient pas partout. Il existe des zones rurales très attractives et d'autres qui restent en retrait, subissant encore la désertification. De plus, les statistiques au niveau national peuvent être interprétées de diverses manières en fonction de la définition que l'on donne d'un milieu urbain et d'un milieu rural.

Certains auteurs contemporains, comme Guillaume Faburel ou Christophe Guilluy, tentent d'expliquer ce phénomène de désurbanisation. Pour cela, ils remettent notamment en cause les «discours dominants sur l'attractivité des grandes villes»³. Christophe Guilluy parle même d'opposition entre «la France des métropoles, brillante vitrine de la mondialisation heureuse (...) et la France périphérique (...) des zones rurales éloignées des bassins d'emplois les plus dynamiques.»⁴. Leurs travaux révèlent

1. Article d'Adrien Pouthier pour le Moniteur, Les villes occupent 22% du territoire français, publié le 30/08/2011, d'après l'étude de l'INSEE en 2010 : «Le découpage en unités urbaines de 2010»

2. Citation de Bruno Morin (géographe) dans le texte Qui habite en milieu rural ?, 2011, p.13.

3. Guillaume Faburel, Les métropoles barbares, 2018, p. 242, l. 16-17

4. Christophe Guilluy, La France périphérique, 2015

un rejet des métropoles et de leur fonctionnement mondialisé. Les aspirations actuelles à des alternatives au fonctionnement de la ville sont un reflet des modifications des modes de vie.

I.1.A. Les mutations de la population rurale aux XXème et XXIème siècle

Avant de parler des mutations de la fin du XXème siècle, il est intéressant d'interroger ce qu'il en était de la population rurale précédemment, à partir des premiers grands changements ayant eu lieu au XIXème siècle. Le milieu rural a, en effet, été le théâtre de nombreux mouvements de population. Ces évolutions ont généré des mutations en termes de paysage, d'architecture et d'organisation sociale.

Au début du XIXème siècle, les tâches du milieu agricole commencent à se mécaniser. La machine remplace l'homme pour beaucoup de travaux. Cela a pour conséquence de faire diminuer le besoin de main d'œuvre dans le milieu rural et ainsi de déclencher une importante migration de population vers les zones urbaines. De plus, au cours du XIXème siècle, l'ère industrielle est en marche, le manque grandissant de travail dans les campagnes et le besoin de main d'œuvre dans les industries conforte cette tendance de déplacement vers les villes. C'est le premier grand exode rural en France.

L'exode rural se poursuit pendant la première partie du XXème siècle. C'est au cours de cette période, en 1935, que la proportion de population rurale devient plus faible que la proportion de population urbaine (cf. annexe 2).

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale et jusqu'aux années 1960, la population urbaine croît considérablement. La part de français vivant en ville passe d'environ 50%

(à la fin de la guerre) à près de 70% en seulement 20 ans (cf. annexe 3). Des grands ensembles voient le jour dans les villes avec plusieurs objectifs : les reconstructions d'après-guerre et la lutte contre l'insalubrité en proposant un confort suffisant et moderne. C'est aussi durant cette période que commencent à s'étendre des zones d'habitat pavillonnaire en dehors des agglomérations. Ce type d'habitat ne se développe pas qu'en périphérie des villes, cela impacte aussi le milieu rural. Les lotissements d'habitat individuel se développent en dehors des bourgs ruraux et modifient les modes d'habiter et les mobilités.

Les tendances de mouvements de populations, observés dans la première partie du XXème siècle, tendent vers un changement dès la fin des années 1960. D'une part, l'augmentation de population urbaine, qui était jusqu'à lors conséquente, ralentit fortement : les 20 années suivantes (1970-1990) l'augmentation de population urbaine n'est plus que de 5% (cf. annexe 3). Les mouvements sociaux de «mai 68» révèlent, chez la jeune génération notamment, une prise de conscience pour la cause écologique et un rejet de la société de consommation. «Quelques milliers de jeunes urbains» partent s'installer en milieu rural avec une volonté de «retour à la terre»¹.

Depuis une dizaine d'années, la population des villes se stabilise, «comme si un plafond avait été atteint». Les motivations des personnes partant de la ville pour s'installer dans le milieu rural sont variées. La conscience écologique est toujours présente parmi les préoccupations mais on observe aussi un «ras-le-bol du stress, de la nuisance sonore, de la pollution et des autres désagréments de la vie urbaine»² ou encore une recherche d'identité, de sentiment d'appartenance locale plutôt que globale.

1. Citation du média Usbek et Rica dans l'article «Exode urbain : qui sont les néo-ruraux ?» paru le 10 octobre 2013 sur le site [Demain la ville](#)

2. Extrait de l'article «La part de la population vivant en ville plafonne depuis dix ans» paru début 2019 sur le site du [Centre d'observation de la société](#)

Bien que la stagnation récente de population observée en milieu urbain (voire la désurbanisation) n'engendre pas de grands impacts sur les villes, la situation est différente en ce qui concerne le milieu rural. Selon l'INSEE, la population rurale est passée de 22.6% en 2006 à 20.7% en 2014¹, soit une faible diminution de 2% en un peu moins de 10 ans. Cette information concerne tout le territoire français et ne se vérifie pas toujours si on réduit l'échelle de l'étude à des régions, voire à des communes. En effet, dans chacune des trois communes étudiées, c'est une augmentation de population qui est observée depuis 2013 ou 2014, même pour le cas le plus éloigné des pôles urbains (cf. annexe 1, partie Evolution de la population).

Le retour de population, tout relatif soit-il en fonction des territoires, a des conséquences importantes sur l'organisation des centres-bourgs où la population n'excède généralement pas les 2000 habitants. Comprendre ces conséquences passe d'abord par l'analyse des statistiques élaborées sur le sujet qui, selon les sources et les référentiels, donnent des informations bien différentes.

I.1.B. Analyse des statistiques : la pluralité du discours sur ce qui constitue, aujourd'hui, le rural et l'urbain

Le milieu rural représente, en superficie, 60% du territoire français². Pour appréhender le sujet des variations de population dans ces territoires, les études mettent en place des échelles et des référentiels très différents. Cela donne lieu à des discours parfois fondamentalement opposés. La notion de «milieu rural» est à questionner. A quoi correspond-il ? Comment est-il défini ?

Il existe un grand nombre de facteurs à prendre en compte lors de l'analyse et du

1. Selon le site Statista, «Part de la population rurale dans la population totale en France» entre 2006 et 2018

2. Source INSEE, 2006 (soit avant l'introduction de la notion d'aire urbaine expliquée ci-après)

traitement de ce type de données, notamment la notion d'aire urbaine et la question de la densité. La collecte de données sur la population du milieu rural s'accompagne d'une analyse faite auprès de personnes vivant dans les 3 cas d'étude sélectionnés. Cela permet de comprendre comment les habitants des centres-bourgs ruraux appréhendent et vivent ces phénomènes¹.

En 2010, l'INSEE choisit de définir un référentiel appelé «aire urbaine» ou «unité urbaine» pour définir qui vit ou non dans un espace urbain en France (cf. annexe 4). En basant les études de population sur ce référentiel, il s'avère que près de 80% de la population française est urbaine². Cette notion englobe aussi dans «l'espace urbain» les localités sous influence d'une ville. C'est à dire, des villages à dominante résidentielle et qui, en termes d'activité et d'emploi, dépendent d'une ville plus ou moins proche. En prenant en compte cette base, ce serait «95 % de la population [qui vivrait] dans un territoire sous influence des villes» (cf. annexe 5).

Parmi les cas d'étude de ce mémoire, deux font partie d'une aire urbaine : Calmont de Plancatge et Assas. En effet, ces deux communes dépendent majoritairement de la ville voisine (respectivement Rodez et Montpellier) contrairement au Viala-du-Tarn, qui, elle, n'entre dans aucune aire urbaine et fait partie des «communes isolées» ou «multi-polarisées». L'influence de la ville se traduit par exemple au niveau de l'emploi. Pour Assas et Calmont de Plancatge, plus de ¾ de la population active travaille hors de la commune de résidence alors qu'au Viala-du-Tarn la proportion de travailleurs dans la commune est presque équivalente à celle des personnes travaillant à l'extérieur (cf.

1. La dimension de l'étude ne permet pas de généraliser une tendance sur un département, une région ou même sur la totalité de l'hexagone. Toutefois, ce travail renseigne sur la façon dont les habitants vivent et ressentent les variations de population. Pour approfondir la recherche, ces données peuvent être comparées avec d'autres informations de ce type (témoignages, sondages, etc...) pour soulever par exemple une tendance générale.

2. Chiffre basé sur le recensement de l'année 2007, dans l'étude menée par l'INSEE en 2010 Le découpage en unités urbaines de 2010 (publiée le 25/08/2011).

annexe 6). Toutefois, le fait d'englober la quasi-totalité du territoire dans des «aires urbaines» fait perdre du sens à ce qui «fait ville» et ce qui «fait rural». En l'occurrence, ce qui «fait rural» correspond à «ce qui reste»¹. Vit-on de la même manière sur 95% du territoire ? Se sent-on «urbain» ou «sous influence urbaine» sur 95% du territoire ? Christophe Guilluy fait d'ailleurs la critique de cette notion d'aire urbaine : «[la carte des aires urbaines] impose les métropoles mondialisées comme représentation unique du territoire»².

Il se peut que ce référentiel soit indicatif en ce qui concerne l'emploi. En revanche, il ne l'est sans doute pas pour d'autres points de distinction entre rural et urbain tels que l'identité, le sentiment d'appartenance ou encore la relation à l'espace et aux autres. Pour compléter l'étude, on peut s'orienter vers la notion de densité ou même d'échelle.

L'analyse de la densité renseigne aussi sur ce qui fait partie de l'espace rural ou de l'espace urbain. Par définition, l'espace urbain est un milieu dense. Le milieu rural est, lui, moins dense du fait de la superficie importante des communes et du peu d'habitants qui s'y concentrent. En France, en 2016, la densité moyenne est établie à 96 hab./km² hors Ile-de-France (116 hab./km² avec Ile-de-France). Selon l'INSEE, on peut répartir les communes en 4 groupes de densité : très peu dense, peu dense, intermédiaire et densément peuplées³. Les communes peu et très peu denses (ayant une densité moyenne inférieure à 64 hab./km²), bien que pesant peu de poids et ne faisant pas toujours partie des aires urbaines, rassemblent à elles seules 1/3 de la population. Cette proportion de population vivant en commune peu ou très peu dense est

1. expression marquante volontairement utilisée par Bruno Morin dans Qui habite en milieu rural ?, 2011, p. 13 pour parler des territoires ruraux qui sont laissés de côté dans la cartographie des aires urbaines

2. Extrait d'un commentaire dans l'inter-page de cartographies (p. 96-97), «les aires urbaines» dans La France périphérique, Christophe Guilluy, 2015

3. Observatoire des territoires, se basant sur des études réalisées par l'INSEE

équivalente à celle observée dans les communes très denses¹. Calmont de Plancatge, dont la densité est de 66 hab./km² en 2015, se trouve dans l'aire urbaine de Rodez (cf. annexe 1, partie Densité / cf. annexe 7). Pourtant, sa densité est faible et ne constitue pas un milieu urbain mais plutôt rural. Cet exemple questionne donc la généralisation de la catégorisation en aires urbaines (cf. figure ci-dessous).

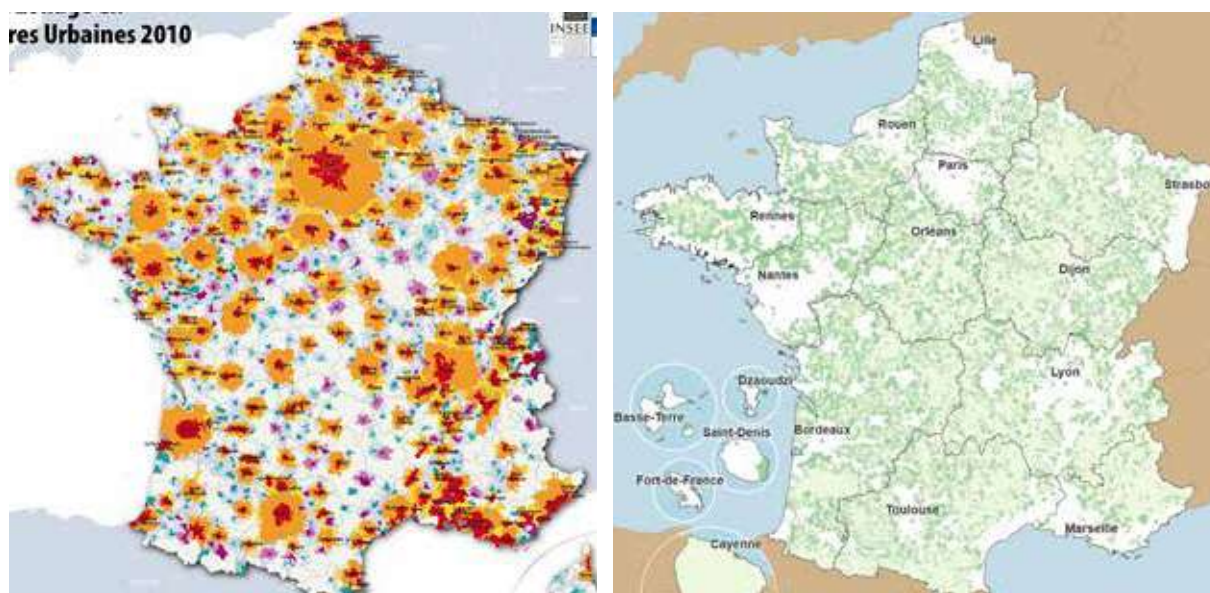


Figure : comparaison de la carte des aires urbaines et de la carte de la densité des communes en France (ne renseignant pas la densité des grandes villes). Certaines zones peu denses qui pourraient être assimilées à des zones urbaines sont regroupées dans des aires urbaines.

Une définition plus générale permettant de distinguer milieu urbain et milieu rural peut être reprise et complétée par l'analyse d'entretiens avec des habitants de zones rurales³. Dans la plupart des études, un territoire est qualifié d'urbain lorsque «le bâti est continu (il faut qu'il y ait moins de 200 m d'écart entre les constructions)» et qu'il rassemble «au moins 2 000 habitants»⁴. Ce seuil de 2000 habitants donne une

1. Selon le Centre d'observation de la société et d'après les sources de l'INSEE

2. Chiffre basé sur le recensement de l'année 2007, dans l'étude menée par l'INSEE en 2010 Le découpage en unités urbaines de 2010 (publiée le 25/08/2011).

3. Cette étude ne met pas en place de distinction entre rural et périurbain, mais faire cette distinction serait intéressant dans une étude plus approfondie.

4. D'après le Centre d'observation de la société, dans l'article "la part de la population vivant en ville plafonne depuis dix ans"

échelle de bassin de vie. Cette échelle est bien plus petite que l'échelle d'une ville. Dans un bourg d'environ 2000 habitant, on peut encore entendre la phrase «tout le monde se connaît»¹ de la part des personnes qui y vivent. Cette phrase est caractéristique de la vie en centre-bourg rural. Le centre-bourg rural est un milieu de vie dans lequel l'échelle humaine n'est pas anecdotique, «on n'est pas un anonyme parmi les anonymes»².

En prenant en considération ce référentiel, c'est près de 25% de la population française qui vit dans une commune rurale, soit une personne sur quatre (cf. annexe 8). Cette donnée remet, elle aussi, en question la définition d'aire urbaine qui semble ne pas refléter la réalité de la situation.

Aujourd'hui, il existe une diversité de discours à propos de la définition du milieu rural. Dans certains cas, il semble totalement s'effacer au profit d'une influence toujours plus importante des villes sur le territoire (avec entre autre la notion d'aire urbaine). Dans d'autre cas, le discours est plus varié et donne à voir un milieu rural qui occupe encore une grande part du territoire mais aussi qui englobe une partie non négligeable de la population.

I.1.C. Le ressenti du phénomène de désurbanisation par les habitants du milieu rural

Dans cette partie, la notion de densité (présentée précédemment) est reprise à l'échelle des communes étudiées pour évoquer l'arrivée de population dans les centres-bourgs ruraux. En s'appuyant aussi sur des témoignages, cela permet de me-

1. Citation d'un habitant d'Assas lors de la réunion organisée, dans le cadre de l'accompagnement de mémoire de Mme Sistel, au collège des Ecossais (Montpellier, 34) le 23/11/2018 avec des habitants d'Assas et des membres de l'association Mieux Vivre Assas (MVA) et Non au Béton

2. Citation de Cyril Barthez, habitant du Viala-du-Tarn

sur les impacts spatiaux et sociaux de ce phénomène. Toutefois, l'étude étant basée sur trois communes seulement, les éléments soulevés ne peuvent faire l'objet d'une généralité.

La faible densité relevée sur la totalité d'une commune rurale est en grande partie due à une superficie importante et à la présence d'habitat isolé (comme par exemple les exploitations agricoles) (cf. annexe 1 parties superficie des communes/ nombre d'habitants en 2016). Celle-ci est contrebalancée par un tissu des centres-bourgs historiquement dense et serré comme on peut le voir pour Assas, le village de Calmont de Plancatge et pour le Viala-du-Tarn (cf. annexe 9).

Aujourd'hui et depuis la seconde partie du XX^{ème} siècle, la faible densité est renforcée par l'expansion de l'habitat pavillonnaire toujours plus loin des centres-bourgs. Cette configuration est observable au niveau du village de Ceignac, situé sur la commune de Calmont de Plancatge ou encore à Assas. Dans ces deux cas, le tissu «historique» est serré mais devient rapidement beaucoup plus distendu / dilaté quand on s'en éloigne (cf. annexe 9).

La densité réelle ne correspond pas nécessairement à la densité «ressentie» par les habitants. Cette dernière renseigne sur la façon dont sont perçues les augmentations récentes de population (toutes relatives qu'elles soient). Par exemple, les habitants du cœur d'Assas évoquent une «densité sécurisante» du lieu «sans qu'elle soit écrasante»¹. Aujourd'hui, les assadins évoquent une crainte vis-à-vis de la révision du PLU² qui va générer une arrivée massive de population. Jusqu'à présent, les flux de nouveaux habitants étaient «séquencés» et peu conséquents. Ils correspondaient

1. Citation d'une habitante d'Assas lors de la réunion organisée, dans le cadre de l'accompagnement de mémoire de Mme Sistel, au collège des Ecossais (Montpellier, 34) le 23/11/2018 avec des habitants d'Assas et des membres de l'association Mieux Vivre Assas (MVA) et Non au Béton

2. Plan Local d'Urbanisme

selon eux à l'échelle rurale de la commune. Une arrivée démesurée de personnes fait naître, chez les habitants, des craintes concernant entre autre la conservation de l'atmosphère villageoise qui règne encore à Assas. La désurbanisation est ici traduite par un sentiment de peur, de perte d'identité et de repères partagé par une partie des habitants. Ce sentiment est, d'ailleurs, devenu une des préoccupations de l'association MVA (Mieux Vivre Assas) qui tente de faire entendre sa voix auprès des professionnels en charge du PLU et auprès de la mairie (cf. annexe 10).

Dans le cas du Viala-du-Tarn, l'installation de nouveaux arrivants est vécue d'une toute autre manière. Elle est perçue comme une forme de nouveau souffle pour le village. Cyril Barthez, récemment installé dans le village explique que «le bouche-à-oreille et l'entraide [dans le village] sont des appuis (...) qui aident énormément.»¹. Les habitants ne voient pas l'arrivée de nouvelles personnes comme un obstacle mais plutôt comme le début d'une nouvelle dynamique à laquelle ils participent. Ce phénomène est vécu positivement. Toutefois, il est important de noter que la commune n'est pas autant sous l'influence d'une ville qu'Assas. Cela peut expliquer cette différence d'appréhension de l'arrivée de population. La proportion de nouveaux arrivants est plus faible et les conséquences moins importantes.

Le phénomène de désurbanisation me semble difficilement explicable à l'échelle nationale. Pour les villes, cela représente un impact négligeable et pour les communes rurales, cela s'appréhende de diverses façons.

1. Cyril Barthez, paysagiste, installé au Viala-du-Tarn depuis environ 5 ans interrogé dans le cadre du travail de mémoire

I.1.D. Conclusion

Le milieu rural a beaucoup évolué au cours du XXème siècle. Suite à de fortes baisses, depuis une dizaine d'années, les territoires ruraux voient à nouveau leur population croître alors que dans les villes, la croissance (de population) stagne. Peut-on y voir l'amorce d'une modification des pensées et des modes d'habiter ?

Même si l'idée la plus répandue encore aujourd'hui est celle d'un monde rural en perte de vitesse, des études exposent au contraire l'amorce d'un regain. En 2010, «seuls 3% des territoires ruraux sont en déclin»¹ et les autres ont à la même période une croissance de +0.7%. De plus, on peut compléter cette valeur avec les cartes montrant l'évolution de population en France de 1968 à 1975 et de 2009 à 2014 (cf. annexe 11). La croissance est, actuellement, bel est bien plus importante pour une majorité d'espaces à dominante rurale.

Aujourd'hui, les mutations de population dans le milieu rural apparaissent comme infimes au vu des statistiques et des études réalisées. Or, il faut prendre en compte que le mouvement est «moins visible parce que dispersé en petites unités sur l'ensemble du territoire»². C'est pourquoi, il serait intéressant que des études soient réalisées à des échelles plus petites, puis comparées pour préciser le propos et déceler des situations moins générales.

De plus, la désurbanisation prend diverses valeurs dans les territoires ruraux. Certains y voient un réel atout alors que d'autres la perçoivent plus comme un obstacle. Cela dépend du degré d'importance pour la commune, de l'impact sur la densité «ressentie» et également des manières dont se matérialisent cette dynamique. Pour comprendre, il faut analyser qui sont les habitants du milieu rural aujourd'hui et qui sont ceux qui vont le composer demain.

1. Citation de Bruno Morin dans Qui habite en milieu rural ?, 2011, Cairn.info

2. Guillaume Faburel, Les métropoles barbares, 2018 partie «les passions joyeuses de la désurbanisation» p. 242 l. 12-13

I.2. Comprendre les profils-type des nouveaux habitants des centres-bourgs ruraux

L'arrivée de nouvelles populations dans les territoires ruraux est synonyme d'adaptation et de recherche d'un nouvel équilibre. Cela sous-entend aussi de faire cohabiter des personnes aux histoires, aux modes de vie et aux besoins différents. Selon un sondage IPSOS réalisé en 2003 auprès de personnes s'étant installées en milieu rural, 38% d'entre elles y voient une forme de nouveau départ¹. Cette notion de "nouveau départ" est plurielle. Elle évoque aussi un changement actuel dans les pratiques et dans les modes de vie de la population. Les motifs de départ de la ville pour la campagne sont divers et touchent plusieurs couches de la société. Dans une étude menée par Yannick Sencébé (sociologue) et Denis Lepicier (ingénieur en économie), les migrants vers le milieu rural sont classés en 5 catégories : les citadins retraités, les «baby-boomers» actifs, les jeunes familles, les actifs modestes et les entrepreneurs ruraux (aussi appelés néo-ruraux)².

Il est important de prendre aussi en compte l'impact que ce phénomène peut avoir sur les populations résidant déjà dans les centres-bourgs, parfois depuis plusieurs générations. La confrontation entre les personnes originaires du lieu et les nouveaux arrivants peut générer des rapports de force et accentuer les fractures au sein d'un même territoire. Les interactions sociales ont un rapport direct avec la façon dont sont occupés, aménagés les centres-bourgs ruraux.

1. D'après le sondage ISPOS «Néoruraux : portrait des citadins venus s'installer à la campagne», 2003

2. Le nouvel espace rural français, partie 2 «Qui sont les néo-ruraux?», publié sur le site du Sénat, n°468, Annexe au procès verbal du 15 juillet 2007, d'après une étude de Yannick Sencébé et Denis Lepicier, 10 mai 2007

I.2.A. Une forme de recherche personnelle et de «retour aux origines» pour les personnes aisées

Parmi les personnes choisissant de s'installer en milieu rural, on distingue une population avec des revenus importants. Cette dernière est composée en partie de personnes ayant fait des études longues et ayant une démarche spirituelle. Une autre partie de cette population est retraitée ou en fin de carrière et possède des revenus et un patrimoine suffisant pour s'offrir un changement de vie.

Les personnes considérées comme faisant partie des «couches aisées» ne représentent, en 2007 que 5% des migrations de la ville vers la campagne¹. Elles ont pourtant leur importance dans leur nouveau milieu de vie puisqu'elles apportent à la fois leur savoir et leur capital. Ces personnes correspondent généralement à des personnes avec un haut niveau d'éducation. La migration vers l'espace rural fait, la plupart du temps, partie d'un processus intellectuel. Les entretiens menés pour ce travail de mémoire illustrent en effet ce propos.

Julien Cavaillon (cf. annexe 12.a), jeune architecte d'une trentaine d'années, a choisi de s'installer à Assas dans la propriété familiale. «Les avantages [y] sont multiples. Le calme du village est propice à un travail de bureau (...) et la proximité du Parc permet de (...) s'évader mais aussi de se concentrer sur le travail (...) solitaire ou collaboratif». Ce dernier a transformé une ancienne grange en atelier d'architecture et de réflexions multiples : l'Atelier des Vendangeurs.

Frédéric Herbaut (cf. annexe 12.b), médecin à Saint Rome de Tarn (village proche du Viala-du-Tarn), n'a, lui, jamais vécu à la campagne avant d'y débiter sa carrière. Son choix s'est fait à la suite d'un «coup de cœur pour le village et pour la région». La vie en centre-bourg rural répond selon lui au «manque d'espace», à «l'oppression de la

1. Le nouvel espace rural français, partie 2 «qui sont les néo-ruraux?», 2) (b), site du Sénat, n°468, Annexe au procès verbal du 15 juillet 2007, d'après une étude de Yannick Sencébé et Denis Lepicier, 10 mai 2007

population» et à la sensation d'existence effacée que procurent le mode de vie urbain. De plus, ce dernier vit dans une maison ancienne du centre du village. Son choix s'est porté sur la réhabilitation avant tout pour l'aspect historique et esthétique : «j'apprécie les maisons qui ont du vécu».

Damien Vayssettes (cf. annexe 12.c), ancien ingénieur en microbiologie en région parisienne, est installé depuis quelques années dans la commune du Viala-du-Tarn. Son orientation professionnelle a radicalement changé lors de son déménagement. Il est aujourd'hui maçon dans une entreprise familiale de maçonnerie traditionnelle. Selon lui, son métier actuel a «plus de sens» et est plus satisfaisant. «La ville est un milieu qui ne permet pas un contact suffisant et réel avec la nature».

Aussi, dans la population aisée choisissant de migrer de la ville vers le milieu rural, on trouve de nombreux retraités ou actifs en fin de carrière. Les retraités correspondent, à eux seuls, à un quart des migrations de la ville vers la campagne en 2007¹. Cela correspond à une population libérée de contraintes familiales et professionnelles. Cette partie de la population est en quête d'un milieu de vie agréable et tranquille sans toutefois être en proie à la solitude. Le choix du centre-bourg rural permet une vie sociale et associative plus riche qu'en ville comme l'explique le géographe Bruno Morin dans Qui habite en milieu rural ? paru en 2011 (cf. annexe 13).

Dans un sondage IPSOS, le fait de retrouver ses racines est une préoccupation d'un quart des populations migrant de la ville à la campagne². Ce constat peut être lié, en partie, à la tranche de population des retraités et actifs en fin de carrière. En effet, ces générations ont été amenées, au cours du XX^{ème} siècle, à quitter le monde rural dans le but de trouver un emploi dans les zones urbaines. Ces dernières font ensuite

1. Le nouvel espace rural français, partie 2 «qui sont les néo-ruraux?», 2) (a), site du Sénat, n°468, Annexe au procès verbal du 15 juillet 2007, d'après une étude de Yannick Sencébé et Denis Lepicier, 10 mai 2007

2. «Néoruraux : portrait des citadins venus s'installer à la campagne», sondage ISPOS réalisé en 2003

le choix de retourner, pour leur retraite, dans un milieu rural qu'ils ont connu, durant leur enfance notamment¹.

A titre d'exemple, on peut mentionner l'historique mouvement des «Bougnats». A partir du XVIIème siècle, des auvergnats (terme englobant aussi les personnes du Sud du Massif Central) migrent vers les villes pour trouver du travail. Aux XIXème et XXème siècles, ces bougnats travaillent dans le transport de charbon et possèdent des cafés-restaurant à Paris. Ces mêmes personnes, possédant des moyens suffisant, retournent plus tard dans leur région d'origine, faisant revivre les demeures familiales.

L'installation en milieu rural ne correspond pas seulement à une démarche personnelle pour les personnes aisées. Les personnes ayant de faibles revenus y voient aussi une alternative à la vie en milieu urbain.

I.2.B. Un nouveau souffle pour les personnes jeunes ou à faibles revenus

La génération des 18-30 ans est peu représentée dans le milieu rural. Dans les communes étudiées, cette part représente entre 10 et 15% de la population (cf. annexe 1 partie population de 15 à 29 ans). Cela s'explique en partie par le fait qu'aujourd'hui les poursuites d'études se font majoritairement dans les villes et, souvent, le premier emploi en sortie d'école se fait dans ces dernières (cf. annexe 13).

Pourtant, les migrations de la ville vers la campagne de cette tranche d'âge représentent, en 2007, la moitié du mouvement². Cette partie de la population possède

1. Le nouvel espace rural français, partie 2 «qui sont les néo-ruraux?», 2) (a), site du Sénat, n°468, «annexe au procès verbal du 15 juillet 2007», mai 2007

2. Le nouvel espace rural français, partie 2 «qui sont les néo-ruraux?», 2) (b), site du Sénat, n°468, «annexe au procès verbal du 15 juillet 2007», mai 2007

NB : ce chiffre correspond aux migrations résidentielles. On ne sait donc pas ce qu'il en est de l'activité de ces personnes. Pour approfondir le propos, il faudrait croiser cette donnée avec des valeurs donnant des indications sur le lieu de travail de ces personnes

généralement des moyens modestes voir faibles. On y trouve des familles avec des enfants en bas âge, des jeunes actifs, des entrepreneurs, etc... .

Les familles cherchent majoritairement à offrir à leurs enfants un cadre de vie agréable, loin de la pollution et des nuisances de la ville. C'est le cas, par exemple, pour Cyril Barthez (cf. annexe 14), paysagiste trentenaire, venu s'installer avec sa compagne au Viala-du-Tarn quelques temps avant la naissance de leur fille. Il a trouvé dans ce village un «cadre sain pour élever ses enfants». La présence de l'école dans le village a été un facteur de choix du lieu de vie. Comme pour beaucoup d'autres familles en France «la présence de l'école, notamment maternelle, est jugée essentielle»¹ pour l'enfant et pour l'intégration de la famille au lieu de vie. De plus, contrairement à la forte pression foncière observée en ville, la vie en milieu rural permet aux familles d'accéder à un logement suffisamment grand à un prix raisonnable.

Selon un sondage IPSOS, 27% des citoyens interrogés pensent que la vie en milieu rural est moins chère qu'en ville². En effet, «la hausse des prix des logements [en ville] conduit à exclure une partie des populations les plus précaires, même avec un parc social notable»³. La vie en ville étant devenue assez chère, s'orienter vers le milieu rural est une alternative que choisit un grand nombre de personnes aux revenus modérés voire faibles. La part des migrations de ce type de population est plus élevée que celle des personnes aisées (soit respectivement 7% et 5%)⁴. L'accession à un logement décent y est facilitée.

1. Citation du texte de Bruno Morin Qui habite en milieu rural ?, paru dans Informations sociales n°164 (p. 11-22), partie «pourquoi un tel engouement pour l'habitat en région rurale ?» (l. 37-38)

2. «Néoruraux : portrait des citoyens venus s'installer à la campagne», sondage ISPOS réalisé en 2003

3. Citation du texte de Bruno Morin Qui habite en milieu rural ?, paru dans Informations sociales n°164 (p. 11-22), partie «Riches ou pauvres, les ruraux ?» (l. 9-11)

4. Le nouvel espace rural français, partie 2 «qui sont les néo-ruraux?», 2) (c), site du Sénat, n°468, annexe au procès verbal du 15 juillet 2007, mai 2007

Parmi les cas étudiés, on observe des variations de niveaux de vie en milieu rural, notamment en fonction de la distance avec les villes. En 2015, au Viala-du-Tarn, le revenu mensuel moyen par foyer fiscal est de 1497€/mois alors qu'il est à Calmont de 2258€/mois et à Assas de 3719€/mois (cf. annexe 1 partie revenu mensuel moyen par foyer fiscal en 2015 et prix au m²). Le Viala-du-Tarn est en dessous de la moyenne nationale alors que les deux autres communes sont en dessus. C'est aussi cette même commune, qui, parmi les trois, est la plus éloignée d'un pôle urbain. Bien que ces données ne reflètent pas la totalité des situations des personnes de ces communes, on peut observer une certaine «relégation vers des espaces ruraux périphériques» des populations moins aisées¹. Cela génère des mutations importantes au sein des territoires ruraux.

I.2.C. Les mutations de population en lien avec les transitions du milieu rural

Jusqu'au XXème siècle, le milieu rural est un lieu de production avec une omniprésence des pratiques agricoles. Aujourd'hui, en France, l'agriculture ne représente plus que 8% des emplois dans le milieu rural (cf. annexe 15). La dominante agricole des paysages et des pratiques s'efface peu à peu pour laisser place à d'autres usages, d'autres vocations dans les territoires ruraux.

Comme pour l'ensemble du territoire, la tertiarisation des emplois est visible dans le milieu rural. En 2006, cela représente 27% des emplois ruraux (cf. annexe 15)², soit presque trois fois plus que l'agriculture. Les lieux de travail sont ainsi de plus en plus

1. Citation du texte de Bruno Morin Qui habite en milieu rural ?, paru dans Informations sociales n°164 (p. 11-22), partie «Riches ou pauvres, les ruraux ?» (l. 12)

2. Cette proportion est donnée par la catégorie socioprofessionnelle des «employés» définie par l'INSEE. Parmi elle sont compris les vendeurs. C'est pourquoi, dans une étude plus détaillée sur les secteurs d'emploi, la catégorie des «employés» devrait être détaillée pour parler des secteurs marchands et non-marchands (on devrait aussi prendre en compte une sous-catégorie des «professions intermédiaires»). Ici, on admet la catégorie des «employés» comme permettant de parler de tertiarisation.

variés (bureaux, administrations, etc...).

L'emploi ouvrier est le secteur qui totalise le plus de travailleurs dans le milieu rural (cf. annexe 15). L'emploi ouvrier n'étant pas le mieux rémunéré¹, cela renforce le propos de la partie précédente : les catégories modestes occupent une partie importante de la population du milieu rural.

Le milieu rural subit des modifications importantes liées aux activités professionnelles mais aussi dans d'autres domaines. C'est le cas pour l'habitation. En effet, durant ces dernières décennies, certains territoires ruraux sont passés «d'une fonction productrice à une fonction résidentielle (...) qui ont des conséquences sur la manière de vivre ensemble»². Les zones d'habitat pavillonnaire se sont développées dans les territoires ruraux depuis le milieu du XXème siècle. Ainsi, les modes d'habiter ont été modifiés : à l'habitat traditionnel ancien³ en centre-bourg ou dispersé (habitations accolées aux exploitations agricoles par exemple) s'est ajouté l'habitat en maison individuelle dans des lotissements. La généralisation de l'utilisation de la voiture et le peu de pression foncière sont venus compléter ce phénomène en modifiant aussi les mobilités.

Les mutations observées dans le milieu rural sont le reflet de modifications des modes de vie. Les cas présentés dans cette partie ne font qu'introduire un développement plus précis dans les parties suivantes.

1. Sauf, les employés qualifiés mais cette sous-catégorie est minoritaire dans la catégorie totale

2. Citation de Jean-Yves Pineau, directeur du Collectif Ville Campagne, dans un entretien pour le Dossier Transrural n°366 «Nouveaux arrivants, nouveaux habitants, nouveaux acteurs», 2008

3. Tout au long de ce mémoire, l'expression «traditionnel ancien» s'alterne avec l'expression «vernaculaire». Toutes deux servent à désigner les constructions typiques d'une région ou d'un département (murs de pierre sèche, toiture en lauze, emploi du torchis, etc...). Le terme traditionnel n'est pas ici employé pour évoquer les constructions contemporaines largement répandues qui pourraient s'apparenter aussi à une tradition constructive

I.2.D. Conclusion

Les migrations de la ville vers l'espace rural forment un processus complexe. Afin de comprendre les conséquences sur les territoires ruraux de ce phénomène, il est important de distinguer des profils différents de population. Tous n'ont pas les mêmes attentes et les mêmes besoins.

Certains y voient une fondamentale transformation de leur mode de vie. Celle-ci est le plus souvent basée sur des interrogations profondes comme la santé, l'histoire, le patrimoine, l'écologie, etc... . Parmi ce type de personnes, on trouve une majorité de personnes aisées en mesure d'amortir financièrement des changements de vie radicaux. Beaucoup de ces personnes sont en âge de retraite et ont accumulé un capital important ou ont du patrimoine.

D'autres trouvent dans la vie en milieu rural un environnement moins oppressant tant psychologiquement que financièrement. Beaucoup de facteurs, comme le peu de pression foncière, font que l'acquisition d'un logement confortable est moins coûteuse. Ce type de population comprend des jeunes familles voulant, en plus de se libérer financièrement, offrir un mode de vie sain à leurs enfants. On y trouve aussi des personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles aux revenus modestes et faibles. Ces dernières choisissent de quitter la ville pour s'installer en périphérie rurale des villes voire en milieu rural isolé dans l'espoir de se libérer des trop fortes contraintes. C'est d'ailleurs ce type de population qui, dans les données relevées, est le plus représentée parmi les migrations de la ville vers la campagne.

Cette désurbanisation, comprend également des entrepreneurs ruraux, aussi appelés «néo-ruraux». Ces derniers «représentent (...) 5% du total des migrations»¹. Le terme

1. Dossier Transrural n°366 «Nouveaux arrivants, nouveaux habitants, nouveaux acteurs», partie «Qui sont les nouveaux migrants ?», 2008

de néoruraux peut prendre plusieurs sens dans le langage commun. Dans ce travail, il permet de désigner des artisans, commerçants, chefs d'entreprises, qui, en s'installant dans les zones rurales, participent à la dynamique économique locale¹.

Il ne faut pas mettre de côté le fait que, ces nouveaux arrivants intègrent une population locale ayant, elle aussi, un mode de vie qui lui est propre. Celle-ci influence déjà fortement le territoire et la façon dont il est organisé. Il semble donc inévitable que les besoins des populations locales et des nouveaux arrivants soient différents et que naissent des formes de confrontations.

Comment s'organisent les populations ? Comment vivent-elles les transformations ? Quelles difficultés peuvent apparaître dans cette mosaïque de populations ? Comment les surmonter ?

I.3. Attentes et besoins des habitants de centres-bourgs ruraux : des disparités entre autochtones et nouveaux habitants

Les statistiques et les études institutionnelles n'occupent qu'une petite place dans cette partie du travail. Ces dernières ne sont que peu éloquentes lorsqu'il s'agit de comprendre les pensées des personnes. En revanche, certains sondages et les entretiens menés pendant les recherches du mémoire sont beaucoup plus significatifs. La rencontre avec des personnes, faisant l'objet d'une recherche, permet de révéler leurs attentes mais aussi de prendre en compte le contexte dans lequel ils évoluent.

Christophe Guilluy met en évidence dans La France périphérique une idée commune

1. description donnée dans le Dossier Transrural n°366 «Nouveaux arrivants, nouveaux habitants, nouveaux acteurs», partie «Qui sont les nouveaux migrants ?», 2008.

Dans une définition donnée sur le site Géoconfluence, «néorural» possède d'autres sens encore :

- désigner l'ensemble des nouveaux habitants du milieu rural, originaire des villes
- comprend, dans les années 1960/1970, les jeunes urbains diplômés partant s'installer dans le milieu rural avec des aspirations écologiques et de vie en communauté

entre résidents du milieu rural et nouveaux arrivants : la perception négative de la mondialisation. Selon lui, le milieu rural en est exclu et les habitants de la ville qui en partent la fuient. Ce sont «ceux qui n'ont pas trouvé leur place dans la mondialisation»¹.

Malgré le rassemblement autour d'idées communes fortes, il ne faut pas occulter les confrontations possibles entre deux populations. D'une part, les nouveaux arrivants tentent de comprendre et apprendre le fonctionnement de la petite société qu'ils intègrent. D'autre part, les personnes natives du lieu, présentes et ancrées dans un territoire doivent faire face à leurs à priori et aux craintes répandues quant à l'arrivée des «gens de la ville».

I.3.A. Des autochtones partagés : souhait de maintenir un village avec une population suffisante malgré une crainte de perte d'identité

Dans la plupart des territoires ruraux, les habitants se regroupent en petites unités autour d'une identité locale forte. Ces identités ne correspondent pas toujours aux découpages institutionnels et sont bien plus nombreuses. Elles résultent, le plus souvent, de l'emploi d'un dialecte local, d'une culture constructive particulière, d'une pratique spécifique de l'agriculture, etc... .

Assas, par exemple, est inscrit dans l'aire d'influence de la ville de Montpellier sur le plan géographique. Or, lors d'une réunion avec les habitants, aucun ne parle d'une identité montpelliéraine. Ils revendiquent l'identité assadine, «du village ancien». De même, ces derniers englobent dans la notion de patrimoine du village «bien plus [d'éléments, de constructions] que le château : il y a aussi la totalité du centre ancien (...) avec ses maisons vigneronnes, les remparts...»².

1. Christophe Guilluy, La France périphérique, 2015, chap. 7 «le village», p. 132, l. 14-15

2. Phrases retenue lors de la réunion avec les assadins le 23/11/2018 au Collège des Ecossais. Cette réflexion est intervenue lors d'une discussion concernant la révision du PLU dans lequel de grandes zones subissent un changement de destination et permettent une forte augmentation de population

L'arrivée de nouvelles personnes, parfois de façon importante comme c'est le cas pour Assas, génère une «angoisse [des natifs] de devenir minoritaire. [dans une] société sous tension, où l'autochtone doit être rassuré pour accepter l'autre.»¹. En effet, il existe encore, dans les territoires ruraux, un fort «sentiment d'appartenance»² à une identité locale que les habitants natifs du lieux cherchent à protéger. L'arrivée de nouvelles populations est donc source d'un sentiment d'agression voire même d'invasion menant parfois à d'importantes fractures entre les habitants installés et les nouveaux arrivants.

Or, cela peut sembler contradictoire ; ces mêmes personnes ne souhaitent pas voir leur village ou bourg perdre en attractivité. Durant la réunion avec des assadins, ces derniers expliquent qu'ils ne sont pas fermés à l'arrivée de nouveaux habitants. En revanche, ils souhaitent que les arrivées se fassent de façon moins «massives», «avec une dimension, une échelle propre à celle de la vie dans un village»³.

Pour les habitants issus du milieu rural, les craintes principales sont liées au fait que les nouveaux arrivants doivent s'adapter à un mode de vie qu'ils ne connaissent pas (pour la plupart). L'institut de sondage IPSOS a réalisé, en 2003, une étude dans laquelle ils répertorient des craintes qui apparaissent le plus souvent chez les «ruraux». Parmi elles, le fait de voir apparaître, avec les nouvelles populations, des «demandes excessives (...) d'équipements et de services» est évoqué par 40% des ruraux interrogés. De plus, 48% évoquent une inquiétude liée à l'échec de «s'habituer aux habitudes des gens du pays et [aux] risques de tensions» qui en découlent. La troisième crainte

1. Christophe Guilluy, *La France périphérique*, 2015, chap. 7 «le village», p. 162, l. 4-5 et l. 7-8

2. Terme employé dans l'explication de Bruno Morin sur l'homogénéisation des pratiques et les distinctions du milieu rural dans *Qui habite en milieu rural ?*, paru dans Informations sociales n°164 p. 19

3. Phrase prononcée par une habitante d'Assas lors de la réunion du 23/11/2018 au collège des Écosais.

la plus évoquée est celle «que les citadins amènent (...) des problèmes vécus comme typiquement urbains comme l'incivilité, le stress...» (37% des ruraux interrogés)¹.

Les habitants originaires d'une commune rurale sont généralement attachés à leur patrimoine local, qu'il soit physique ou bien immatériel (une habitante d'Assas évoque en terme de patrimoine la proximité, les rencontres, les relations sociales fortes...).

Parfois, cet attachement fort impose des limites aux personnes «étrangères», aux nouveaux habitants. Cela peut rendre complexe leur intégration dans le tissu social local et générer des clivages dans la société mais aussi une atmosphère négative qui peut, à terme, devenir un motif de désintérêt et de perte de population.

I.3.B. Les nouveaux arrivants : intégration complexe et nécessité d'adaptation à un nouveau mode de vie

Amorcer un processus de changement de vie est long et complexe. C'est le cas pour les migrations de la campagne vers la ville mais aussi dans les situations inverses. Le mode de vie d'un citadin, familièrement résumé par «métro, boulot, dodo», est bien éloigné de celui d'un habitant du milieu rural. Bien que certaines pratiques soient identiques (divertissement, scolarité, consommation...), d'autres sont très différentes. On peut prendre pour exemples l'habitat et le transport (cf. figure ci-après) : les distances domicile/travail sont parfois longues et les transports en commun sont bien moins présents que dans les zones urbaines ; contrairement à la ville, l'habitation la plus répandue est la maison individuelle.

1. Sondage IPSOS réalisé entre 2002 et 2003, Néo-ruraux : portrait des citadins venus s'installer à la campagne

Le rapport à l'espace et aux autres n'est pas identique et les habitants doivent prendre le temps de se l'approprier.



Figure : Illustrations et slogan proposées par «l'Aveyron recrute» en préparation d'un «job dating» à Paris (le 12/10/2019). Cet organisme présente à travers toute la France les multiples possibilités d'installation et d'activités dans le secteur rural et notamment l'Aveyron

Parfois, certaines réalités de la vie en milieu rural ne correspondent pas aux attentes des personnes venant d'un milieu urbain. L'association «bonheur/campagne»¹, présente dans de nombreux esprits, donne lieu à la fabrication de clichés et idées reçus faussant la réalité de la situation. On peut donc assister dans certains cas à un choc lors de l'installation, voir même une déception, rendant l'intégration encore plus délicate.

Le milieu rural, dans la représentation la plus répandue, évoque un environnement propice à avoir un «chez-soi», à retrouver une certaine intimité peu possible en habitant la ville. Une déclinaison de cette idée passe par le fait d'habiter en maison individuelle. Le modèle d'habitat individuel d'aujourd'hui correspond aux «pratiques d'individualisme propres à la postmodernité contemporaine» surtout chez les «générations les plus jeunes des nouveaux habitants»². Cette caractéristique n'est pas fa-

1. Expression de Bruno Morin dans «Qui habite en milieu rural ?», paru dans informations sociales n°164 (p. 11-22), partie «Pourquoi un tel engouement pour l'habitat en région rurale ?» (l. 10)

2. Bruno Morin dans «Qui habite en milieu rural ?», paru dans Informations sociales n°164 (p. 11-22), partie «Des aînés, mais aussi des familles» (l. 14-15)

vorable à l'intégration des nouveaux habitants et peut, aussi, ralentir ou même effacer les relations avec les populations locales.

Le sondage IPSOS évoqué dans la partie précédente (I.3.A.) rassemble également des informations sur les préoccupations principales des «citadins» installés en milieu rural, avant leur aménagement. La première des préoccupations est le fait de trouver un emploi (pour 33% des sondés). La seconde concerne la proximité des services (20%). Dans cette notion de service, on trouve d'une part la présence d'une école dans le village de résidence (16% des sondés, concernant majoritairement des familles avec des enfants en bas âges) et d'autre part les commerces et services publics (ne représentant que 4% des préoccupations). La troisième préoccupation est de trouver un logement et concerne 17% des sondés. Cet ordre des préoccupations montre que certains citadins allant s'installer dans une commune rurale cherchent encore une proximité des services comme ils pourraient l'avoir en ville. Or, le fonctionnement en milieu rural ne dispose pas d'autant de services de proximité. Cette problématique peut être, elle aussi, porteuse de fractures et rejoint la préoccupation principale des ruraux installés (évoquée ci-avant, partie I.3.A.) qui craignent une demande importante d'équipements.

I.3.C. Conclusion

L'arrivée de nouvelles populations dans les territoires ruraux nécessite un temps plus ou moins long d'adaptation et d'intégration à la population locale. Dans certains cas, l'adaptation est rapide et simple comme cela a été le cas pour les personnes concernées par cette situation que j'ai interrogé dans le cadre de ce mémoire (Damien Vayssettes et sa compagne, Julien Cavaillon, Cyril Barthez). Dans d'autre cas, l'inté-

gration se révèle bien plus complexe ¹.

Les personnes originaires du milieu rural ont une part de responsabilité dans les difficultés d'intégration. En effet, certaines d'entre elles évoquent des craintes, fondées ou non, concernant l'installation de nouvelles personnes. Ces dernières donnent parfois naissance à des conflits culturels et à des fractures sociales au sein d'un même bassin de vie.

De plus l'imaginaire collectif, faisant du milieu rural un environnement «idéal», ne reflète pas certaines réalités comme le manque de transports en commun. La mauvaise évaluation des aspects négatifs et contraignants peut entraîner un manque d'anticipation des personnes décidant de quitter la ville pour le milieu rural et provoquer, dans certains cas, un repli sur soi, un individualisme défavorable.

I.4. Les freins et problèmes rencontrés pour habiter un centre-bourg en milieu rural

Comme l'explique le paragraphe précédent, l'installation en milieu rural n'est pas simple. Au-delà du caractère utopique qui est imaginé, il faut comprendre que l'on passe à un environnement qui fonctionne différemment de la ville. La transition peut comprendre des freins notamment sur les plans de la vie quotidienne et des liens sociaux. Ceux-ci doivent être anticipés pour qu'ils ne deviennent pas des obstacles empêchant totalement l'emménagement.

1. Il aurait d'ailleurs été intéressant d'avoir un témoignage évoquant certaines difficultés à s'installer ou s'intégrer dans le milieu rural

I.4.A. La question du logement et de la vie quotidienne

La question du logement arrive en troisième position dans le classement des préoccupations des citadins souhaitant s'installer en zone rurale (soit 17% des sondés de l'étude menée par l'IPSOS)¹. Il est parfois complexe de trouver un logement dans les espaces ruraux, notamment lorsqu'il s'agit d'une location ou d'une acquisition pour une courte durée². Cyril Barthez, vit aujourd'hui dans un des 11 logements à louer au Viala-du-Tarn : «Aujourd'hui, on occupe une location dans le centre du village. A terme nous souhaiterions nous installer et devenir propriétaire» Cette location lui permet, à lui et sa compagne, de prendre le temps de réfléchir sur leur projet définitif³. L'analyse des cas d'étude reflète ce manque de parc locatif : dans les trois cas, la part de locatif n'excède pas les 20% et moins d'un logement sur dix est un appartement (sauf dans le cas d'Assas où 11.1% des logements sont des appartements) (cf. annexe 1 parties Appartements, maisons, part des locataires et part des propriétaires). Dans les villes les plus proches c'est le locatif et les appartements qui occupent les plus grandes parts des logements⁴.

Cette difficulté est compensée, à certains endroits, par une offre importante de terrains à bâtir à des prix abordables (cf. annexe 16). En tant que future architecte, je m'interroge sur ce moyen d'accueillir des populations dans le milieu rural. Est-ce le meilleur moyen d'intégrer les populations ? Comment s'organisent-elles pour s'intégrer au tissu social existant ? Pourquoi ne pas envisager aussi de réinvestir les logements vacants (représentant, dans les cas d'étude, 6% du total des logements soit une proportion proche de celle des appartements) ?

1. Sondage IPSOS réalisé entre 2002 et 2003, Néo-ruraux : portrait des citadins venus s'installer à la campagne

2. Lors d'une installation temporaire, comme par exemple les premiers mois de l'arrivée dans une nouvelle ville, l'appartement et le système locatifs sont souvent choisis. Pour une installation de plus longue durée, voire définitive, l'option de la construction ou réhabilitation et passer propriétaire sont des options qui sont préférées par beaucoup de personnes.

3. Citation de Cyril Barthez, paysagiste installé depuis quelques années au Viala-du-Tarn

4. Source : L'internaute, catégorie Immobilier pour Rodez et Montpellier

Les questions liées à la vie quotidienne semblent préoccuper davantage les nouveaux habitants que la question du logement, notamment en termes de services et commerces de proximité. Comme l'explique Damien Vayssettes, maçon dans la commune du Viala-du-Tarn «On ne peut pas aller au cinéma sur un coup de tête le soir, il faut le prévoir à l'avance. En revanche, on découvre d'autres façons de s'occuper...»¹. C'est un changement des pratiques et des activités culturelles qui est présenté ici. Les activités telles que le cinéma sont plus éloignées et donc moins accessibles. Il faut donc apprendre à s'occuper autrement. En cela, les associations, dont il sera question plus tard dans le développement, jouent un rôle important, tant dans l'intégration des habitants que dans la diversité des activités culturelles proposées. Il en est de même pour les services du quotidien, bien moins présents dans les communes rurales que dans les centres urbains.

I.4.B. Les relations sociales : faire face à la ruralité de «l'entre-soi»

L'expression de «ruralité de l'entre-soi» est présente dans le texte Qui vit en milieu rural ? écrit par Bruno Morin². Celle-ci permet de représenter la difficulté d'intégration à laquelle peuvent se heurter les nouveaux habitants du milieu rural. Elle met en évidence des traits d'une population locale très influente et laissant peu de place à l'arrivée de nouvelles populations et aux changements de ses modes de fonctionner.

1. Citation de Damien Vayssettes, maçon au Viala-du-Tarn

2. Expression de Bruno Morin dans «Qui habite en milieu rural ?», paru dans Informations sociales n°164 (p. 11-22), partie «Riches ou pauvres, les ruraux?» (dernière ligne)

Il est important de préciser que cette ruralité de l'entre-soi ne représente que de rares cas recensés mais illustre de façon claire les atmosphères les plus tendues auxquelles les nouveaux habitants peuvent être confrontés.

L'expression précédente, est reprise, avec des termes différents, dans l'ouvrage *Mondes ruraux et classes sociales*. Dans ce dernier, elle est présentée, non pas comme une situation pesante dans certaines localités, mais plutôt comme un caractère existant de façon diffuse et présent à différents degrés dans les territoires ruraux en général. Ce caractère est notamment décrit comme touchant les générations les plus jeunes : les élèves n'ont «peut-être pas tous toujours l'ouverture d'esprit que peuvent avoir des élèves en ville»¹.

Ces réactions génèrent des atmosphères négatives et un vécu différent. Par exemple, cela se matérialise dans certains lieux par des groupes parlant toujours ensemble et ne discutant pas spontanément avec des nouveaux venus. En revanche, on peut exposer le fait que ces réactions sont minoritaires et rattrapées par une entraide des habitants qui ne peut, selon eux, s'établir correctement si beaucoup de personnes arrivent au même moment².

I.4.C. Conclusion

Les nouveaux habitants du milieu rural arrivent parfois avec une attitude de domination, «en terrain conquis» avec, en tête, un mythe associant bonheur et campagne. Face à cela, les populations autochtones tendent à se replier sur elles-mêmes et sur leur fonctionnement. Un manque d'information et de curiosité de la part des deux populations peut être le moteur de certaines tensions. Un «cercle vicieux» se met ainsi en place, creusant les écarts entre ces deux types de population.

1. *Mondes ruraux et classes sociales*, Ivan Bruneau, Gilles Laferté, Julian Mischi et Nicolas Renahy, 2018, partie «Espace politique local et petites bourgeoisies rurales», p. 72 (l. 19-20)

2. Phrase présentée plus haut, prononcée par une habitante d'Assas lors de la réunion du 23/11/2018 au collège des Ecoisais.

I.5. Conclusion

La désurbanisation est un phénomène qui, aujourd'hui, affecte peu les villes contrairement aux impacts qu'elle a dans le milieu rural. Celui-ci révèle de nombreuses mutations dans les territoires ruraux, tant sur l'aspect fonctionnel, qu'architectural, qu'écologique ou bien social.

Il faut être conscient de la mixité des populations qui choisissent de changer de mode de vie en partant de la ville vers la campagne. Tous n'ont pas les mêmes aspirations. Le territoire rural étant vaste, l'impact de nouvelles populations est différent partout. Dans ce mémoire c'est la situation des centres-bourgs ruraux qui est développée même si les analyses ci-avant évoquent des territoires ruraux au sens large.

L'arrivée de populations est complexe tant pour les personnes originaires du milieu rural que pour les nouveaux arrivants. Les modes de vie auxquels les uns et les autres sont habitués sont souvent fondamentalement différents.

Certains citadins arrivant en milieu rural cherchent à retrouver les services et proximités qu'offrent la ville. Cela correspond à une transposition du mode de vie urbain dans le milieu rural. Certaines personnes, originaires du territoire rural local, craignent des modifications radicales de leur milieu (tant sur le plan social que sur le plan patrimonial ou encore sur l'économie). Les craintes peuvent donner lieu à des conflits et à un renouvellement de population compromis.

Une phrase du dossier Transrural n°366 résume clairement ce propos : «Entre les citadins qui arrivent en terrain conquis la tête remplie de clichés ruraux et les autochtones qui ne voient pas toujours d'un bon œil l'arrivée de ces nouveaux venus, la mise en place de possibilités de se rencontrer et d'échanger est primordiale.»¹.

1. Premier paragraphe du Dossier Transrural n°366 de septembre 2008, «Nouveaux arrivants, nouveaux habitants, nouveaux acteurs»

Les chocs entre cultures ne sont pas les seuls freins présents dans le milieu rural : les outils actuels de développement, mis en place par le gouvernement et par les diverses institutions, ne semblent pas parvenir à proposer un développement pérenne des territoires ruraux.

Ces outils ne paraissent pas suffire pour organiser les mutations du milieu rural. Les clivages persistent entre les différentes populations générant ainsi des mutations du paysage (bâti comme naturel).

Il est intéressant de comprendre les mécanismes pour rebondir sur des idées de changement dans le but d'une organisation pérenne des territoires ruraux.

II. ANALYSE DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ACTUELS POUR REDYNAMISER LES CENTRES-BOURGS RURAUX : DES OUTILS ENCORE PEU EFFICACES

La redynamisation des centres-bourgs ruraux est un des grands axes de travail du Gouvernement et en particulier du Ministère de la Cohésion des territoires: «réduire les inégalités territoriales», aider les territoires qui font «face à d'importantes difficultés»¹. Malgré les nombreuses directives institutionnelles, des différences persistent. Le milieu rural reste dans l'ombre des pôles urbains (comme l'illustre la carte des aires urbaines présentée en partie I.1.B.) et ne parvient pas à se développer de manière durable.

L'analyse est portée ici sur les conséquences de ces diverses opérations dans les centres-bourgs ruraux. (Une étude plus longue aurait permis de s'intéresser aussi à d'autres types d'espaces du milieu rural, comme par exemple le bâti isolé ou encore le milieu agricole).

Les outils de planification proposés au niveau national ne semblent pas toujours correspondre aux réels besoins des territoires. De plus, certaines interventions architecturales, à l'échelle du bâti ou d'un ensemble bâti sont à questionner.

Le propos présente, ainsi, les conséquences que ces pratiques ont sur le paysage, sur l'architecture, sur les atmosphères et sur les relations sociales.

II.1. Des outils institutionnels de planification qui prennent peu en compte les diversités

Les éléments présentés dans cette partie (II.1.) ne constituent pas une liste exhaustive des outils conventionnels mis en place pour les centres-bourgs ruraux. Il existe de nombreux autres dispositifs.

1. Phrase tirée d'un texte explicatif sur les objectifs de l'Agenda Rural mis en place au niveau national et européen.

Citation d'Edouard Philippe rapportée dans l'article du ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales «Agenda Rural : faire des campagnes des territoires d'avenir», publié en septembre 2019

Il existe une corrélation entre les intentions données au niveau national ou régional et les outils communaux (ou intercommunaux) tels que les documents d'urbanisme. Or, les actions proposées ne semblent que survoler les difficultés et les rassembler alors qu'un traitement particulier, situé, permettrait de déceler les réels besoins d'un territoire localisé. De plus, on peut se demander quelle est la place de l'habitant dans ce processus. Comment est-il intégré dans ces démarches ?

II.1.A. Les plans d'action des pouvoirs publics à questionner

Parmi les nombreux plans d'action institutionnels, l'analyse est portée sur trois d'entre eux : les OPAH-RR¹, les Opérations Bourg-Centre et l'Agenda Rural.

Dans le cadre de mes recherches sur les outils actuels de développement des centres-bourgs ruraux, j'ai été amenée à rencontrer Héloïse Nétange, directrice de la communauté de commune Thoré Montagne Noire (Tarn, 81), responsable de l'OPAH-RR¹ en cours sur ce même territoire.

Une OPAH correspond à un contrat passé entre l'Etat, l'Anah² et la commune concernée pour une durée de trois, quatre ou cinq ans. L'OPAH-RR est spécifique aux centres-bourgs ruraux dévitalisés. Comme son nom l'indique (voir note 1), l'ambition principale est de rendre plus dynamique les centre-bourg de l'intercommunalité. Cela passe par des aides financières proposées aux particuliers pour rendre plus accessible leur logement, pour en améliorer l'isolation, changer de moyen de chauffage, etc... . Ce dispositif a pour but de «rendre plus attractifs [les villages de l'intercommunalité] dans

1. OPAH-RR : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Revitalisation Rurale

2. Anah : Agence Nationale de l'Habitat

leur qualité de vie» (cf. annexe 17). L'OPAH-RR s'inscrit donc dans une réflexion plus large de redynamisation par l'amélioration du bassin de vie des habitants.

Or, selon Mme Nétange le délai de 3 ans est beaucoup trop court pour être efficace. Cette durée ne permet pas à tout le monde de savoir que le dispositif est en place et de faire les démarches pour en bénéficier. De plus, les aides sont soumises à condition de ressources. Ce qui réduit le nombre de bénéficiaires. En outre, elle explique que l'opération «ne revitalise pas vraiment (...) cela s'apparente plus à de la lutte contre l'habitat indigne.»¹. Le programme n'a donc que peu d'effets sur le territoire concerné.

Le Gouvernement n'est pas le seul acteur à mettre en place des opérations de redynamisation. La Région Occitanie a lancé les «Opérations Bourg-Centre». Ces dernières sont en cours depuis 2018 et jusqu'en 2021.

Ces opérations ont, contrairement aux OPAH-RR, un réel but de redynamisation à des échelles locales. Les communes sont accompagnées dans la «définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation»².

Des financements sont proposés pour divers projets :

- Requalification d'espaces publics
- Mise en accessibilité et rénovation énergétique des bâtiments publics
- Création de lieux d'accueil de la petite enfance
- Création d'espaces associatifs ou mutualisés
- Création ou réhabilitation d'équipements sportifs
- Création de maisons de santé
- Amélioration de l'habitat communal locatif (logements sociaux)
- Favorisation de l'activité économique de proximité

1. Citation de Héloïse Nétange, directrice de la Communauté de Commune Thoré Montagne Noire, responsable de l'OPAH-RR

2. Explication tirée de la présentation de «l'appel à candidature» sur le portail de la région Occitanie

Ce dispositif, instauré par la région est déjà plus proche des préoccupations d'un territoire spécifique que les programmes proposés par l'État. Le champ d'action est plus situé géographiquement que certains programmes. En revanche, il ne l'est pas concernant les types d'actions. En effet, les aides sont proposées pour une multitude de projets (voir liste ci-avant). Ces subventions sont en plus plafonnées et ne dépassent pas 30% des dépenses pour le projet. De plus, pour être bénéficiaire de l'Opération Bourg-Centre Occitanie, les communes doivent effectuer des dossiers de candidature¹.

De nombreuses conditions doivent être remplies pour obtenir l'aide de la région ; celle-ci ne pouvant pas amortir raisonnablement les projets pour tout son territoire. C'est en cela que des actions encore plus localisées pourraient être envisagées, répondant ainsi à des besoins soulevés localement et avec des réponses qui ne sont pas nécessairement conventionnelles.

L'Agenda rural s'établit à une toute autre échelle. C'est le reflet d'une ambition de l'union européenne (Agenda rural européen) qui est reprise par les pays membres. La France est, par ailleurs, «le premier pays à soutenir cette initiative»². Cette mesure devrait être applicable en 2020. Il n'est donc pas possible d'en analyser les conséquences aujourd'hui. Par contre, il est intéressant de décomposer les points sur lesquels elle compte agir.

L'Agenda rural est basé sur «200 propositions» faites par des experts de la ruralité. A savoir, l'AMRF, la Red et l'ANNR³. Cette démarche est intéressante puisque ce sont des personnes vivant ou connaissant la vie des milieux ruraux qui sont interrogées :

1. Modalités de candidature dans le dossier Opération Bourg-Centre sur le site de la région Occitanie

2. Explication proposée dans l'article «Agenda Rural : faire des campagnes des territoires d'avenir», publié en septembre 2019 par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires)

3. AMRF : Association des Maires Ruraux de France

Red : Rural Environnement Développement, réseau international

ANNR : Association Nationale des Nouvelles Ruralités

élus, acteurs qualifiés, etc... . Cependant, est-il suffisant d'interroger des experts du milieu rural (bien que proches de cet univers) ? Ne devrait-il pas y avoir une forme de consultation citoyenne des «non-experts» qui eux pratiquent au quotidien et fabriquent le milieu rural ?

Le programme met l'accent sur cinq grands principes¹ :

- l'accès au numérique et l'amélioration des réseaux (4G, fibre, 5G...)
- l'attractivité pour les jeunes générations avec des nouvelles possibilités en termes de mobilités, d'enseignements et de services
- un début de maillage territorial en redynamisant les petites villes rurales
- le maintien de commerces de proximité dans les communes de moins de 3500 habitants
- la mise en place de tiers-lieux favorisant les liens sociaux (par le travail, les activités, etc...)

Ce programme, bien qu'ayant des ambitions importantes, est complexe à appliquer dans toute la France. Le fait de proposer des actions à l'échelle nationale est très vaste et détaché des échelles locales. Les spécificités des territoires sont ainsi laissées de côté.

En France, ces intentions de développement du milieu rural sont en partie traduites dans les documents d'urbanisme.

1. Principes présentés dans le dossier de presse du 20/09/2019 «Nos campagnes, territoires d'avenir» concernant l'Agenda rural, proposé par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires)

II.1.B. Les documents d'urbanisme : souvent détachés des problématiques locales

Les documents d'urbanisme des communes rurales sont construits sur la même trame que celle utilisée pour les communes urbaines : zonage, règlement, PADD¹, OAP², etc... . Certaines décisions imposées par ces documents vont parfois à l'encontre des besoins des habitants et de la façon dont ils pratiquent leur milieu de vie.

Dans les communes situées près des agglomérations, certains PLU³ favorisent l'installation d'un grand nombre de personnes sur des périodes assez courtes⁴. Ces directives génèrent des inquiétudes de la part des habitants.

C'est le cas par exemple pour Assas qui, d'après le PLU doit accueillir en une dizaine d'années 500 habitants (cf. annexe 18). Cela change rapidement le paysage du village, notamment avec la construction d'ensemble de logements dans certains secteurs destinés à accueillir ces nouvelles populations.

Les habitants interrogés craignent une mauvaise intégration des habitants arrivant en grand nombre et regroupés en partie dans certains secteurs.

Sur le plan du patrimoine, il y a une distinction forte entre ce qui «fait patrimoine» pour les habitants et ce qui est répertorié en tant que tel. Les éléments protégés, remarquables ou faisant l'objet d'un «périmètre de protection» dans les documents d'urbanisme (d'après les ordonnances des ABF⁵) ne correspondent pas au «patrimoine vécu» par les habitants. Comme l'explique une habitante d'Assas, le patrimoine ne se résume pas au château. Il fait partie d'un ensemble cohérent donnant son atmosphère au village. Il en est de même pour Calmont et le Viala-du-Tarn où seuls quelques élé-

1. PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

2. OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

3. PLU : Plan Local d'Urbanisme

4. En proportion par rapport à la taille et à la population de la commune

5. ABF : Architecte des Bâtiments de France

ments sont mentionnés dans les documents d'urbanisme (cf. annexe 19). Le manque de reconnaissance de ces éléments de patrimoine provoque chez les habitants des angoisses de le voir disparaître. Cette crainte se rapporte aussi à celle évoquée précédemment (partie I.3.A) de perdre une identité propre.

Il existe aussi une volonté globale, dans les aménagements, de «compléter les dents creuses». Dans les villes, ce terme est généralement associé à une parcelle non-construite entre deux édifices. Dans le milieu rural, et en particulier pour ce mémoire, cela désigne une portion non urbanisée entre deux ensembles bâtis, souvent assez éloignés. Cela forme une rupture dans l'urbanisation et par conséquent un support majeur lors des réflexions sur le développement des bourgs. Ces «dents creuses» permettent de fabriquer une urbanisation qui ne consomme que peu de surfaces naturelles ou agricoles. Elles supposent aussi la création de nouveaux liens entre des ensembles bâtis existants tout en produisant un ensemble cohérent.

Cependant, les aménagements proposés dans les «dents creuses» sont très souvent associés à une urbanisation en lotissements d'habitats pavillonnaires ou de petits collectifs. L'urbanisation est, certes complétée, mais la densité de bâti ne permet pas toujours de lire un ensemble. Le Viala-du-Tarn, Ceignac et Assas s'urbanisent selon ce principe.

Dans le cas du Viala-du-Tarn, bien que l'urbanisation soit plus lente que dans les deux autres cas, c'est aussi une «dent creuse» qui est urbanisée (cf. annexe 20).

Les OAP des PLU de Calmont de Plancatge et Assas montrent une volonté générale d'urbaniser sans s'étaler. Pour la commune d'Assas, trois OAP concernent le centre-bourg. Les trois secteurs sont dans la continuité du tissu bâti ancien ou au niveau de «dents creuses». Les prescriptions établies dans le PLU permettent la création de lotissements et dans certains cas de petits édifices collectifs (cf. annexe 21).

Le principe des OAP porte les mêmes objectifs autour du bourg de Ceignac (dans la commune de Calmont). Ils visent à compléter les ensembles d'habitats pavillonnaires éloignés du bourg. Cela met en évidence le fait que les centres-bourgs ne forment pas le principal point de départ de développement et que l'aménagement actuel induit de nombreuses mobilités (cf. annexe 22).

Les aménagements mis en place ne sont pas qu'une simple volonté des cabinets d'urbanisme. Ils représentent aussi une requête des élus locaux (maires, présidents de communauté de commune, etc...) qui souhaitent rendre leur village attractif. Leur but premier est de redynamiser leur territoire mais les conséquences sur le long terme ne sont pas toujours mesurées en totalité. On peut parler de l'exemple des extensions des villages, éloignées du «cœur actif», qui ne font qu'augmenter le nombre d'habitants sans toutefois que ces derniers soient socialement liés. Le fait est que les élus locaux manquent non seulement de moyens mais probablement aussi d'accompagnement. Cyril Barthez précise que les élus sont souvent d'une «génération ancienne (...) ils manquent d'atouts [et] sont certainement un peu dépassés»¹.

Les documents d'urbanisme sont, aujourd'hui, les piliers de l'aménagement des territoires ruraux. C'est par eux que sont définies les orientations d'aménagement. Le fait qu'il manque des distinctions de règles entre les villes et les communes rurales, bloque sans doute certaines évolutions en faveur de l'habitant. Il est intéressant de se poser la question de comment améliorer cet outil au profit des territoires ruraux, tant pour les habitants que pour le paysage qu'ils fabriquent.

1. Citation de Cyril Barthez paysagiste au Viala-du-Tarn

II.1.C. Une amorce visible de prise en compte de l'habitant dans les processus de développement des centres-bourgs ruraux

Il est intéressant de noter que, dans deux des programmes proposés (parties II.1.A. et II.1.B.), il est question de «tiers-lieux» et «d'espaces associatifs ou mutualisés» (respectivement dans l'Agenda rural et dans l'Opération Bourg-Centre Occitanie). Selon moi, cette intégration de lieux non-institutionnels¹ dans les démarches de développement marque le début d'une prise de conscience, de la part des pouvoirs publics, de nouvelles pratiques des habitants du milieu rural. Ces lieux naissent aussi de l'expression de nouveaux besoins auxquels les institutions ne sont pas toujours en mesure de répondre. Pour le moment, l'Etat recense 1800 tiers-lieux en France. Mais, comme le nom l'indique, ces lieux ne sont que «tiers» et, par définition, non institutionnels. C'est pourquoi, le nombre de 1800 n'est pas le reflet de tous les tiers-lieux qui peuvent exister sur le territoire (Voir figure ci-dessous). Le Portail des Utopies Concrètes, par exemple, montre une carte composée de 3000 tiers-lieux à la même période.

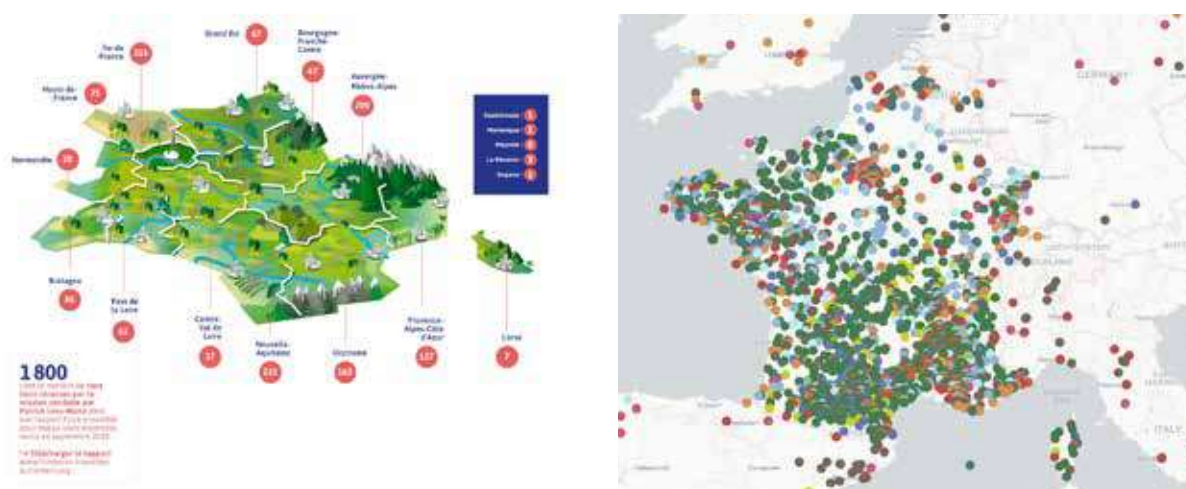


Figure : comparaison de la carte des tiers-lieux en France d'après l'Etat (qui en compte 1800) et d'après le Portail des utopies concrètes (qui en compte 3000). Le chiffre exact ne peut être donné puisque ces endroits correspondent à des pratiques alternatives

1. Dans le sens où ils ne sont pas définis à priori

Les évolutions d'un système peuvent cependant parfois apparaître dans les documents d'urbanisme. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord propose une approche originale/alternative de la mise en place du SCOT¹ de l'Alsace Bossue. Ce dernier présente, lors de séminaires, une approche expérimentale de la réalisation du document. Leur démarche est axée sur les aspects de la réhabilitation des «biens vacants» en tant que facteur de revitalisation rurale. Leur travail est le fruit d'un «appel des élus», c'est-à-dire d'une prise en compte de revendications des acteurs «internes» du territoire. Dans cette démarche, l'organisme se base sur des exemples de réhabilitations, sur les moyens qui peuvent être mis en œuvre (subventions publiques, financement privés etc...) et sur les différentes techniques mobilisables (interventions d'architectes, bureaux d'études d'urbanisme, etc...) afin de proposer une réelle étude de faisabilité basée sur des éléments concrets (cf. annexe 22.2).

A travers ces exemples d'appropriation des outils institutionnels, on peut mettre en évidence une évolution progressive des modes d'aménagement du territoire, s'imprégnant plus des problématiques locales et des besoins des habitants.

II.1.D. Conclusion

Il existe aujourd'hui une forme de généralisation dans la manière d'aménager la ville et la campagne. Les programmes proposés par l'Etat ne sont pas toujours efficaces du fait de leur détachement des spécificités locales des territoires ruraux. Les documents d'urbanisme, deviennent parfois des contraintes en imposant des règles déconnectées des réalités mais peuvent, dans certains cas, devenir de vrais atouts quand les élus et les habitants réussissent à se les approprier. Tous deux sont néanmoins des outils à questionner. Par eux peuvent naître des pratiques durables d'amé-

1. SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

nagement du territoire. Cela passe vraisemblablement par une meilleure considération de l'habitant en tant qu'acteur à part entière du développement de son milieu de vie.

II.2. Les outils proposés à l'échelle architecturale

Les actions à l'échelle d'un ou plusieurs édifices entrent aussi en compte dans le processus de développement des centres-bourgs ruraux. Elles ont un impact sur la qualité architecturale des lieux et sur l'identité d'un territoire. Dans le cadre de la transition énergétique, certaines aides peuvent-être proposées pour appuyer les projets. Ces dernières ne suffisent pas toujours à générer des espaces de qualité

II.2.A. La transition énergétique et la réhabilitation du bâti ancien en centre-bourg rural

Aujourd'hui la question énergétique est présente dans tous les projets de construction et de réhabilitation. Elle est fondamentale pour les institutions mais questionne aussi les principaux concernés : les habitants. Cyril Barthez est amené, dans l'exercice de son métier en milieu rural, à aborder ces questions : «l'isolation des maisons anciennes pose souvent des problèmes aux habitants ainsi que les moyens de chauffage»¹.

Les OPAH-RR, développées ci-avant², correspondent à un programme à grande échelle dont les répercussions sont à la fois globales (réduction de la consommation d'énergie des bâtiments anciens) et locales (amélioration du confort). Les aides pro-

1. Citation de Cyril Barthez paysagiste au Viala-du-Tarn

2. voir développement partie (II.1.A.)

posées durant ce type d'opération favorisent la réhabilitation du tissu ancien et permettent d'adapter ce dernier au confort moderne des modes de vie actuels.

L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) propose des aides à l'amélioration de l'habitat en dehors des OPAH et passe par d'autres organismes. C'est le cas, par exemple, de l'entreprise Oc'Teha, spécialisée dans le développement des communes rurales. Outre les prestations de planification urbaine, ces derniers disposent d'un service «Habitat» qui prend en charge les dossiers de demandes d'aide pour l'Anah . Un architecte est en charge de conseiller les demandeurs sur les solutions techniques les plus appropriées. Cependant, son avis n'est que consultatif et il est pris en compte sous réserve que l'Anah valide le projet. Dans de nombreux cas, l'Anah ne subventionne pas les projets les plus qualitatifs mais les moins onéreux. De plus, les aides sont attribuées sous conditions de ressources et ne s'adressent ainsi pas à une majorité d'habitants. Les améliorations sont donc ponctuelles et ne peuvent pas générer une amélioration d'ensemble.

Il s'avère, par ailleurs, que la question de la transition énergétique en centre-bourg rural est majoritairement associée à celle de la réhabilitation du bâti traditionnel ancien.

En outre, ce type de travaux représente des contraintes techniques, parfois importantes qu'il est difficile de prévoir avant le démarrage de certaines opérations de mise à nu du bâtiment (dépose de revêtement, démolitions partielles, etc...). L'architecte Hélène Lecerf met en évidence le fait que «quand on commence des travaux [de réhabilitation du bâti ancien], on se rend parfois compte que certaines choses ne sont pas en aussi bon état que ce que l'on pensait.»¹. Cela génère des modifications dans

1. Entretien avec l'architecte Hélène Lecerf, spécialisée dans la réhabilitation en milieu rural

le projet de départ, une durée plus longue de travaux et, dans certains cas, une augmentation du coût de départ. Ces «contretemps», souvent exacerbés dans l'opinion publique, sont aussi des facteurs de renoncement à la réhabilitation du bâti ancien au profit de projets de construction neuve perçus comme plus «facile à mener».

II.2.B. Vers une uniformisation des pratiques constructives

La construction de logement individuel neuf dans les communes rurales progresse depuis la deuxième moitié du XXème siècle (cf. annexe 23). C'est le résultat du peu de pression foncière et du prix abordable des terrains constructibles dans ces zones : «Si les prix flambaient comme en ville, on retrouverait de l'intérêt à réhabiliter les centres bourgs» explique Pascal Péris, architecte et enseignant à l'ENSA Montpellier¹. On assiste donc à un étalement des lotissements d'habitat pavillonnaire dans les zones rurales.

L'architecte est très peu présent dans cette partie du marché de la construction en France. «La part des maisons individuelles construites en mission complète de maîtrise d'œuvre par les architectes demeure faible. Elle oscille entre 4 et 5% sur le total des maisons construites par année»². Cela résulte en partie d'une «légende urbaine» largement répandue de l'architecte dépassant les budgets et les délais, qui tend tout de même «à s'estomper» selon Julien Cavaillon. Les interventions privées et de constructeurs sont donc majoritaires.

On peut aussi parler de «marchandisation» dans les discours sur la construction de logements individuels. Sur le Portail de l'économie, des finances de l'action et des

1. M. Peris a vécu et travaillé pendant 20 ans dans le milieu rural

2. Source : L'ordre des architectes, article «les architectes et le logement : limites, potentiels et perspectives» paru le 04/12/2017

Cette information est relative à l'ensemble de la construction neuve en France et englobe à la fois le milieu rural et urbain.

comptes publics, une page présente les modalités de souscription à un Contrat de Construction de Maison Individuelle (CCMI). Ce portail utilise pour parler, d'un habitant, le terme de «consommateur»¹. Par extension le logement devient un produit et le fait d'habiter s'apparente au fait de consommer.

De plus le CCMI garantit un respect du coût des travaux et une réalisation dans des délais définis que ne peut proposer la réhabilitation et qui peut être un facteur de choix lors d'un projet d'aménagement.

Cette marchandisation s'accompagne aussi d'une uniformisation des pratiques constructives et de la fabrication de modèles d'habiter. En effet, aujourd'hui on peut observer des maisons individuelles reproductibles, qui se choisissent sur catalogue et qui répondent à des PLU peu précis concernant les spécificités locales. Bien qu'un règlement définisse certaines règles à appliquer pour s'intégrer dans un environnement particulier, à l'instar des règlements de lotissement, les savoirs-faire locaux parfois très spécifiques à une région sont rarement pris en compte dans ce type de projet. L'habitation ne semble pas être directement conçue par rapport à une situation locale ou à des usages spécifiques.

La question du «bricolage» entre également en compte dans la question de la standardisation : le bricolage est par définition une action qui se fait «avec les moyens du bord» et par le «grand public»². C'est d'ailleurs sur ce principe que beaucoup de constructions ont été effectuées dans le milieu rural (terre, bois, pierre, paille, etc...). Cela se lit aujourd'hui comme des constructions collant exactement au site et aux besoins des habitants qui construisaient eux-même leurs lieux de vie.

Or cette pratique est aujourd'hui lissée. L'omniprésence de «magasins de bricolage»

1. Portail de l'économie des finances et de l'action et des comptes publics, article sur le CCMI

2. Réflexion soulevée dans un appel d'offre d'études et de recherches lancé par le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) en 1999 «Concevoir pour l'existant d'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers»

qui proposent des produits génériques pour effectuer les petits travaux, projette encore une fois une globalisation des pratiques y compris celles émergeant de l'intelligence d'habiter un lieu.

Dans ce fonctionnement, est-ce l'habitant qui fabrique sa manière d'habiter ou une certaine manière d'habiter qui fabrique un habitant ?

II.2.C. Conclusion

A travers divers besoins actuels comme la transition énergétique ou l'aspiration à vivre en maison individuelle, le développement des centres-bourgs ruraux est bousculé.

La réhabilitation apparaît comme un fait complexe et chronophage. Bien que certains bourgs soient concernés par des travaux de mise en valeur du patrimoine local (cf. annexe 24), c'est un processus encore peu envisagé en tant que levier de développement des centres-bourgs ruraux. Pourtant, «La réhabilitation est un véritable enjeu pour les architectes et le monde de la construction car (...) la Réglementation Thermique 2020 qui arrive va être de plus en plus complexe à appliquer.» et «Le travail de l'architecte est encore plus riche en réhabilitation car on vient se greffer à une histoire existante pour la continuer, on ne part pas de rien.» ¹.

La réhabilitation ne peut, à elle seule, répondre aux besoins actuels des populations rurales. La construction neuve, dans et aux abords des centres-bourgs ruraux, prend aussi part au dynamisme local. Aujourd'hui, celle-ci ne prend pas toujours cette direction. C'est le cas par exemple de l'extension de l'habitat individuel en lotissement : Julien Cavaillon présente ce modèle comme «déjà obsolète». En effet, l'étalement des

1. Propos d'Hélène Lecerf, architecte spécialiste de la réhabilitation

lotissements ne favorise pas les liens sociaux mais plutôt, comme le dit Bruno Morin, un individualisme propre «à la postmodernité contemporaine». Les conséquences ne sont pas uniquement sociales mais aussi architecturales et identitaires : les identités locales, physiques ou vécues, s'effacent au profit d'une identité globale.

II.3. Conclusion

Il existe aujourd'hui un problème de rapport d'échelle en ce qui concerne la planification des aménagements dans les centres-bourgs ruraux. En effet, l'échelle nationale des prises de décisions est détachée des réalités locales. Le cadre qui est défini impose des contraintes supplémentaires au développement des centres-bourgs ruraux. De plus, il manque des distinctions de règles applicables en milieu urbain et en milieu rural (nombre d'enfants par classe, densité, pourcentage de logements sociaux, etc...). Or, ces deux milieux distincts ne peuvent prétendre à une même organisation ou un même fonctionnement sous peine d'effacer toute spécificités et de ne parler que d'un milieu unique ¹.

L'uniformité des règles tend à une standardisation des pratiques. Il y a une tendance à transposer le mode de vie urbain au milieu rural. Par exemple, le terme de rurbanisation révèle une des formes que peut prendre la désurbanisation. Ce terme évoque le phénomène d'expansion de l'habitat individuel diffus, parfois loin des centres-bourgs et posant de nombreuses questions de fonctionnement (cf. annexe 25).

Les outils institutionnels ne parviennent pas, à eux seuls, à recréer des mixités, ni à conserver des identités locales existantes (importantes pour le lien social avec

1. Il se peut que l'uniformisation des pratiques donne lieu à un autre sujet de recherche prenant la direction opposée et faisant se confondre l'urbain et le rural en un seul et même milieu, peut être en partant de la notion de «ville monde»

l'idée de sentiment d'appartenance). On ne peut donc pas parler d'un développement pérenne.

Deux types de fractures persistent encore au cœur des centres-bourgs ruraux : les fractures physiques et les fractures sociales.

Les fractures physiques se matérialisent principalement par un éloignement des zones d'habitat pavillonnaire des centres anciens encore actifs. Certaines localités proches de pôles d'activités (comme Rodez et Montpellier pour Ceignac et Assas) deviennent des «villages dortoirs». L'effacement des identités architecturales et des pratiques constructives spécifiques est une autre forme de fracture physique visible dans le milieu rural. La question de la réhabilitation peut être un moyen d'atténuer ces fractures du territoire.

Le propre du centre-bourg rural est de créer une atmosphère dans laquelle les gens se rencontrent en sortant de chez eux (tissu organisé autour de places publiques, maisons mitoyennes, appropriation des ruelles, etc...) (cf. annexe 26). De plus, dans un village où la population ne dépasse pas 2000 habitants, il est facile de connaître «tout le monde», des relations s'opèrent et finissent par créer des réseaux d'entraide «les réseaux d'interconnaissances» (cf. annexe 27). Un trop grand éloignement physique des personnes diminue ce type de rapports aux autres et influe sur un certain éloignement social.

On peut voir aujourd'hui des amorces d'évolution du système à travers la prise en compte de la notion de tiers-lieux et avec des exemples d'appropriation de l'outil de planification urbaine en faveur de problématiques locales.

III. DES LEVIERS POUR FAVORISER LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES ALTERNATIVES POUR UN DÉVELOPPEMENT PÉRENNE DES CENTRES-BOURGS RURAUX

La question du développement pérenne des centres-bourgs ruraux est une question qui touche la totalité de l'espace rural français. En revanche, elle ne peut être traitée de la même façon partout. On ne peut pas exclure le fait que les réponses apportées localement soient variées, du fait de la diversité des situations.

Sans doute est-il intéressant de s'appuyer sur ce qui se trouve déjà dans les centres-bourgs ruraux et qui permet de développer les liens sociaux. C'est le cas pour le bâti ancien, qui, par son histoire et son architecture, porte des caractéristiques qui rassemblent les habitants, au-delà même de la notion d'identité.

La démarche de développement peut également se servir d'outils nouveaux, tel que le numérique. Ce dernier n'est pas incompatible mais, au contraire, complémentaire d'un outil ancestral comme le bâti vernaculaire présent en centre-bourg.

Toutefois, la notion de pérennité ne repose pas uniquement sur des ambitions relatives au développement physique des territoires ruraux. Elle concerne aussi la façon dont s'établissent les liens sociaux et les rapports entre les habitants et autres acteurs de ce milieu. Les programmes institutionnels, présentés comme incomplets dans la partie précédente (II.1), peuvent devenir des leviers de développement, complétés par des initiatives locales de type associatives ou participatives. L'évolution d'un territoire serait ainsi plus en lien avec les habitants qui l'occupent.

III.1. Le bâti traditionnel ancien comme élément de transition vers une réelle revitalisation des centres-bourgs ruraux

Le terme de bâti traditionnel ancien, comme indiqué précédemment, désigne les constructions datant d'avant l'ère industrielle. On construisait alors avec des matériaux locaux, souvent trouvés sur place, avec une mise en œuvre spécifique au

lieu, à ses ressources et aux habitants. Damien Vayssettes, parle de son habitation en ces termes : «ma maison, elle, date des années 1700 et profite à des générations depuis 300 ans. Ce qui est produit aujourd'hui n'a certainement pas vocation à durer autant.»¹. Cette citation met en évidence le fait qu'on peut tirer des enseignements de ce type de bâti en ce qui concerne la notion de pérennité. Cette dernière passe à la fois par le fait de savoir faire évoluer un tel bâtiment et par la façon dont cela peut renforcer une identité architecturale propre.

III.1.A. Faire évoluer le bâti ancien pour accueillir de nouveaux usages

Réhabiliter le bâti ancien est, en soi, une pratique innovante pour un développement pérenne des centres-bourgs ruraux. Elle se substitue aux pratiques de démolition/reconstruction. De plus, prendre en compte le bâti ancien dans l'évolution d'un bourg peut constituer une alternative à l'étalement des zones pavillonnaires et apporter de nouveaux usages, de nouvelles centralités et de nouvelles appropriations des espaces.

Beaucoup de personnes interrogées ayant une profession liée, de près ou de loin, à l'architecture associent à la réhabilitation une forme de richesse de la pratique et de satisfaction. L'architecte Hélène Lecerf parle d'un travail riche à la fois historiquement et techniquement, quand le maçon Damien Vayssettes compare la réhabilitation au fait de sauver une vie : «il y a dans la réhabilitation une question d'entretien, de pérennisation, de maintien d'un bâtiment en vie.»².

L'architecte peut prendre part à cette démarche. Sa pratique du projet peut s'y avérer,

¹et ². Propos de Damien Vayssettes voir interview annexe 12

elle aussi, innovante. La revue D'Architecture a consacré, en 2014, un dossier sur la place que se sont fait certains architectes dans le milieu rural¹. Tous parlent d'une pratique différente de la profession et, parmi eux, certains ont axé leur démarche sur la réhabilitation.

Simon Teyssou, architecte dans un village du Cantal, déclare que «toute structure existante se constitue de fait en patrimoine. (...) Il s'agit de matière déjà mise en œuvre. Il suffit parfois de consolider une petite remise et de la vitrer partiellement pour créer une nouvelle occasion de projet». Le projet architectural peut être, en plus, le moyen de faire renaître une économie locale dans le domaine de la construction en affichant par exemple la volonté d'employer certains matériaux locaux dont la mise en œuvre émane d'un savoir-faire uniquement pratiqué dans ces régions. Le projet initiateur devient ainsi un «projet manifeste» qui peut montrer l'exemple et inspirer d'autres projets allant dans cette direction.

La difficulté de ce travail réside dans le fait de s'approprier le patrimoine bâti des centres-bourgs ruraux en tant que support de nouveaux usages, servant l'évolution des modes d'habiter «sans toutefois le figer dans le temps»².

La réhabilitation existe aussi par d'autres actions que celles de l'architecte. C'est le cas des entreprises qui choisissent de s'installer dans les centres-bourgs ruraux en réinvestissant des constructions existantes.

En Aveyron, dans le village d'Arvieu (situé entre le Viala-du-Tarn et Calmont de Plan-catge), la Société Coopérative Laëtis a pris l'initiative de s'installer, en 1998, au centre du village. Petit à petit, la société, d'abord axée sur l'informatique, a diversifié son activité (en grande partie pour répondre à des besoins du village) et s'est étendue dans d'autres bâtiments du village, développant ainsi des proximités. En participant à la vie

1. D'Architecture n°232, décembre 2014, dossier «Architectes de campagne»

2. Propos de Julien Cavaillon, architecte de l'Atelier des Vendangeurs voir interview annexe 12

du village, Laëtis cherche à «expérimenter ici et maintenant, sur [son] lieu de vie, pour (...) offrir des solutions concrètes demain» (cf. annexe 28).

Il en est de même pour l'Atelier des Vendangeurs dans le village d'Assas, un atelier d'architecture mais aussi de réflexions créé par Julien Cavaillon. Ce dernier, a choisi d'investir une ancienne grange paillère de la propriété familiale pour en faire les bureaux de l'entreprise (cf. annexe 29). Il explique que «le décès de son grand-père a résonné (...) comme un appel à faire quelque chose dans ce lieux au potentiel exceptionnel mais qui, pour partie, tombait en désuétude, voire même dans l'oubli.»¹.

Faire évoluer le bâti ancien est une volonté qui peut être portée à plus grande échelle, comme par exemple à travers les documents d'urbanisme. On peut rappeler, ici, l'expérience présentée dans la partie II.1.C réalisée lors de la mise en place du SCOT Alsace Bossue (cf. annexe 22.2). Cela permet aux interventions ponctuelles des particuliers de mettre leur démarche au cœur d'un projet d'ensemble qui peut rassembler autour d'une même volonté, autour d'une même identité.

III.1.B. Conservation, renforcement et partage d'une identité architecturale locale

L'atmosphère que génère le bâti traditionnel ancien en centre-bourg favorise les relations de voisinage / les relations sociales avec une organisation souvent centripète, autour de places et de «recoins» appropriables que l'on ne retrouve pas dans les quartiers plus récents de type pavillonnaire où les espaces libres sont principalement occupés par la voiture (cf. annexe 26).

Julien Cavaillon parle des lotissements d'habitats pavillonnaires comme d'un modèle «déjà obsolète». En effet, celui-ci provoque des conséquences sur l'environ-

1. Propos de Julien Cavaillon voir interview annexe 12

nement telles que la consommation d'espace. Hormis cette réalité, ce modèle d'habitation ne permet pas aux habitants de s'identifier, à travers le logement, à un lieu précis. Cela est dû au fait que la culture constructive qui y est associée est uniformisée. Or, dans le monde contemporain où tout évolue très vite, il me semble important de pouvoir se rattacher à des repères. En cela le bâti ancien peut avoir son importance dans la société actuelle : les constructions vernaculaires d'un centre-bourg répondent à un environnement spécifique (une pente, un vent dominant, une rivière, des pluies fortes...) et ne peuvent se reproduire dans des endroits différents.

L'habitant de centre-bourg rural peut s'identifier à un lieu d'échelle humaine, qu'il pratique, et ainsi retrouver un sentiment d'appartenance. Ce type de ressenti est support d'interactions avec les autres personnes qui partagent cette identité.

On voit dans le milieu rural des groupes de personnes qui s'organisent et partagent des temps communs autour d'un sujet relatif à l'attachement au patrimoine du village ou de la commune.

Nous avons pu le découvrir à Assas, au travers de l'association Mieux Vivre Assas. Celle-ci entend défendre le patrimoine du village qui «ne se résume pas au château». Ces derniers organisent une forme de lutte visant à modifier les objectifs du PLU en terme d'augmentation de population. Pour cela, ils organisent des événements tels que des conférences portant sur des sujets similaires¹.

Ce type de rassemblement existe dans beaucoup d'autres localités attachées à l'identité du centre-bourg rural. Au Viala-du-Tarn, pour faire découvrir le patrimoine local, l'association Festenal de la Musa² organise des séances de toponymie afin de découvrir l'origine du nom de certains lieux, souvent associé à une activité particulière à cet

1. Le groupe d'étudiants que Mme Sistel accompagne pour la rédaction du mémoire a pu assister à la conférence donnée le 27 septembre 2018 «Café Geddes : évolution urbaine, le concept de Biorégion» par MVA et Patrick Geddes France

2. traduit de l'Occitan par Festival de la Muse

endroit ou à la présence d'un élément remarquable.

Enfin, à Calmont-de-Plancatge c'est par un marché botanique de renom que le village met en valeur son patrimoine. Chaque année celui-ci s'étend dans les rues du village qui mènent au Château (cf. annexe 30).

III.1.C. Conclusion

La façon dont sont mis en œuvre les matériaux fait que le bâti ancien de centre-bourg est capable d'évoluer. Les espaces peuvent se dilater ou se découper selon les besoins de l'occupant.

Des principes réfléchis à des époques antérieures, notamment pour des raisons d'économies de moyens et de transports, peuvent aujourd'hui apporter une partie des réponses aux besoins des personnes qui vivent dans le milieu rural : créer des lieux de valeur, revoir la question des mobilités et prendre en compte l'aspect écologique/ environnemental.

Contrairement aux constructions récentes répandues (qui sont souvent des répliques d'un modèle détaché d'un lieu), le bâti vernaculaire de centre-bourg répond à son environnement. Quand l'environnement évolue, les constructions évoluent et les habitants évoluent (voir figure ci-dessous).

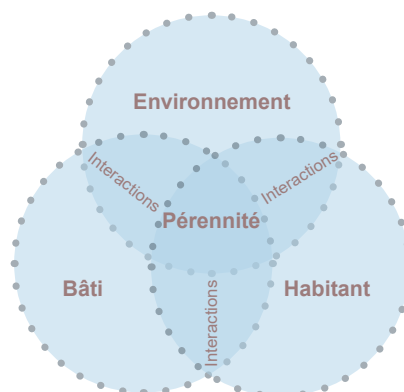


Figure : déclinaison du schéma de développement durable pour le développement du milieu rural

Se servir du bâti traditionnel ancien comme support, sans toutefois le figer dans le temps, fait perdurer une histoire sans s'y opposer, et renforce des spécificités plutôt que de les effacer. Cela participe à un certain lien entre les habitants et influence un sentiment d'appartenance à un milieu ayant des particularités.

L'initiative d'entreprises, de services ou d'associations de type Laëtis ou l'Atelier des vendangeurs sont des exemples de pratiques qui fonctionnent grâce au bâti vernaculaire, avec ses spécificités et au profit des populations, en répondant à des besoins actuels. Ces mêmes exemples mettent en évidence une combinaison de supports : le bâti traditionnel est associé à l'outil numérique pour que les activités fonctionnent.

III.2. Un appui très récent : l'outil numérique

Dans les pôles urbains, l'accès au réseau et à internet est une évidence, un acquis. Certaines zones du milieu rural sont toujours dépourvues, totalement ou en partie, de «connexion» et l'accessibilité à un réseau suffisant est encore un axe de travail du gouvernement et des opérateurs.

L'utilisation de l'outil numérique est, encore aujourd'hui un obstacle pour de nombreuses personnes. Cependant, on peut penser qu'à l'avenir, celui-ci sera porteur de nouveaux usages dans les centres-bourgs ruraux, et générera de nouvelles centralités inscrites dans un maillage territorial.

III.2.A. L'omniprésence du numérique

L'État lance, pour 2022, un programme lié au numérique : la dématérialisation totale des démarches administratives (qui est déjà en cours par exemple à travers les

démarches de cartes grises ou de permis de conduire).

Cela laisse, aujourd'hui, près d'un tiers de la population française de côté¹ ; c'est la fracture numérique. Celle-ci est due à deux situations majeures : les populations qui ne savent pas se servir de l'outil numérique et celles qui ne peuvent avoir accès à ce type de matériel ou encore à une connexion suffisante.

La part importante de personnes âgées dans les campagnes (cf. annexe 1 partie Population de plus de 60ans) ne rend pas évidente la banalisation et la généralisation de l'outil numérique. Peu de personnes des générations d'une soixantaine d'années savent s'en servir et restent donc en marge de l'évolution actuelle qui tend vers le «tout numérique».

Encore aujourd'hui, les territoires ruraux sont défavorisés. Les cartes de la couverture en France montrent une meilleure desserte des villes en terme de réseaux (cf. annexe 31). L'amélioration fait cependant partie des priorités du Gouvernement. L'Agenda Rural mentionné précédemment (voir partie I.) évoque un déploiement «de la 4G, d'ici fin 2020, sur tous les pylônes existants [et un] seuil minimal de sites 5G»² (cf. annexe 32).

À l'heure actuelle, l'outil numérique reste le support de peu d'usages en faveur du milieu rural. Il est encore un vecteur d'inégalités entre les territoires et au sein d'un même bassin de vie. Après une période d'appropriation de cet outil, celui-ci peut devenir un atout majeur et notamment en terme de nouvelles activités dans les campagnes et dans la remise en question des mobilités.

1. Source : vie publique, article «E-administration : quelle démarche pour les exclus du numérique ?» article mis à jour le 1er juillet 2019

2. Voir l'article «Agenda Rural : faire des campagnes des territoires d'avenir», site du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

III.2.B. S'approprier l'outil pour réduire les fractures dans les zones rurales

Dans les territoires ruraux, des outils sont mis en place pour réduire la fracture numérique. Ils sont encore très nouveaux et peu répartis sur le territoire. Par exemple, dans le village de Luc-la-Primaube, près de Calmont-de-Plancatge, l'association le Club des Aînés organise des ateliers d'apprentissage pour les seniors afin de leur enseigner certaines fonctionnalités de l'outil numérique. Mais ces initiatives restent encore très limitées et ne bénéficient qu'à peu de personnes.

Pour transformer cette barrière en levier de développement, on peut imaginer une extension de ce principe de formation avec des interventions mieux réparties dans les milieux ruraux, et pour plusieurs catégories de personnes (découverte pour les seniors, pratiques ludiques pour les enfants, sensibilisation des adolescents, etc...) . Cela offrirait aussi des perspectives de regroupement de personnes ayant un même objectif. Ainsi, la fracture que provoque aujourd'hui le numérique, devient sujet de nouvelles centralités et de nouveaux liens sociaux.

Des organismes se sont inspirés de l'idée de dématérialisation pour déployer une nouvelle forme de services aux personnes dans certaines zones rurales. Le département du Lot expérimente actuellement un service public itinérant se rendant dans les centres-bourgs ruraux pour réaliser les démarches administratives. Ce dernier existe au travers d'un Car des Services Publics mis en place en 2018 (cf. annexe 33). Cette action est rendue possible grâce à l'amélioration de la couverture réseau des territoires et des plateformes de démarches en ligne. Ce modèle, actuellement expérimental, tend à être repris dans d'autres zones rurales isolées pour faciliter les démarches des habitants.

L'appropriation d'une volonté du Gouvernement, initialement contraignante pour les

populations rurales, permet de réduire les inégalités face à la distance des administrations. Les habitants du centre-bourg recevant le bus (ou ceux vivant à proximité de celui-ci) ont accès aux mêmes services que ceux présents dans les villes. Les personnes ne se rendent plus aux services publics éloignés mais se sont les services qui se déplacent vers les populations.

III.2.C. Une attractivité des centres-bourgs ruraux appuyée sur l'outil numérique

Le numérique est indissociable de nombreux usages liés aux modes de vie actuels. L'amélioration de la couverture réseau favorise les personnes mais aussi les entreprises et activités, s'implantant dans les localités.

En France, il existe déjà un système (celui-ci n'est pas directement lié à l'outil numérique) pour encourager des entreprises à s'installer dans les zones rurales. Ce dernier prend la forme d'un classement de certaines communes en Zones de Revitalisation Rurales (ZRR). Ce classement vise à «aider le développement des territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales.»¹. Dans ces zones, les entreprises qui s'installent bénéficient d'une exonération d'impôts durant les cinq années suivant l'installation.

L'arrivée progressive d'une couverture suffisante, permettant des échanges commerciaux ou avec d'autres entreprises (parfois lointaines), est un argument en faveur de ce système des ZRR. Ainsi, les pôles urbains ne concentrent plus toutes les activités, il y a là une amorce de pluralité des pôles d'activité, un maillage dans le territoire, ne défavorisant pas les petites localités.

1. Définition donnée par les services publics, en charge de ce programme

L'outil numérique remet en question les mobilités et permet de penser à des pratiques «de distance» comme peut le proposer le télétravail. Cet aspect de l'activité professionnelle, encore peu répandue en France par rapport à d'autres pays européens, évolue de façon rapide. Entre 2007 et 2008, le télétravail a augmenté de 6% dans le pays : on est passé de 16% des travailleurs ayant recours au télétravail à 22%¹. Cette donnée peut être croisée avec celle montrant que 42% de personnes souhaitent quitter la ville pour «vivre et travailler à la campagne»². Une corrélation entre ces chiffres met en évidence une opportunité pour ces personnes de s'installer dans le milieu rural et compter sur le télétravail. Ces constats livrent des informations sur la modification des modes de vie et de travail aujourd'hui et sur la déstructuration du travail dans certaines entreprises. Grâce au numérique chacun peut s'approprier sa façon de travailler.

Le télétravail est possible pour de multiples activités professionnelles exigeant un travail de bureau telles que employés de l'administration, secrétariat, dessinateurs, experts, etc... .

La partie I.3.B. de ce mémoire met en évidence le fait que trouver un emploi est l'une des préoccupations principales des personnes désireuses de s'installer en milieu rural. Dans le cas des couples, «la difficulté (...) est que les deux partenaires puissent trouver un travail. Il n'y en a souvent qu'un seul qui y parvient...»³.

Le télétravail offrant des possibilités de travail à distance peut donc faciliter certaines installations de couples : si l'un des deux trouve un travail dans une zone rurale, il est possible que l'autre se tourne vers l'alternative du télétravail.

De plus, bien que pouvant s'effectuer à domicile, le télétravail est un support de nou-

1. Chiffres recueillis dans la rubrique de l'Observatoire du portail télétravailler.fr, d'après des chiffres données par l'INSEE 2008

2. «Néoruraux : portrait des citoyens venus s'installer à la campagne», sondage ISPOS réalisé en 2003

3. Citation d'une personne interrogée dans le dossier Transrural n°366 pour la partie «Le télétravail, un recours pour les nouveaux arrivants ?»

veaux lieux de partage dans les centres-bourgs ruraux. On voit en effet dans certains centres-bourgs naître des lieux de rassemblement de télétravailleurs que l'on peut définir comme des espaces de coworking ou encore comme des tiers-lieux, lieux de pratiques encore aujourd'hui innovantes et variées. Cela peut d'abord passer par la présence d'une médiathèque (comme à Ceignac) ou même, comme le propose Laëtis, des lieux de rassemblement de télétravailleurs au cœur du village et rattachés à d'autres lieux de vie et d'activités pré-existants (cf. annexe 28)

III.2.D. Conclusion

Aujourd'hui, le numérique est un outil toujours en cours de développement dans les territoires ruraux. On peut penser que cette innovation est compatible avec un certain éloignement des villes puisque cela occasionne de nouveaux liens sociaux et de nouveaux usages en centre-bourg rural. C'est aussi une aide à la transition vers de nouvelles centralités (activité économique, liens sociaux...) en entraînant la mise en place de nouveaux lieux de valeurs pour les habitants. Cet outil participe, dans un même temps, à la remise en question des mobilités sans toutefois empêcher des activités économiques. Au contraire, cela appuie une idée de maillage territorial dans lequel toutes les dynamiques n'appartiennent plus aux pôles urbains.

Néanmoins, il convient de s'interroger sur le risque que la généralisation de l'outil numérique devienne vecteur d'une uniformisation des modes de vie et fasse perdre aux villages leur caractère. Aussi est-il nécessaire de veiller à ce que le numérique soit utilisé aux bénéfices de la population en le faisant participer au renforcement de services de proximité. L'outil numérique doit être injecté et utilisé intelligemment

pour ne pas générer de nouvelles fractures, de nouvelles inégalités (tant physiques, que sociales, qu'architecturales). On peut, pour cela, questionner l'omniprésence du numérique en milieu rural. Considérant que l'environnement rural est jugé moins stressant dans une grande partie de l'opinion publique et ayant un développement à l'échelle de ses habitants, ne doit-on pas tenter de conserver dans ce milieu une part de déconnexion ?

III.3. Les habitants au cœur de la mutation d'un modèle sociétal (local de la vie en centre-bourg rural)

Outre le bâti traditionnel ancien et le numérique, ce sont les habitants eux-même qui, placés au cœur de la démarche, sont les plus à même de développer de façon pérenne les centres-bourgs ruraux. Dans ce mémoire, cela se traduit par la mise en avant de témoignages de personnes vivant dans les trois localités sélectionnées. C'est en prenant en compte les expériences des habitants que peuvent naître des réponses adaptées. Celles-ci peuvent prendre la forme de pratiques innovantes venant de divers acteurs. En outre, le système associatif est un support important pour générer des lieux de valeurs multiples dans les centres-bourgs ruraux. C'est ainsi que l'on peut faire apparaître une alternative à la fabrication actuelle des centres-bourgs ruraux qui ferait de l'habitant, le "décideur principal" de ce à quoi doit ressembler son lieu de vie.

III.3.A. Le système associatif : un levier indispensable en complément des systèmes institutionnels

Les initiatives apparaissent à plusieurs échelles en ce qui concerne le développement des centres-bourgs ruraux. En effet, on trouve à la fois des interventions qui ont un rayonnement sur une large partie du territoire rural et d'autres, ayant une plus

petite ampleur (mais tout aussi importante), qui agissent localement au travers de problématiques ciblées.

Dans sa volonté de désenclavement des centres-bourgs ruraux, le Gouvernement travaille avec le groupe SOS sur un projet intitulé 1000 Cafés. Le groupe SOS est une entreprise d'intérêt général créée dans les années 1980 dans le but de lutter «contre toute forme d'exclusion» et notamment contre les problèmes liés à la drogue. Son activité s'est ensuite diversifiée et s'occupe aujourd'hui «des territoires ruraux partout en France»¹. Pour le projet 1000 Cafés, le Groupe SOS prévoit d'acquérir des locaux dans un grand nombre de communes dépourvues de commerces et services de premières nécessités. Ces lieux ont pour but d'être gérés par un "binôme recruté localement" et d'être pensés avec les habitants pour répondre le plus justement possible aux besoins de la population locale. Le terme de "Café" fait écho à des lieux traditionnellement supports de rassemblement et d'activités et services multiples et en fait un point central d'une vie sociale forte dans les villages.

En région Occitanie, une collaboration entre les CCI, CA et CMA² s'appuie sur des problématiques rurales pour mettre en place le dispositif Occtav³ dont le but est de promouvoir la transmission et la reprise d'entreprises locales (par exemple lors du départ en retraite des gérants). Cette initiative permet de mettre en valeur le tissu d'activités des zones rurales, en soulignant les avantages de la reprise d'une entreprise existante plutôt que la création d'une nouvelle (pour lesquelles le démarrage et

1. Description donnée dans la présentation du projet 1000 Cafés faite par le Groupe SOS <https://www.1000cafes.org/groupe-sos/>

2. CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

CA : Chambre d'Agriculture

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

3. Il y a dans ce dispositif une évolution du principe d'association. le terme d'association évoque ici le rassemblement de trois systèmes autour d'une volonté commune de développement et de maintien d'activités dans les territoires ruraux de la région.

la recherche d'une clientèle sont souvent difficiles). Pour cela, l'accompagnement se font en deux parties. Dans un premier temps, des conseillers recensent les entreprises dont les gérants sont en fin de carrière. Cela permet aussi de sensibiliser ces gérants à l'anticipation de leur départ. Dans un second temps, ces entreprises sont présentées, lors de divers événements, à des personnes cherchant à s'installer dans le milieu rural. Cette présentation est accompagnée d'une sensibilisation sur le mode de vie rural et sur la façon dont les activités économiques s'y organisent (cf. annexe 34). Le dernier événement proposé par ce dispositif a pris la forme d'un job dating intitulé «l'Aveyron recrute» lors du Salon de l'Aveyron à Paris-Bercy le 12 octobre 2019 (cf. annexe 35).

Le fonctionnement de la Société Coopérative Laëtis est un exemple d'initiative d'échelle locale. Comme présentée précédemment (Voir partie III.1.A), l'entreprise a choisi d'investir des bâtiments anciens du centre du village d'Arvieu. Au-delà de cette action, l'innovation de cette entreprise passe par la façon dont elle s'inspire de son environnement pour faire évoluer ses activités très diverses¹. Lors d'une édition de la conférence TEDx Toulouse, Vincent Benoit, l'un des fondateurs de Laëtis explique que l'origine de sa société est un moment de déclin du village : «Ce moment là (...) il n'y a plus que deux choix. C'est mourir ou créer notre vie ensemble, avec ce qui est juste à proximité, c'est à dire les voisins et les collègues...»².

Pour cela, l'entreprise met à disposition de tous, des locaux et des espaces extérieurs (toujours au centre du village), qui peuvent s'adapter à tous types d'usages. Ainsi, l'entreprise expérimente la revitalisation d'un centre-bourg par la mise à disposition de supports d'activités et de rassemblements multiples. Cette expérience du Jardin d'Arvieu, l'un des projets développés par Laëtis (et d'autres structures), fabriquent un

1. dont la création d'outils multimédias, comme des sites internet à l'instar de celui du job dating de l'Aveyron recrute évoqué ci-avant

2. Présentation d'une recette pour faire survivre un village «et ensemble ils créèrent leur monde» lors de la conférence TEDx Toulouse : <https://www.youtube.com/watch?v=1RGOhyUIzVg&feature=youtu.be>

cœur de village multifonctionnel, qui évoluent avec les habitants/occupants et qui sont basés sur des besoins fréquemment observés dans le milieu rural (cf. annexe 36). Cette initiative met en évidence l'importance de l'habitant acteur en centre-bourg rural.

III.3.B. L'association pour rassembler autour d'un intérêt commun

Le système associatif est très présent dans le monde rural. Dans les trois cas d'études observés, on recense un grand nombre d'associations par rapport au nombre d'habitants : Assas comprend 30 associations, Calmont de Plancatge en compte 20 et le Viala-du-Tarn, 14 (cf. annexe 1 partie nombre d'associations). Le principe d'association est révélateur d'un besoin de partager, de se rassembler autour d'un même sujet. Cela se matérialise par des temps associatifs pour lesquels chacun donne de son temps libre et de son énergie mais aussi par l'occupation (plus ou moins ponctuelle) de lieux de valeurs.

Au-delà de la notion de partage, ce fonctionnement en groupe est un outil à part entière. Il permet le développement de pratiques non-conventionnelles qui correspondent souvent à des situations précises de la vie des habitants du milieu rural. D'une manière générale, l'association est un moyen de favoriser et de simplifier l'intégration de nouveaux habitants. En s'impliquant auprès des populations locales autour d'une même préoccupation, le dialogue s'instaure plus rapidement. Les nouveaux habitants s'insèrent dans le réseau d'interconnaissances local et les autochtones se rassurent quant à leurs craintes de choc des cultures¹. Les relations sociales ainsi traitées participent au sentiment d'appartenance au même titre que le bâti vernaculaire.

1. Voir les parties I.3.A. et I.4.B concernant les relations entre personnes natives d'un lieu et nouveaux arrivants

Partager un objectif commun donne la sensation d'appartenir à un groupe, d'avoir une importance (toute relative soit-elle) et de ne pas avoir une position anonyme.

Les associations participent à la création de lieux de valeurs dans un territoire. Cela peut passer par l'objet de l'association ou bien par les lieux qu'elles choisissent d'investir pour se rassembler.

Les associations créées dans un but de protection d'éléments du "patrimoine vécu" par les habitants sont des exemples de fabrication de lieux de valeur. C'est le cas de l'association Mieux Vivre Assas qui met en évidence, par ses actions, divers éléments qui fabriquent l'atmosphère villageoise et qui ne sont pourtant pas répertoriés en tant que tels par les pouvoirs publics. Cette dernière se bat pour la conservation de ces lieux, porteurs de valeurs, et qui ne sont pas prises en compte dans le programme de développement actuel ¹.

Il en est de même pour une action associative récente dans le village de Saint Saturnin de Lenne (Aveyron, 12). La fermeture programmée de l'école a engendré une réaction de certains habitants. Ces derniers définissent l'école comme un lieu favorisant le lien social dans le bourg. Pour ne pas perdre ce lieu de valeur, ils ont choisi de se servir du système associatif pour faire revivre l'école. Bien que cette dernière ne soit plus en contrat avec l'Etat, elle continue d'exister et d'éduquer des enfants tout en maintenant une dynamique dans le village. Il y a, dans ces deux exemples, une mise en évidence de valeurs propres à certains lieux, définis par les habitants, qu'il est important de prendre en considération ².

Les initiatives telles que celles de la société Laëtis ou encore de l'Atelier des Vendangeurs mettent en évidence une autre définition de lieux de valeurs dans les territoires ruraux. On peut ici parler de lieux à double valeur. D'une part, la valeur du lieu est

1. Site de l'association MVA <https://www.mieuxvivreassas.fr/> rubrique Informations

2. Voir l'article du journal la Dépêche paru le 02/09/2019 Saint-Saturnin-de-Lenne : l'école rouvre ce matin

sociale puisque celui-ci est support d'interactions multiples entre les habitants (cf. annexe 10, photo 2). D'autre part, on peut retrouver la valeur patrimoniale défendue par les associations comme Mieux Vivre Assas. En effet, les lieux ainsi investis par les habitants pour se rassembler deviennent des éléments de patrimoine vécus. Dans ces villages, ce type de lieux à double valeur se traduit aussi par la présence d'une bibliothèque ou d'une médiathèque qui offre des espaces pour effectuer diverses réunions d'habitants (voir figures ci-dessous).



Figure : (de haut en bas)
Médiathèque de Ceignac au coeur du village partageant le parvis de la basilique
Bibliothèque du Viala-du-Tarn donnant sur une des places du village

III.3.C. Fabrication d'un territoire par tous et pour tous

Les deux parties précédentes mettent en évidence l'importance de l'habitant dans le processus de développement des centres-bourgs ruraux. Cette idée peut être rapprochée d'une explication donnée dans Les métropoles barbares de Guillaume Faburel, à propos de la notion de Biorégion développée par les Territorialistes qui expriment l'importance de l'implication de chacun dans son lieu de vie (cf. annexe 37). Cette perspective «valorise des formes conviviales d'habiter, de produire et d'autogérer le patrimoine territoire»¹. Cette réflexion pousse à se demander comment mieux intégrer l'habitant d'un milieu rural dans les processus actuels de planification.

Pour cela, on peut s'appuyer sur l'exemple de la conception du Eco-Hameau du Champ Foulon, au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Cet exemple fait partie d'une large réflexion sur la participation et sur une étude de la prise en compte de l'habitant étudiée en cours de Sociologie avec Mme Mammou. Dans cet exemple, les habitants, accompagnés de professionnels, matérialisent ensemble leur vision du village. La prise en compte de la réglementation est combinée aux pratiques des habitants dans le lieu. A l'aide d'outils simples et de la mise en place d'ateliers de travail par petits groupes d'habitants, ces derniers ont pu entrer dans la démarche de fabrication de leur lieu de vie ².

On peut effectuer une comparaison entre cet exemple et les temps dédiés actuellement à la participation des habitants dans l'élaboration des documents d'urbanisme, prenant la forme de réunions publiques. Ces réunions institutionnelles permettent aux habitants de donner leur opinion sur les projets prévus dans leur commune de résidence. Ces informations sont recueillies par un commissaire enquêteur qui rédige en-

1. Citation de A. Magnaghi dans la Biorégion urbaine p. 105 reprise par Guillaume Faburel dans les métropoles barbares, p342

2. Voir la vidéo proposée sur le site du Eco-hameau : Hameau Découvert, élaboration collective d'un éco-hameau / <http://lechampfoulon.blogspot.com/2013/11/hameau-decouvert.html>

suite un rapport sur la faisabilité ou non d'un projet à la suite des revendications. Dans ce cas, l'habitant donne un avis sans participer à l'élaboration du document. Il possède donc une posture sensiblement passive.

En temps que personne formée aux questions de l'aménagement, je me demande pourquoi ne pas faire de ces réunions, des temps au cours desquels les habitants peuvent s'exprimer sur ce qui, pour eux, fait patrimoine. Ainsi, une partie des documents d'urbanisme serait consacrée à la façon dont les habitants perçoivent leur milieu de vie. Ce processus ainsi mené donnerait lieu à des réflexions allant dans le sens d'un développement pérenne, adapté et approprié. L'habitant serait donc impliqué dans le processus, il deviendrait acteur de l'aménagement de son territoire.

III.3.D. Conclusion

La redynamisation des territoires ruraux se matérialise par des initiatives qui complètent les programmes institutionnels. Elles sont, pour la plupart, basées sur la prise en compte des besoins de l'habitant. On peut ainsi parler d'une approche ascendante ou collaborative de la fabrication d'un territoire.

Cela se matérialise à plusieurs niveaux dans le milieu rural. Des plans sont élaborés à l'échelle du pays ou d'une région pour répondre aux besoins fondamentaux dans les territoires ruraux. Dans des échelles plus recentrées sur des localités, le système associatif permet aux habitants de se rassembler autour d'un intérêt commun. Cela participe au maintien ou à la création de lieux de valeurs dans les centres-bourgs ruraux.

Aujourd'hui, ces associations sont nombreuses mais fonctionnent souvent de manière

indépendante. Leurs actions sont éloignées les unes des autres. Pourtant, dans un milieu peu peuplé où les réseaux d'interconnaissances sont importants, on peut se demander s'il ne serait pas intéressant que les associations partagent des (lieux de) valeurs afin que leurs actions aient plus d'importance. Par exemple, les associations de la commune de Calmont de Plancatge participent à un forum organisé chaque année, dans le but de se faire connaître du plus grand nombre.

Le principe associatif et les diverses initiatives en milieu rural mettent en évidence une construction du territoire rural par et pour les habitants. Le bassin de vie évolue en même temps que sa population tout en conservant les éléments qui ont une importance localement. Les habitants ont donc une légitimité à intégrer le processus de planification de leur territoire.

III.4. Conclusion

Les territoires ruraux disposent d'outils qui permettent de compléter les actions proposées par les pouvoirs publics en termes de développement. Beaucoup d'entre eux semblent encore sous-exploités voire même, dans certains cas, laissés de côté.

Le bâti traditionnel ancien constitue un appui important pour de multiples raisons. D'abord, ce dernier, est riche d'informations historiques concernant le lieu où il se trouve. Il renseigne sur des pratiques constructives anciennes, parfois disparues, qui répondaient, par nécessité, à la configuration du site. Ce dernier donne également des informations sur le mode de vie des générations précédentes. On peut retenir que la construction de ces bâtiments avait pour objectif de répondre aux besoins des

habitants sur plusieurs générations. En effet, les typologies de bâti traditionnel ancien présentes en centres-bourgs sont capables d'évoluer, encore aujourd'hui, en fonction des besoins sans trop de reprises structurelles. On peut donc s'inspirer de cette architecture pour développer un système pérenne d'aménagement des territoires ruraux.

Afin de ne pas figer le patrimoine dans une époque, il est important de le confronter à des pratiques modernes, contemporaines telles que l'utilisation de l'outil numérique. L'analyse de cet outil ne le rend pas incompatible avec la présence d'un tissu architectural ancien. Au contraire, on peut faire de ces deux outils des atouts de développement des centres-bourgs ruraux. Tous deux peuvent être employés dans le but de recréer des centralités et des liens sociaux dans un centre-bourg.

L'amélioration progressive des couvertures réseaux est un moyen de développer des activités dans le milieu rural en se basant sur le principe de travail à distance (tant dans l'éclatement de l'espace de l'entreprise que dans la communication entre entreprises, même éloignées). On tend ainsi vers un maillage équitable des activités sur le territoire, ne laissant plus en retrait les territoires ruraux.

Cet outil doit participer à l'intelligence d'habiter pour ne pas engendrer des fractures intra-territoriales. C'est pourquoi, il peut être intéressant de l'introduire dans le questionnement de la réhabilitation. Damien Vayssettes, dans son projet de réhabilitation d'une bâtisse ancienne pour en faire son habitation, combine techniques ancestrales de construction et outil numérique. Il se sert de ce dernier pour faire connaître son parcours de réhabilitation. Cela permet de rendre accessible ce type de pratiques et d'en faire un exemple concret sur lequel d'autres personnes peuvent s'appuyer (cf. annexe 12 et sur la page «Planette Vabrette»).

L'intelligence d'habiter est, avant-tout, une question qui concerne les habitants d'un même milieu. L'habitant reste le moteur principal de l'évolution de son lieu de vie. On peut aujourd'hui remarquer que sa place dans le système institutionnel n'est que partielle. Or, certaines pratiques alternatives tendent à remettre l'habitant au cœur du processus de fabrication de son milieu de vie.

D'une part, ces pratiques prennent la forme d'initiatives globales ayant des répercussions locales comme c'est le cas pour les dispositifs 1000 Cafés et Occtav.

D'autre part, c'est le procédé inverse qui peut être observé avec le fonctionnement des associations. De par leurs actions, certaines d'entre elles peuvent devenir des exemples ou des «projets pilotes» à l'instar du maintien de l'école dans le village de Saint-Saturnin-de-Lenne ou encore des pratiques innovantes de l'entreprise Laëtis. C'est ainsi qu'une action, d'abord locale, peut aboutir à des répercussions globales. Cela n'est possible que s'il existe une communication entre associations mais aussi auprès de toute autre personne concernée de près ou de loin par le sujet en question.

CONCLUSION

Ce mémoire est l'occasion pour moi de porter un regard différent de celui que j'avais, enfant, sur la vie dans les territoires ruraux. Aujourd'hui, avec mes expériences et les enseignements de l'ENSAM, je vois en ce milieu un environnement en mutation avec ses propres problématiques et enjeux. Son développement est très influencé par les pratiques urbaines alors qu'il s'agit de milieux complètement différents. Cette influence ne participe pas à un développement pérenne mais génère, au contraire, de nouvelles fractures physiques et sociales.

Le monde rural échappe souvent à la mondialisation de par son échelle. De la même manière que les villes d'un pays ou du monde sont reliées entre elles par des similitudes de pratiques et de paysage, le monde rural est fait de multiples petites localités, parfois éloignées, présentant elles aussi des similitudes d'identité et d'actions et qui interagissent entre elles. Leur identité ne peut donc être totalement rattachée au monde urbain.

Plusieurs personnes interrogées pour la présente étude ont évoqué le fait de ne pas se sentir aussi anonyme en centre-bourg qu'en ville. En effet, c'est à partir des interactions entre habitants, que l'on peut définir par l'intelligence d'habiter, que se fabriquent les territoires ruraux. Il s'avère que les territoires ruraux sont riches de pratiques innovantes qui existent notamment grâce au système associatif. Ces pratiques sont rendues possible entre autre grâce à une appropriation des outils mis en place par les pouvoirs publics (qui, à eux seuls, ne peuvent répondre à tous les besoins des populations rurales). Cette appropriation révèle la capacité des habitants à fabriquer leurs propres lieux de valeurs, lesquels participent à la création voire au maintien d'une identité locale.

L'étude faite ici ne prétend pas donner une recette qui générerait un développement pérenne. Elle vise plutôt à questionner la place que peuvent occuper les habitants des territoires ruraux dans le développement de leur milieu de vie.

Ce travail ouvre sur des questions plus larges de la participation citoyenne et sur la façon dont l'architecte peut participer à rendre l'habitant rural plus actif dans le développement pérenne de son lieu de vie.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Philippe Bonin - Architecture espace pensé espace vécu - Editions Recherches -2007

Ivan Bruneau, Gilles Laferté, Julian Mischi - Mondes ruraux et classes sociales - Editions EHESS - 2018

Guillaume Faburel - Les métropoles barbares - Editions Le Passager Clandestion - 2018

Christophe Guilluy - La France périphérique - Editions Champs actuels - 2015

Jorgen Primdahl - essai tiré de l'ouvrage On Site, l'architecture des paysages en Europe - Editions Actes Sud - 2009

ARTICLES

D'architecture n°232 - Karine Dana - Architectes de Campagne - 2014

Informations Sociales n° 164 - p.11-22 - Bruno Morin - Qui habite en milieu rural ? - 2011

La Dépêche - Saint-Saturnin de Lenne : l'école rouvre ce matin - sept. 2019

La Dépêche - Luc-la-Primaube : les aînés vont s'initier à l'informatique - oct 2017

Transrural (dossier) n°366 - Nouveaux arrivants, nouveaux habitants, nouveaux acteurs (co-écrit) - 2008

DOCUMENTS D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Assas, en cours de validation au moment de l'écriture du mémoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calmont de Plancatge

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace Bossue

WEBOGRAPHIE (classé dans l'ordre d'utilisation dans le propos)

Demain la ville, Exode urbain : qui sont les néo-ruraux ? :

<https://www.demainlaville.com/exode-urbain-qui-sont-les-neo-ruraux-12/>

Laëtis, SCOP Arvieu :

<https://www.laetis.fr/>

Occtav, collaboration des CCI, CA, CMA et région, incitation à la reprise d'entreprises :

<https://www.occtav.fr/>

Dématérialisation des services publics : quelle politique pour les exclus du numérique ? :

<https://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/reforme-etat/dematerialisation-services-publics-quelle-politique-pour-exclus-du-numerique.html>

Données chiffrées des 3 cas d'étude, l'internaute et INSEE, site web de la commune :

<http://www.linternaute.com/ville/assas/ville-34014>

<http://www.linternaute.com/ville/calmont/ville-12043>

<http://www.linternaute.com/ville/viala-du-tarn/ville-12296>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-34014>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-12043>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-12296>

<http://www.assas.fr/>

<http://www.mairie-calmont.fr/>

<http://www.vialadutarn.fr/page-d-accueil/>

Sondage IPSOS :

<https://www.ipsos.com/fr-fr/neo-ruraux-portrait-des-citadins-venus-sinstaller-la-campagne>

Opération 1000 cafés :

<https://www.1000cafes.org/>

Agenda rural :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/agenda-rural-faire-des-campagnes-des-territoires-davenir>

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/agenda-rural-200-mesures-daccompagnement-des-zones-rurales>

Planète Vabrette :

<https://planettevabrette.wixsite.com/1234>

ADV :

https://www.facebook.com/lesvendangeurs/?ref=br_rs

MVA :

<https://www.mieuxvivreassas.fr/>

Couveuse d'entreprise les Voivres :

<http://lesvoivres88240.over-blog.com/2015/07/couveuse-d-entreprise.html>

Eco Hameau de Champ Foulon :

<http://lechampfoulon.blogspot.com/2013/11/hameau-decouvert.html>

Réhabiliter le bâti ancien : une architecture ordinaire qui devient "patrimoine" ? :

<https://terrespise.hypotheses.org/contexte-et-enjeux/rehabiliter-le-bati-ancien-une-architecture-ordinaire-qui-devient-patrimoine>

Le découpage en unités urbaines 2010 INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/information/2115011>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280970>

Géoconfluence :

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/neoruraux>

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/rurbanisation>

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/rurale-commune>

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france>

Une école pour Saint-Saturnin-de-Lenne :

<https://www.ladepeche.fr/2019/09/02/lecole-rouvre-ce-matin,8388517.php>

Les villes occupent 22% du territoire français :

<https://www.lemoniteur.fr/article/les-villes-occupent-22-du-territoire-francais.826819>

La part de la population vivant en ville plafonne depuis dix ans, Ctre d'Obs de la société :

<http://www.observationsociete.fr/population/donneesgeneralespopulation/la-part-de-la-population-vivant-en-ville-plafonne.html>

La population rurale et urbaine depuis 1901

http://ww3.ac-poitiers.fr/hist_geo/lp/bac1/sommdocs/pagedoc/popsoc/ruralurbain.htm

Part de la population rurale dans la population totale en France de 2006 à 2018, Statista

<https://fr.statista.com/statistiques/473813/population-rurale-en-france/>

Observatoire des territoires, CGET, Grille communale de densité, 2017 :

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/grille-communale-de-densit>

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&i=insee_rp_hist_1968.dens_pop&s=2016&view=map26

Le nouvel espace rural français, Sénat :

<https://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-4688.html#fn36>

L'avenir des campagnes, Sénat :

<https://www.senat.fr/rap/r12-271/r12-27115.html>

Qui habite en milieu rural ?, Bruno Morin n°164, p 11-22

<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-11.htm>

Portail des utopies concrètes, recensement des tiers lieux :

<http://utopies-concretes.org/#/map>

Les oubliés de Gauvin Sers :

<https://youtu.be/CIfV6TQlhcc>

L'état s'engage pour les tiers lieux dans les territoires :

https://spark.adobe.com/page/L9xhG5v0MpyJj/?ref=https%3A%2F%2Fspark.adobe.com%2F-page%2FL9xhG5v0MpyJj%2Fembed.html&embed_type=overlay&context=expand

Atlas du patrimoine, site du ministère de la culture :

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Opération Bourg-Centre Occitanie :

<https://www.laregion.fr/appelsacandidatures-bourgscentres-occitanie>

L'ordre des architectes, article "les architectes et le logement : limites, potentiels et perspectives" :

<https://www.architectes.org/actualites/les-architectes-et-le-logement-limites-potentiels-et-perspectives>

CCMI

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Fiches-pratiques/contrat-construction-maison-individuele-ccmi>

Site gouvernemental pour informer et promouvoir le télétravail sur l'ensemble du territoire (site proposé par le CGET) :

<http://www.teletravailler.fr/>

Et ensemble ils ont créé leur monde, Youtube, histoire de la SCOP Laëtis :

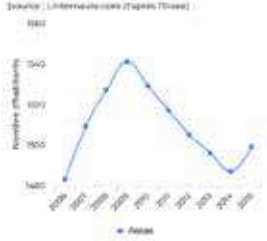
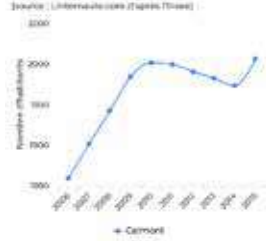
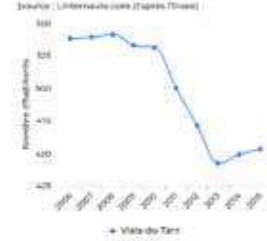
<https://www.youtube.com/watch?v=1RGOhyUzVg&feature=youtu.be>

Eco-hameau du Champ Foulon dans le parc naturel régional du Vexin français :

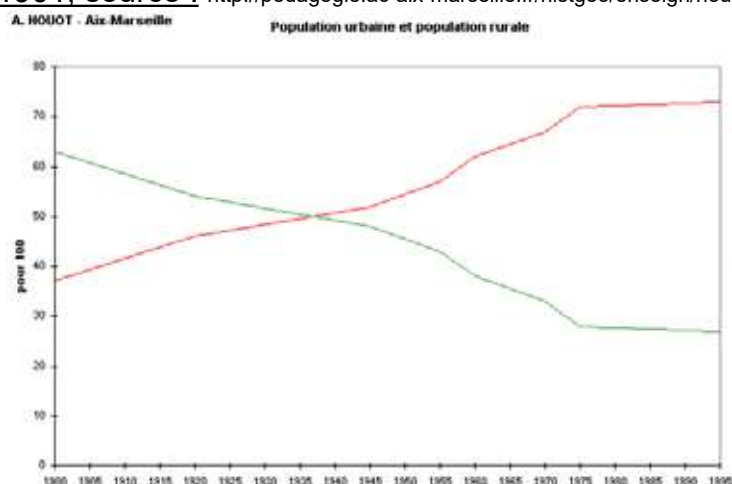
<http://lechampfoulon.blogspot.com/2013/11/hameau-decouvert.html>

ANNEXES

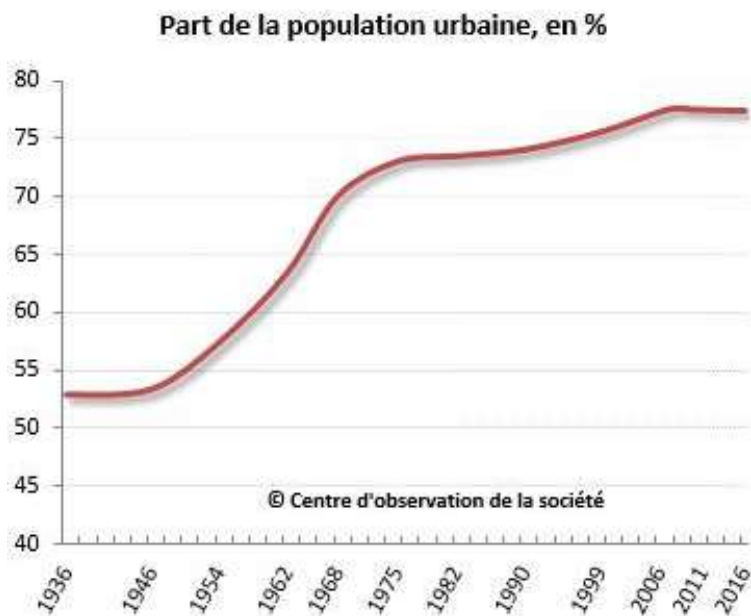
Annexe 1 : Tableau de comparaison de données relatives aux cas d'étude (Assas, Calmont de Plancatge, le Viala-du-Tarn)

Tableau de comparaison des 3 cas d'étude évoqués dans le mémoire				
	ASSAS	CALMONT DE PLANCATGE / CEIGNAC	VIALA DU TARN	VILLES
Population (2016)	1510	1996	478	/
Evolution de la population				/
Densité (hab./km²) 2015	12 hab./km²	66 hab./km²	78 hab./km²	165 hab./km²
Population de plus de 60 ans (%) 2015	24.4%	32.3%	32.0%	27%
Revenu mensuel moyen par foyer fiscal en 2015	3719€/mois	2258€/mois	1497€/mois	2159€/mois
Superficie de la commune	19.1 km²	30.9 km²	38.6 km²	17.4 km²
Ville la plus proche / Distance	Montpellier / environ 15 km	Rodez / environ 16 km	Saint-Affrique / 30 km	/
Prix au m²	2740€/m²	940€/m²	-/+ 1100€/m²	/
Appartements 2015 (nombre / %)	77 / 11.1%	59 / 6.9%	11 / 2.4%	9.1%
Maisons 2015 (nombre / %)	609 / 87.5%	792 / 93.0%	438 / 96.7%	90.1%
Part des locataires 2015 (%)	18.0%	12.7%	15.4%	19.2%
Part des propriétaires 2015 (%)	77.8%	85.2%	80.6%	78.3%
Logements vacants (nombre / %)	41 / 5.9 %	51 / 6.0 %	28 / 6.2 %	8.4 %
Présence d'une école	Oui (1)	Oui (2)	Oui (1)	/
Agriculteurs (2015)	0.8%	7.6%	14.9%	/
Associations	30	20	14	/
Sources : INSEE, l'interneute, 2015/2016				

Annexe 2 : Graphique de la répartition de population rurale / population urbaine en France depuis 1901, source : <http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/histgeo/ensegn/houot/france/pupr.htm>



Annexe 3 : Graphique de l'évolution de la population urbaine de 1936 à 2016, tiré de l'article "La part de la population vivant en ville plafonne depuis dix ans" paru début 2019 sur le site du Centre d'observation de la société



Annexe 4 : Base des aires urbaines : définition établie en 2010 par l'INSEE

Une aire urbaine ou «grande aire urbaine» est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

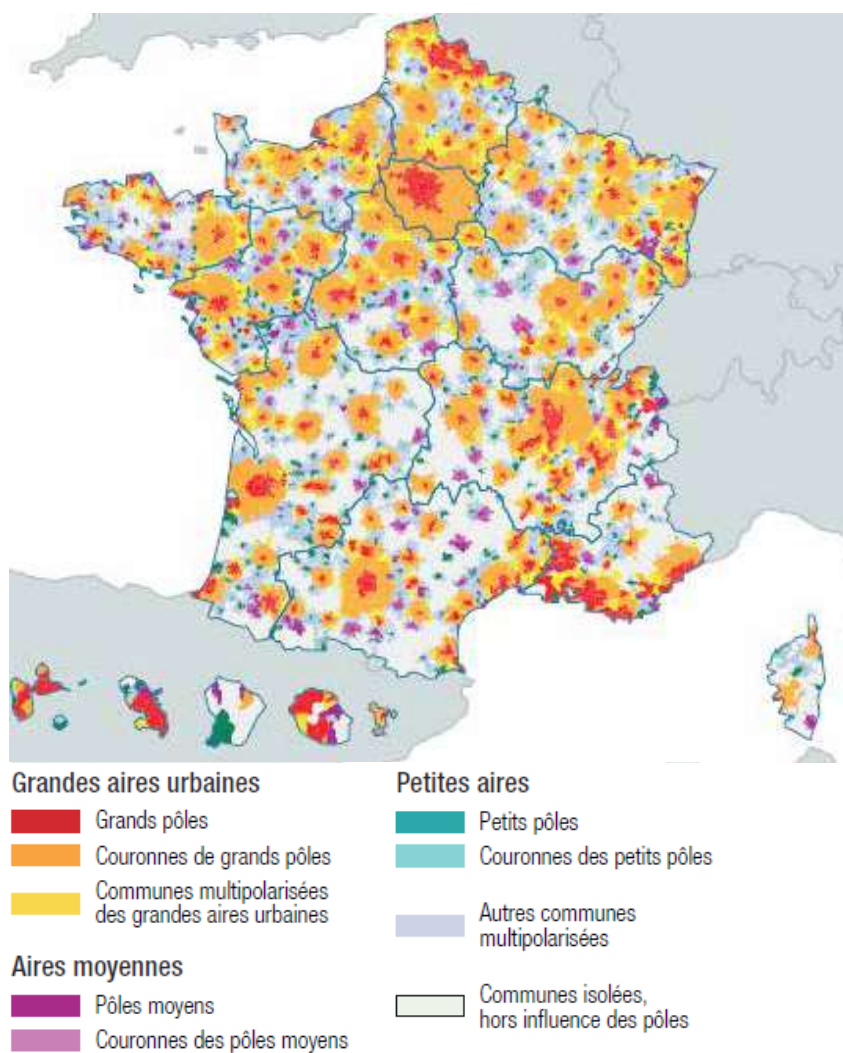
Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

les «moyennes aires», ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

les «petites aires», ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les aires urbaines, datées de 2010, ont été établies en référence à la population connue au recensement de 2008.

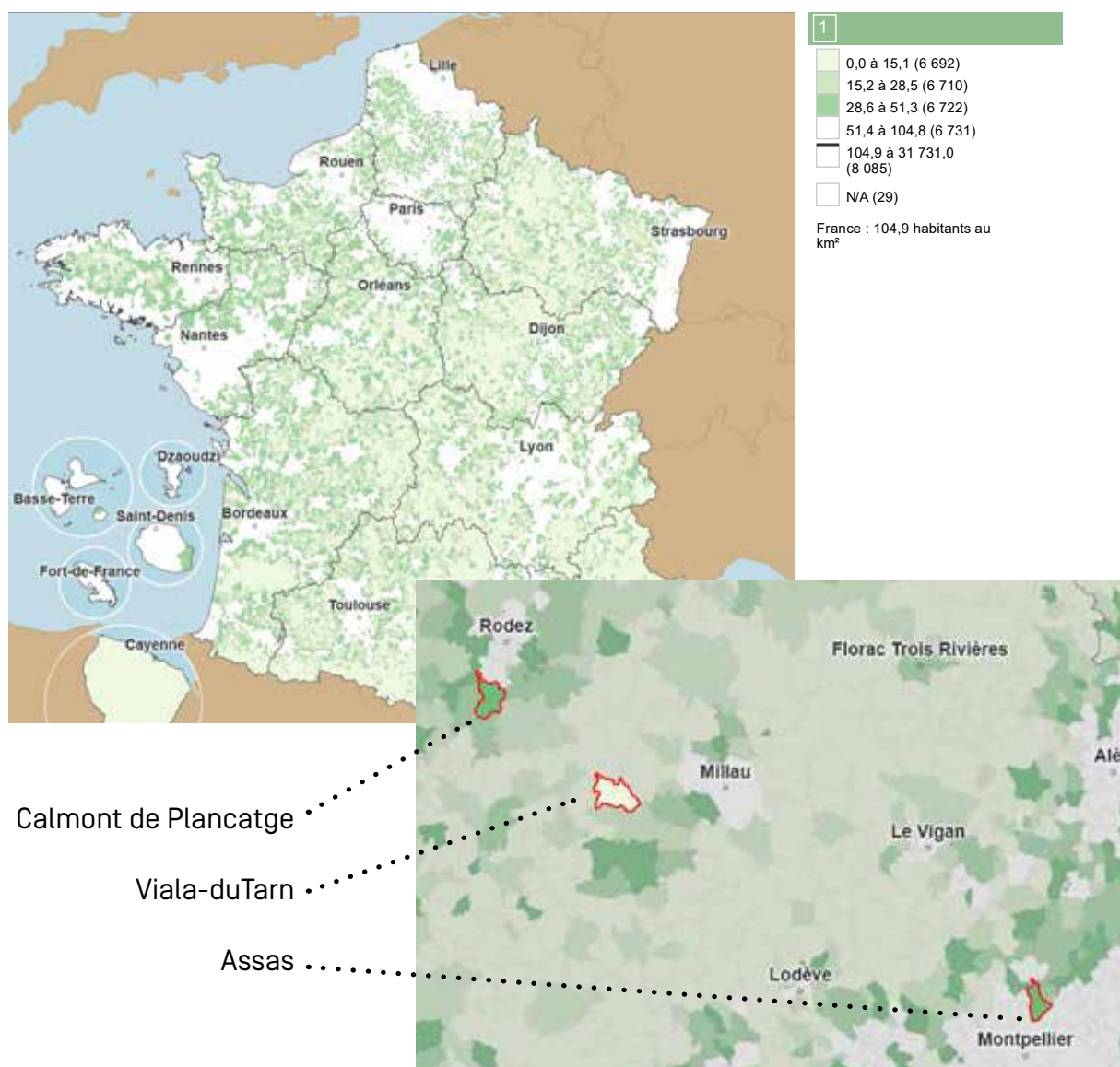
Annexe 5 : carte des “Aires urbaines” en France, INSEE 2010



Annexe 6 : Comparaisons des tableaux de répartition de l'emploi dans les trois cas d'étude, (hors ou dans la commune de résidence), source INSEE, 2016

Lieu de travail des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi et résident dans la zone en 2016	ASSAS		CALMONT DE PLANCATGE		VIALA DU TARN	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Travail dans la commune de résidence	247	25.8	125	20	84	50.5
Travail dans une autre commune que celle de résidence	709	74.2	502	80	82	49.5
Total	956	100	627	100	166	100
Sources : INSEE 2016						

Annexe 7 : Cartographies de la densité par commune en France, source : INSEE 2016

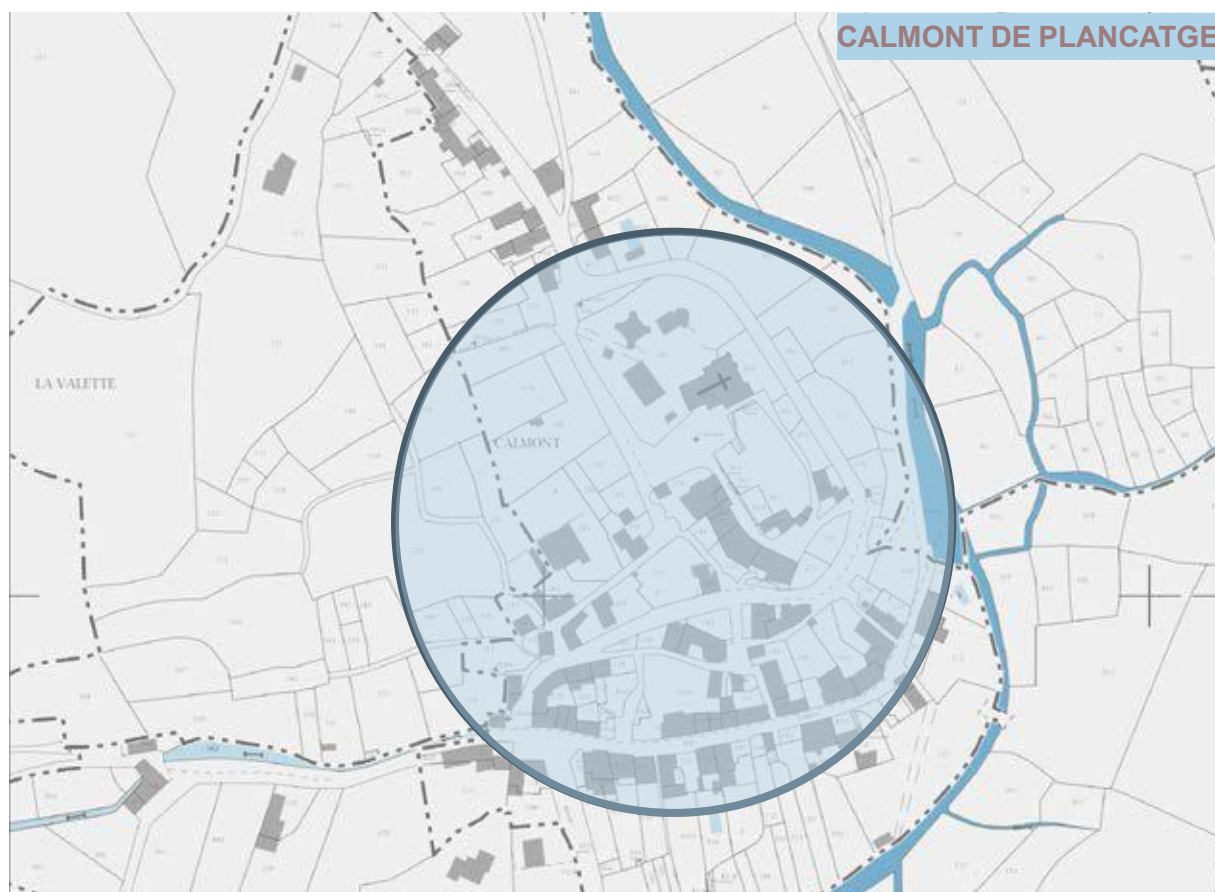


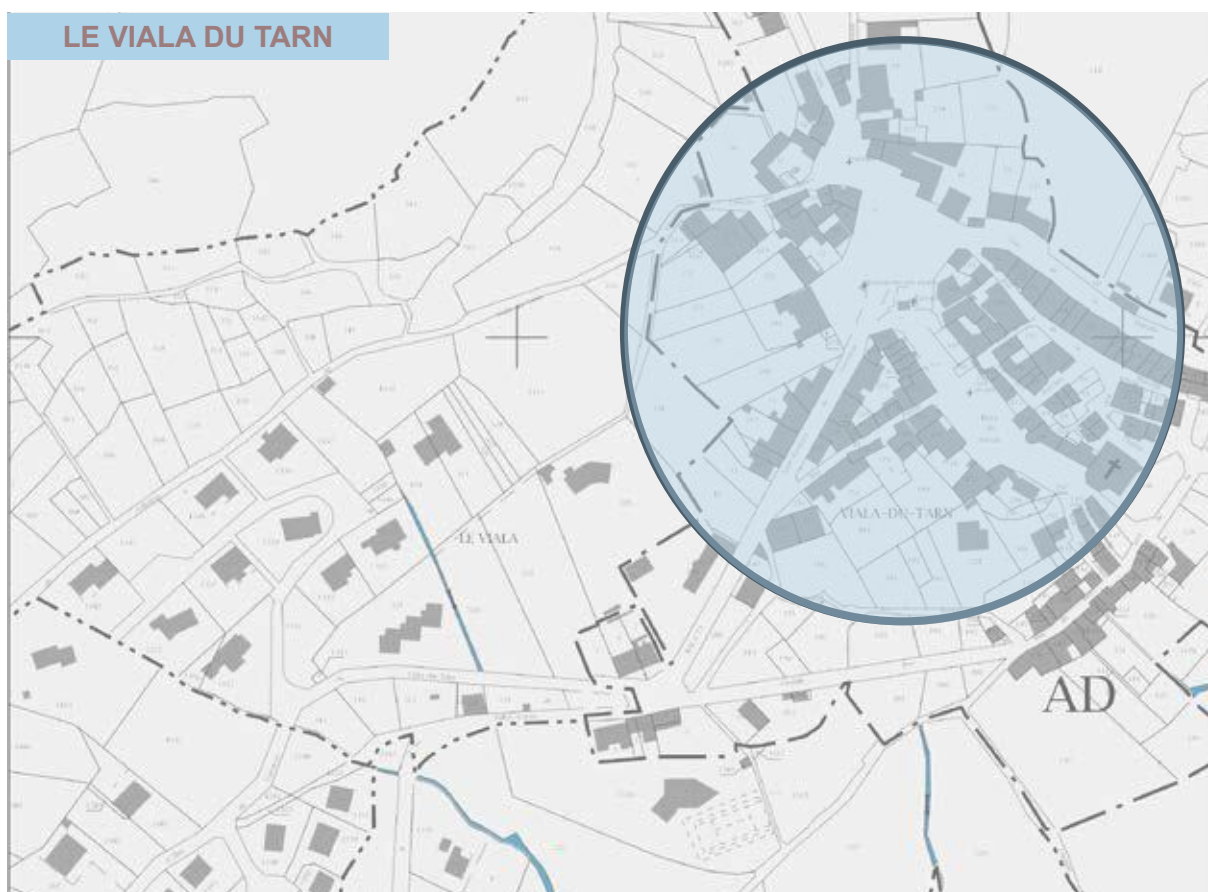
Annexe 8 : tableau de répartition de la population dans les communes françaises en fonction de leur taille (de leur nombre d'habitant), d'après Géoconfluence

	Population < 2000 hab			
	Population > 2000 hab			
Tranche de population	nombre de communes	population des communes en milliers d'habitants	part de la population	Répartition Urbain/Rural
Moins de 200	8 923	1 058	1,6 %	23.3%
200 à 500	9 860	3 240	4,9 %	
500 à 2 000	11 340	11 110	16,8 %	
2 000 à 5 000	3 144	9 721	14,7 %	76.8%
5 000 à 10 000	1 177	8 200	12,4 %	
10 000 à 20 000	516	7 142	10,8 %	
20 000 à 50 000	331	10 118	15,3 %	
50 000 à 100 000	63	5 489	8,3 %	
100 000 à 200 000	31	4 444	6,7 %	
plus de 200 000	11	5 674	8,5 %	
TOTAL	35 416	66 132	100 %	100%

Source : d'après Direction générale des collectivités locales, [Les collectivités locales en chiffres 2017](#) et [Insee 2017](#) (populations légales 2014).

Annexe 9 : Plans des 3 cas d'étude mettant en évidence le tissu urbain (même échelle)
la partie entourée correspond au tissu serré de centre ancien

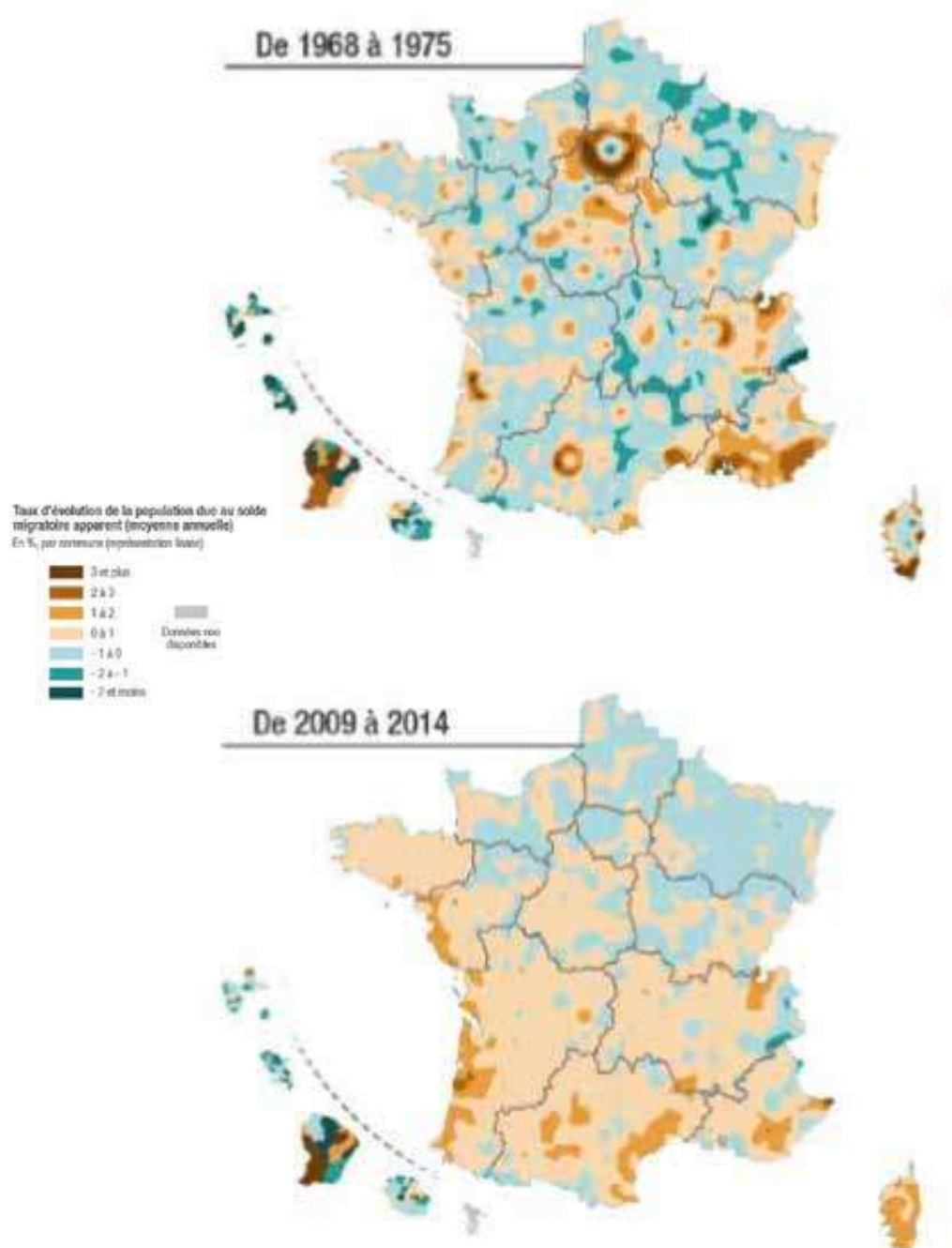




Annexe 10 : (dans l'ordre) Photographies des échanges au Collège des Écossais (Montpellier) et à l'Atelier des Vendangeurs (Assas) avec des habitants du village d'Assas, des membres de l'association MVA et de l'association Non Béton, 23/11/2018



Annexe 11 : Cartes de l'évolution de population en milieu rural, présentée dans un Dossier de Presse de l'Agenda Rural, d'après l'INSEE et l'Observatoire de la société



Annexe 12.a : entretien avec Julien Cavaillon, architecte à Assas

1/ Pourquoi avoir créé l'association Arpent ?

Je parlerais plutôt d'ADV dans un 1er temps, Arpent étant une évolution de cette-dernière. ADV a été créé en parallèle/à la suite d'un chantier de réhabilitation d'une grange paillère en espace de travail. L'émulation autour du chantier, du bâti, du faire, etc., nous a incité à nous structurer pour avoir un cadre dans lequel nous pouvions sensibiliser à l'architecture au sens très large. Et ce sans s'engager ou se marier dans le cadre d'une activité professionnelle.

2/ Pourquoi avez-vous choisi de vous installer à Assas ? Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Personnellement, il s'agit de biens familiaux, dans lequel j'ai eu la chance de grandir. Après plus de 10 ans de formation et d'expériences professionnelles hors Occitanie, le décès de mon grand-père a résonné en moi comme un appel à faire « quelque chose » dans ce lieu au potentiel exceptionnel mais qui, pour partie, tombait en désuétude, voir même dans l'oubli. L'inconvénient principal serait peut-être l'éloignement, tout relatif qui soit, à un grand centre urbain (MTP en l'occurrence). Donc, par ricochet, un éventuel « éloignement » des échanges commerciaux et culturels qu'offre une grande ville comme Montpellier. Mais, à mon sens, les grandes villes n'ont pas le monopole de l'urbanité, et les communes de tailles diverses de moindre ampleur possède également leur urbanité, leur dynamique et leur offre culturel et économique. Les avantages sont multiples. Le calme du village sont propices à un travail en bureau, agence d'archi. La proximité du Parc permet à la fois de se ressourcer, de s'évader, mais aussi de se concentrer sur le travail à effectuer, qu'il soit solitaire ou collectif (collaboration ou réunion). Un détail technique qui peut avoir son importance : aucune difficulté de parking, ni de circulation.

3/ Comment s'exerce votre pratique de l'architecture ici ?

Principalement avec des particuliers et sur des projets d'habitats. Extension/Rénovation/Neuf Mais aussi sur des programmes d'espace de vente et/ou de travail pour des entreprises et des exploitants désireux de développer leur activité. Petit à petit aussi, des contacts avec certaines communes du secteur peuvent m'amener à me positionner sur des projets (de petite ampleur) portés par une maîtrise d'ouvrage publique.

4 / Dans votre activité d'architecte, travaillez-vous le plus souvent localement (Assas et villages voisins) ou plutôt à "l'extérieur" ?

Je travaille plutôt localement.

5/ Vous est-il indispensable, pour le travail ou dans votre vie quotidienne, de vous rendre à Montpellier ?

Absolument pas !

6/ Pensez-vous que la proximité avec Montpellier est un atout ou plutôt une contrainte négative pour Assas ?

Non, c'est un atout. De toute façon, 15km, qu'est-ce que c'est aujourd'hui ? Par contre, en terme d'administration du territoire, il est important de conserver une certaine indépendance et d'œuvrer dans le sens d'une valorisation des zones rurales et périurbaines. Ces dernières ont leur qualités propres, et ne doivent pas être estompées par certains phénomènes de métropolisation outrancière.

7/ Sentez-vous une dynamique de retour de la population en milieu rural? Oui / Non, pouvez-vous l'expliquer ?

Il y a une tendance, oui. Mais toute relative. A mon sens, il s'agit plutôt de requalifier le péri-urbain, non comme un lieu autour d'une grande ville, mais comme des lieux en soi. Il faudrait encore davantage sortir de certaines logiques de centralisation et

encore plus aller vers une dynamique de maillage du territoire. Ce qui se passe aujourd'hui, est que les formes urbaines, architecturales et construites évoluent moins vite que l'évolution des modes de faire, de vivre, de se détendre, etc. Il y a donc une sorte de décalage entre les usages et les formes qui enveloppent ces usages.

8/ Aujourd'hui, étalement des lotissements car bcp de place disponible et unique proposition : que pensez-vous de cette dynamique? A terme est-elle viable ? Qu'imaginez-vous pour l'avenir (dans 30 ans ou plus) de ce type d'habitat ?

C'est un modèle qui architecturalement est déjà obsolète ! Les particuliers qui acquiert ce genre de biens immobiliers qui ont au maximum 30/40 ans se contentent rarement d'une simple rénovation, j'entends par là, changement de qq revêtements, peinture, mise aux normes électriques, menuiseries, etc. Non, leur désir est de « radicalement » transformer le bien. D'ouvrir des vues, d'établir de meilleurs relations intérieurs et extérieurs. Pour ce faire, les architectes conseillent bien souvent du sous-œuvre et des extensions aux accents contemporains. Ce n'est pas une lubie d'architecte, mais bel et bien une demande de la maîtrise d'ouvrage privée. Malheureusement, mais c'est en train d'évoluer, l'architecte est encore insuffisamment présent sur ce type de travaux.

9/ Comment voyez-vous l'avenir des territoires ruraux ?

Bonne ! Car il y a aujourd'hui tout un arsenal juridique et technico-financier pour faire de la qualité, et accompagner les MOUV privées comme publiques dans leur projet de construction. Les mentalités aussi évoluent, et les « méfiances », nourries par des légendes urbaines d'un autre âge, concernant les architectes tendent à s'estomper. Les architectes aussi ont évolué, et sont moins emprunts d'une forme de snobisme, présents parfois dans les générations plus anciennes. Mais ils doivent continuer de travailler sur leur « accessibilité », si je peux dire.

10/ Pensez-vous qu'une mise en place d'outils (de l'aménagement) différents/alternatifs de ceux proposés aujourd'hui pour les municipalités impulserait des dynamiques plus logiques / raisonnées / respectueuses? Si oui, pensez-vous à des méthodes / outils en particulier ?

Vaste programme ! Mais oui, ce sera par les outils, la sensibilisation et les exemples que les Municipalités pourront évoluer dans leurs automatismes.

11/ Pensez-vous que des opérations de réhabilitation du patrimoine bâti existant (traditionnel, même non-classé) seraient intéressantes, importantes et justifiées au vu des enjeux de redynamisation, attractivité, développement raisonné/raisonnable ? Si oui, comment selon vous cela pourrait-il se mettre en place ?

Bien sûr oui ! Sensibiliser au bâti est tjs une bonne entrée pour initier les citoyens aux qualités d'usage et d'espace. Mais il ne faut non plus figé le Patrimoine mais l'intégrer dans les usages d'aujourd'hui. Les assos ont un rôle à jouer !

12/ Autres remarques à propos du sujet :

... ;-)



Annexe 12.b : entretien avec Frédéric Herbaut, médecin à Saint-Rome-de-Tarn

1- Pourquoi êtes vous venu vous installer ici? Quel a été le déclic ?

2- Pourquoi la commune de Saint Rome de Tarn ?

3- Quels avantages trouvez-vous ici par rapport à votre situation précédente ?

4- N'avez vous pas peur de l'éloignement de la ville ?

5- Est ce que vous avez une opinion sur l'avenir des territoires ruraux comme les communes du Viala-du-Tarn et de Saint-Rome-de-Tarn ?

6- Dans quel type d'habitation vivez-vous (maison ancienne restaurée, maison neuve)? Pourquoi ?

7- Avez-vous une opinion sur l'habitat pavillonnaire ?

8- Sentez-vous une dynamique nouvelle dans le territoire où vous exercez ou plutôt un déclin?

Frédéric Herbaut est une personne qui n'a jamais vécu à la campagne avant son installation dans le village de Saint Rome de Tarn. Celui-ci a grandi dans la ville de Lille et a fait ses études à Toulouse.

Ce dernier a choisi de s'installer dans ce village pour palier au manque d'espace, à l'oppression de la population, à la pollution omniprésente et à la "sensation de n'être qu'un anonyme parmi les anonymes".

Il a choisi le village de Saint Rome de Tarn d'abord avec un "coup de cœur" pour son charme et pour le charme de la région. Ensuite, en arrivant ici, il a découvert que le médecin du village partait à la retraite et qu'il y avait une opportunité de s'installer (même si cela n'était pas encore dans ses projets à l'époque étant jeune). Son installation a été facilitée par la population qui était ravie de ne pas perdre le médecin de village.

A la question concernant l'éloignement de la ville et le manque de commodités immédiates, M Herbaut répond que selon lui la contrainte des distances aux commodités n'est pas en soi si différente de celles que l'on rencontre en ville : "il est rare d'habiter juste à côté du cinéma ou du supermarché. Dans tous les cas il faut se déplacer et on ne peut tout faire à pieds : il faut prendre le tram, le métro, le bus... C'est une organisation différente de celle de la campagne. Dans les deux cas il y a une organisation à prendre."

Pour avoir toujours vécu en ville avant son installation à St Rome de Tarn, il estime que la plus grande contrainte est celle de l'éloignement non pas des services comme le médecin ou les commerces mais plutôt de l'éloignement des administrations et des commerces mais "très spécifiques". En ce qui concerne les administrations "on téléphone pour se renseigner, on ne tombe pas sur le bon service, on promet de nous rappeler et cela n'arrive jamais. En ville, il est plus évident de se rendre directement dans un office concerné et les réponses sont plus rapidement accessibles."

Son travail de médecin l'a amené à se rendre compte qu'il manque aussi un réseau de transport en commun. Ce système pourrait fonctionner car la demande est présente. Dans l'exercice de son travail, il est amené à rencontrer des gens qui sont dépendant et ne peuvent se déplacer seuls. Ils sont obligés de faire appel aux taxis ou dans le pire des cas au voisinage pour se déplacer. Il a plusieurs fois tenté de le faire remonter auprès des mairies et administrations locales mais cela semble un sujet complexe.

L'habitation dans laquelle il vit est une ancienne maison rénovée. Ce choix est pour lui historique et esthétique. "J'aime les maisons qui ont un vécu. Bien sûr, il faut de l'habitat neuf, tout

le monde ne peut pas réhabiliter une maison. Mais celui-ci devrait être plus pensé afin de ne pas dénaturer les villages (esthétique, aspect extérieur plus réglementé) et surtout de façon à ramener de la vie dans les villages et non en enlever comme on peut le voir à St Georges de Luzençon."

Photographie personnelle prise lors du stage Chantier, 2017 : Opération cœur de village à Saint Rome de Tarn, requalification du centre-ancien



Annexe 12.c : entretien avec Damien Vayssettes, maçon au Viala-du-Tarn

- 1- Quel métier exercez vous et où ?
- 2- Pourquoi êtes vous venu vous installer ici? Quel a été le déclic ?
- 3- Pourquoi la maçonnerie ?
- 4- Pourquoi la commune du viala du tarn ?
- 5- Quels avantages trouvez-vous ici par rapport à votre situation précédente ?
- 6- N'avez vous pas peur de l'éloignement de la ville ?
- 7- Est ce que vous avez une opinion sur l'avenir des territoires ruraux comme la commune du Viala-du-Tarn ?
- 8- En tant que maçon, que pensez vous de la réhabilitation du bâti ancien ? Y voyez-vous plus d'intérêt que pour la construction neuve (de type lotissement) ?

Damien Vayssettes a étudié à Toulouse la microbiologie avant de partir exercer son métier d'ingénieur dans la région parisienne.

Ce dernier a choisi de quitter son métier et de s'installer en Aveyron pour plusieurs raisons : d'abord son métier en intérieur avec des temps de recherches pouvant aller jusqu'à 30 ans ne lui convenait pas (il n'y trouvait pas de satisfaction même si de nombreuses propositions d'emploi s'offraient à lui), ensuite ce dernier vit avec une jeune médecin qui recherche dans son métier la proximité avec son patient ("la personne doit être un patient et non un client qui en suit un autre") et enfin ce dernier a trouvé grâce à ses contacts dans la région de Millau une demeure "saine" qu'il a achetée.

C'est la réhabilitation de cette maison qui l'a mis sur la voie de la maçonnerie traditionnelle. L'entreprise qui était venue faire une partie des travaux l'a beaucoup intéressée et il s'est investi dans le chantier. Cet investissement lui a valu de se faire embaucher dans l'entreprise en question.

Selon lui, la ville est un milieu qui ne permet pas un contact suffisant et réel avec la nature. Il déplore aussi le manque d'espace, le trop de pollution, l'anonymat de sa personne... Sa vie en temps que maçon a selon lui plus de sens.

Depuis son installation en Aveyron il y a 3 ans, il n'a pas la sensation de "manque" des commodités de la ville. Il explique que la vie s'organise autrement, "on ne va pas au cinéma sur un coup de tête le soir mais on découvre d'autres façons de s'occuper et de rencontrer des gens".

Habiter à la campagne rime souvent avec trajets plus nombreux et plus longs. En effet, le village qu'il a choisi est éloigné des autres mais c'est un choix. Et pour s'installer dans ce type d'endroit il faut en avoir conscience avant d'arriver pour ne pas se laisser surprendre et s'y préparer. Ce couple préfère toutefois faire des trajets plus longs et avoir cette vie dans un milieu rural calme que leur ancienne vie en ville.

L'entreprise de maçonnerie/couverture dans laquelle il travaille aujourd'hui est une entreprise familiale d'environ 5 personnes qui effectue une majorité de projets de réhabilitation et s'attache à employer et développer des techniques traditionnelles: murs de pierres sèches, toitures en lauzes et ardoises de pays... C'est cet aspect patrimonial, spécialisé, typique / spécifique à la région qui intéresse Damien.

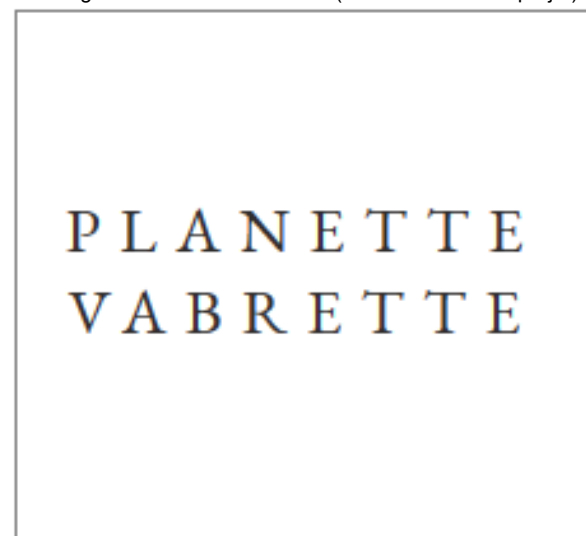
En tant que maçon, Damien pense que le parc immobilier en France est largement sous-exploité et qu'il pourrait profiter à énormément de personnes. Il est laissé de côté au profit de constructions neuves souvent sans justification consommant énormément d'énergie à mettre en œuvre. "ma maison, elle, date des années 1700 et profite à des générations depuis 300

ans. Ce qui est produit aujourd'hui n'a certainement pas vocation à durer autant. Il y a dans la réhabilitation une question d'entretien, de pérennisation, de maintien d'un bâtiment en vie".

De plus, il explique qu'aujourd'hui il existe énormément de techniques et d'outils pour réhabiliter durablement et de façon à consommer moins d'énergie et qu'au final "ce n'est pas forcément plus coûteux sur le long terme".

Damien a passé son enfance dans une maison de lotissement et peut donc comparer les deux types de bâti. "c'est une question de goût mais" pour lui, l'esthétique d'un lotissement n'est pas spécialement plaisante. Le point de vue énergétique est cependant intéressant.

Projet personnel de Damien Vayssettes et sa compagne : Réhabilitation d'un bâtiment ancien, partage de l'aventure sur leur blog intitulé Planette Vabrette (nom du lieu-dit du projet)



Annexe 13 : extrait du texte de Bruno Morin “Qui habite en milieu rural ?”, paru dans Informations sociales n°164 (p. 11-22), partie “des aînés, mais aussi des familles” (l. 3-15)

Des aînés, mais aussi des familles

Les campagnes rassemblent une population de souche et de « nouveaux habitants ». Le mouvement migratoire que l'on vient d'évoquer est parfois assimilé à l'installation de ménages parvenant à l'âge de la retraite. L'âge effectif de cessation des activités professionnelles se situe actuellement à 59 ans en moyenne. Parmi ces personnes, le choix de s'installer à la campagne est très présent. Cette catégorie d'un « jeune troisième âge » participe à la « renaissance rurale » pour trois raisons (apparues notamment lors de diagnostics territoriaux en Béarn) : le nombre significatif de ces arrivants, tout d'abord, puis leur capacité de participation à la vie et à l'animation locales qui demeure forte à ces âges, enfin, leur propension à militer dans des projets associatifs, posture caractéristique d'une génération plus sensible à des enjeux collectifs locaux que – et c'est un brin paradoxal – les générations plus jeunes de nouveaux habitants qui s'inscrivent davantage dans des pratiques d'individuation propres à la postmodernité contemporaine.

Ce phénomène est réel, mais n'explique pas tout. Les nouveaux ruraux sont aussi des familles avec enfants, en particulier dans les régions rurales

situées dans l'aire d'attraction des villes qui concentrent une part croissante des activités et des emplois. Il s'agit d'un choix résidentiel qui s'accompagne de migrations quotidiennes alternantes, parfois sur des distances notables. Ainsi, l'essor de l'aire toulousaine rejaillit dans des départements ruraux voisins. L'Ariège, après un long déclin, connaît une augmentation de population très sensible de 1 % par an, supérieure à la moyenne nationale. Il en va de même pour le Gers (+ 0,8 %) ou le Tarn-et-Garonne (+ 1,4 %).

Dans les Hautes-Pyrénées, l'étude des cinq cantons de la petite région dite « des Coteaux » ⁽²⁾, à l'est du département, zone rurale par excellence hormis les communes les plus proches de Tarbes, confirme cette part croissante des familles parmi les populations qui y résident. Que montrent les données de la caisse d'Allocations familiales (Caf) du département pour les années 2005 à 2009 ? Au cours de la période, les familles allocataires avec enfants augmentent de 0,8 % pour l'ensemble des Hautes-Pyrénées ; pour la région des Coteaux, ce taux est de 11 % ⁽³⁾. L'évolution est plus marquée pour les familles allocataires ayant trois enfants ou plus : + 0,3 % pour le département, + 13 % pour le territoire des Coteaux. Plus ces communes sont proches du bassin d'emploi tarbais (isochrone trente minutes), plus cette tendance est manifeste. La venue d'habitants du nord de l'Europe est souvent citée comme une explication, mais nous ne pouvons l'aborder ici car c'est un sujet d'étude à elle seule. Rappelons simplement que certaines campagnes du Sud-Ouest bénéficient également de telles installations (Périgord, Lot...), mais n'oublions pas toutefois que les départs sont nombreux.

Quelles catégories de population trouve-t-on le moins dans les espaces ruraux ? En prenant le critère de l'âge, ce sont les 18-30 ans qui sont proportionnellement les moins présents. La poursuite des études s'effectue dans les villes universitaires. Le premier emploi – avec toutes les difficultés que les jeunes générations vivent en ce domaine – s'obtient très majoritairement en ville. En outre, c'est la tranche d'âge qui ressent le moins l'attrait pour une vie à la campagne.

Annexe 14 : entretien avec Cyril Barthez, paysagiste au Viala-du-Tarn

1/ Pourquoi avez-vous choisi le Viala-du-Tarn? Sans indiscretion, où étiez-vous avant ? Pourquoi vivre ici? Pourquoi travailler ici?

2/ Pourquoi avez-vous choisi cette maison au centre du village? Souhaitez-vous acheter ou construire sur le village? Dans l'idéal où et pourquoi?

3/ En temps que paysagiste, quel est votre point de vue sur la réhabilitation du bâti traditionnel ancien dans les villages comme le Viala? Y voyez vous un réel intérêt?

4/ On parle souvent d'une dynamique de "retour à la campagne" : percevez-vous dans votre travail ou personnelle cette dynamique?

5/ Avec mon mémoire, j'essaie de comprendre pourquoi aujourd'hui on assiste à une accumulation des lotissements neufs en périphérie des centres-bourgs qui se désertifient. Quel est votre opinion sur la question?

6/ Pensez-vous que les communes manquent d'outils ou d'accompagnement en ce qui concerne l'aménagement et le réaménagement? Si oui, avez vous une idée des outils qu'il faudrait mettre en place?

Cyril Barthez est venu en Aveyron pour s'installer à son compte. Il est plus simple en milieu rural de s'installer. " En plus, quand on travaille bien, le bouche à oreille est quelque chose de fantastique qui aide énormément. Le fait de ne pas être un anonyme parmi les anonymes aussi. Le cadre de travail est bien plus sain, plus propice à faire du bon travail".

Il vit actuellement avec sa famille dans une maison de coeur de village qu'il loue. A terme, il souhaite devenir propriétaire. En fonction de l'opportunité, il n'est pas contre le fait de "partir pour une réhabilitation".

Bien que les campagnes se vident, a termes, les gens y retourneront sans doute, le cadre de vie y est bien plus sain (tant pour travailler que pour habiter).

Il voit, avec sa situation que la présence d'une école apporte beaucoup à un village. Les nouveaux arrivants tels que lui sont bien accueillis et très accompagnés par les résidents. Les habitants d'un village cherchent à attirer du monde, on sent un fort questionnement sur "comment" le faire et ils souhaitent trouver des solutions. C'est là qu'un accompagnement serait bénéfique. Qui plus est par un architecte qui est formé à dessiner à mettre en forme ce que les gens pensent et expriment.

Dans son travail, Mr Barthez est amené à parler de réhabilitation et ce qu'il entend souvent, c'est les problèmes liés à l'énergie. L'isolation pose souvent problème ainsi que les moyens de chauffage. De nombreuses entreprises proposent d'isoler les maisons anciennes (appuyé par un programme de l'état). Mais bien souvent, cela est fait sans comprendre le bâtiment et isoler un bâtiment en pierre par exemple peut amener des problèmes d'humidité. De plus, le constat est que construire coûte moins cher et moins de temps que de réhabiliter. C'est là aussi qu'on pourrait envisager une seconde réglementation thermique.

Comme le dit Mme Lecerf, architecte, Mr Barthez est d'accord sur le fait que la réhabilitation est un enjeu. Les mairies tentent de racheter des maisons vacantes sur la commune et de les revendre à des prix défiant toute concurrence. Cela ne fonctionne que partiellement (sur la commune du Viala du moins). On sent une envie de réhabiliter mais que certains outils manquent aux mairies pour être attractifs. (exemple de la mairie du viala qui a mis en place un système d'enchère : ils proposent les maisons à des prix dérisoires et c'est au plus offrant que cela revient.)

En temps que paysagiste, Mr Barthez explique que ce qui pose

aussi problème avec la réhabilitation c'est le manque de terrain, de jardin privé. "Aujourd'hui, tout le monde veut son jardin privé, les modes de vie ont changés, on travaille moins en extérieur et on veut donc un espace extérieur chez soi pour en profiter, surtout quand on a des enfants. Si on revient à la campagne c'est avant tout pour le cadre et donc pour profiter de l'extérieur."

Mr Barthez pense lui aussi qu'il manque un accompagnement, une vision "neuve, formée à concevoir et projeter" dans les communes. "souvent, on voit que les élus sont d'une génération ancienne et manquent d'atouts. Ils sont certainement un peu dépassés".

Photographie personnelle

École du Viala-du-Tarn : lieu de rencontres donnant de la vie à un village



Annexe 15 : Tableau "l'emploi par catégories socioprofessionnelles dans l'espace rural" réalisé pour une étude de l'INSEE, 2006

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants chefs entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions Inter-médiaIRES	Employés	Ouvriers	Total
Part de chaque CSP dans l'emploi rural	7,4 %	8,0 %	7,0 %	18,9 %	27,1 %	31,5 %	100 %
Part de l'emploi rural dans l'emploi total par CSP	59 %	23 %	7,7 %	13,1 %	16,2 %	22,9 %	17,0 %

Source : : INSEE, Recensement 2006

Annexe 16 : photographie d'un panneau de lotissement à Sainte-Juliette-sur-Viaur, commune voisine de Calmont de Plancatge



Annexe 17 : affiche de l'OPAH RR de la Communauté de Commune Thoré Montagne Noire, décrit sur le site de la Communauté de Commune



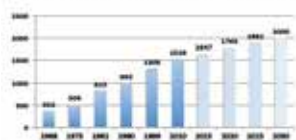
Annexe 18 : Extraits du PADD d'Assas, concernant les objectifs en termes d'accueil de population

Accueillir de nouveaux habitants en conservant le caractère villageois d'Assas

Accueillir 500 habitants supplémentaires

Il s'agit de porter la population à environ 2000 habitants permanents à échéance prévisionnelle du PLU (2030). L'objectif consiste à maintenir une certaine vitalité sur la commune, en favorisant le renouvellement et l'équilibre des générations (soit une croissance annuelle moyenne de 1,35%).

Cet objectif assez ambitieux cherche aussi à compenser la période d'inflechissement de la croissance démographique¹ consécutive à l'ajournement des deux importantes opérations d'habitat sur les secteurs des Crouzets et du l'Est du village, qui auraient dû voir le jour à la fin des années 2000.



1. Cf. Rapport de Présentation

Développer et équilibrer l'offre de logements

Accueillir de nouveaux habitants implique de mettre en adéquation l'offre de logement avec une demande qui évolue sur la commune à l'instar des modes de vies qui suscitent de nouvelles exigences en matière de confort ou d'accessibilité par exemple.

Programmer la création d'environ 200 nouveaux logements

Pour porter la population communale à 2000 habitants (+500 habitants), le PADD programme la création d'environ 200 nouvelles résidences principales (en se basant sur la taille moyenne des ménages en 2012 de l'INSEE, soit 2,5 personnes/résidence principale).

Dans cet objectif, le PADD préconise la concrétisation des programmes de logements jusqu'à alors ajournés (environ 130 logements au total) :

- Extension sur le site des Crouzets (environ 70 logements)
- Extension sur le « secteur Est » du village (capacités revues à environ 50 logements²)

2. Le projet initial, ajourné, prévoyait environ 70 logements.

Cela implique aussi la réalisation d'une certaine offre de logements supplémentaires, que le PADD recommande de réaliser de préférence en renouvellement urbain.

- Renouvellement urbain : environ 70 logements

Améliorer la mixité du parc de logements (typologique, fonctionnelle, sociale, etc.)

Il s'agit de permettre l'accueil d'une population variée, empreinte de mixité sociale et générationnelle.

Or, le parc de logements de la commune est jusqu'à alors constitué essentiellement de grands logements (l'offre de petits logements est déséquilibrée). D'autre part les logements situés dans le cœur de village ou à sa proche périphérie (qui rassemblent les principaux équipements publics et les quelques commerces) sont essentiellement des logements anciens, pas toujours adaptés aux critères contemporains de confort et d'accessibilité.

En outre, l'offre n'est pas toujours adaptée, ni à l'étendue de la demande, ni aux différents profils sociaux de la population à accueillir.

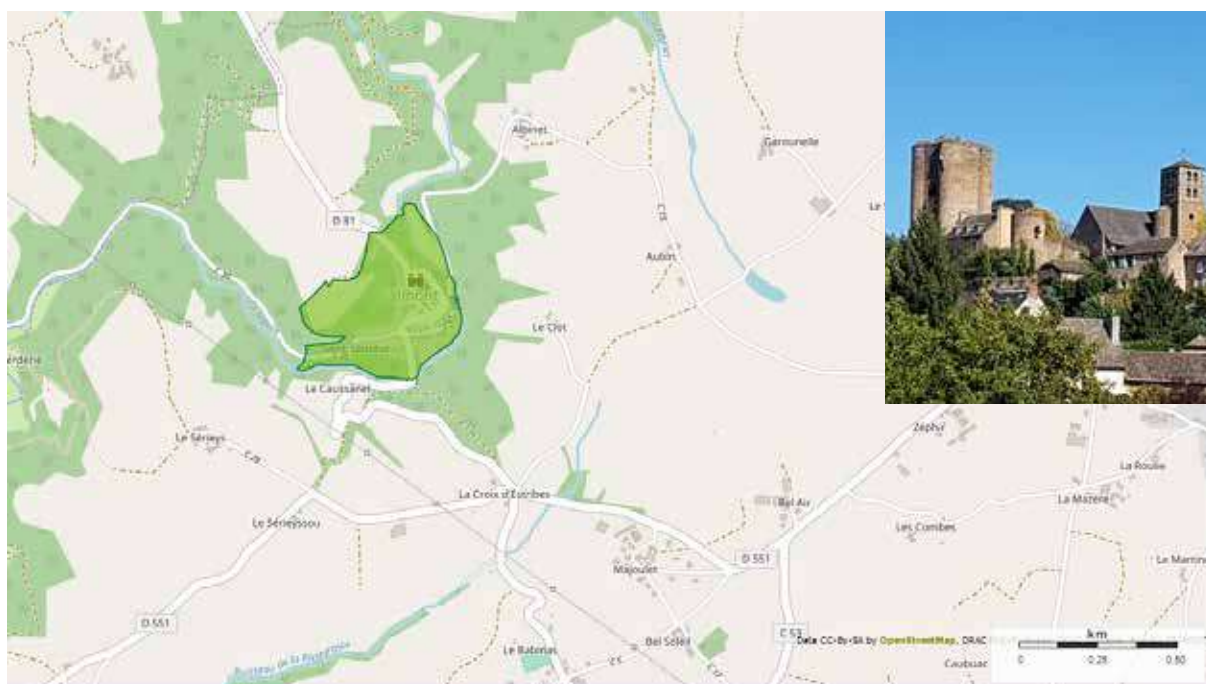
Il faut donc tendre vers plus d'équilibre ce qui implique de :

- Diversifier les typologies de logements en faveur de formes plus denses, nécessitant moins de foncier, donc moins chères ;
- Renforcer le parc de logements jouissant d'une meilleure accessibilité et d'une certaine proximité avec les commerces et services urbains à renforcer (mixité fonctionnelle) ;
- Accroître la part de petits logements, bon marché, à destination des jeunes, des célibataires, des familles monoparentales et des personnes âgées, etc.
- Développer l'offre locative et l'offre locative sociale pour couvrir l'ensemble de l'étendue des besoins, notamment grâce aux logements sociaux programmés au sein des projets en cours ou ajournés (Les Crouzets, Secteur Est), qui devaient prévoir, au total, 25 nouveaux logements aidés ou sociaux. Il appartient au PLU de préciser les modalités d'équilibrage de l'offre sociale. Le PADD prévoit notamment de développer le parc social au niveau du Pré du Clos.

Annexe 19 : Cartes des sites ou monuments inscrits dans les trois cas d'étude



Assas : Une grande partie du centre-ancien est concerné par des périmètres de protection. Le premier est le périmètre du château (immeuble inscrit), le second est le parc du château et ses abords (site classé de la région). Le centre-ancien, important pour l'atmosphère du village selon les habitants, n'est lui pas un élément classé.



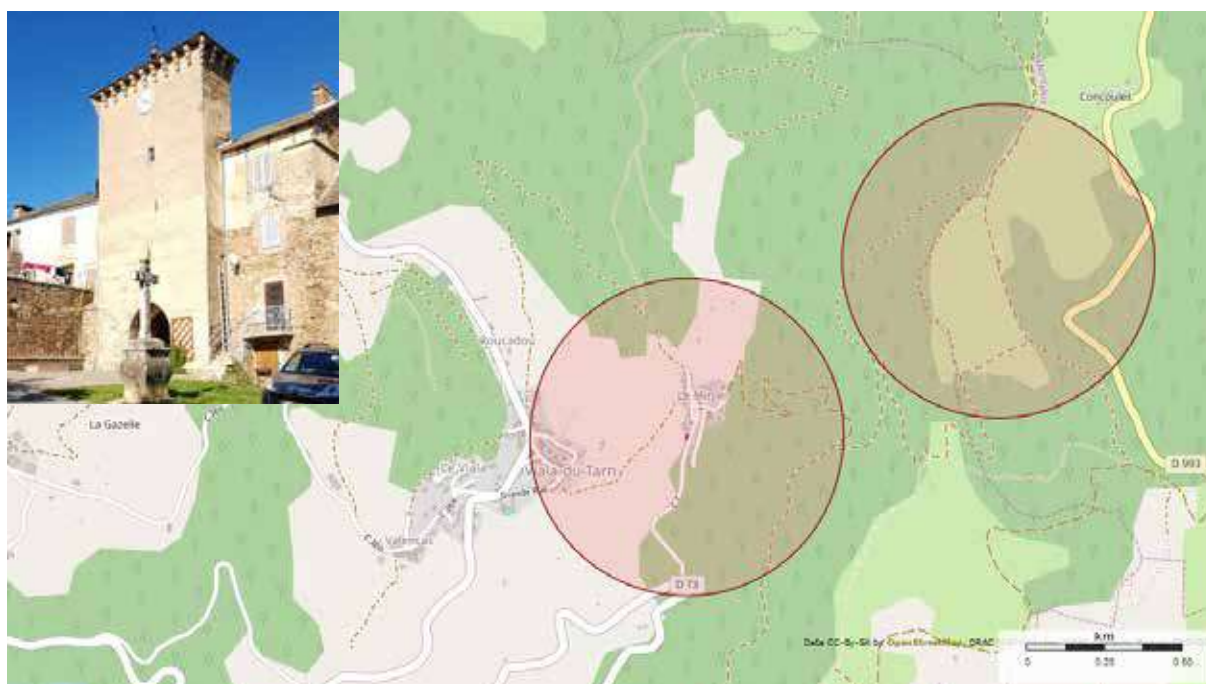
Calmont de Plancatge : La totalité du village est sous l'influence du Château (Monument Inscrit) et de son périmètre de protection. L'urbanisation est donc très règlementée. C'est une des raisons pour lesquelles les extensions concernent plus le bourg de Ceignac.

Photographie des éléments générant les périmètres de protection

Annexe 19 : Cartes des sites ou monuments inscrits dans les trois cas d'étude



Ceignac : Le centre est concerné par le périmètre de protection généré par deux édifices dont l'église. Cependant, les restrictions sont moins contraignantes que celles du Château de Calmont. Photographie des éléments générant les périmètres de protection

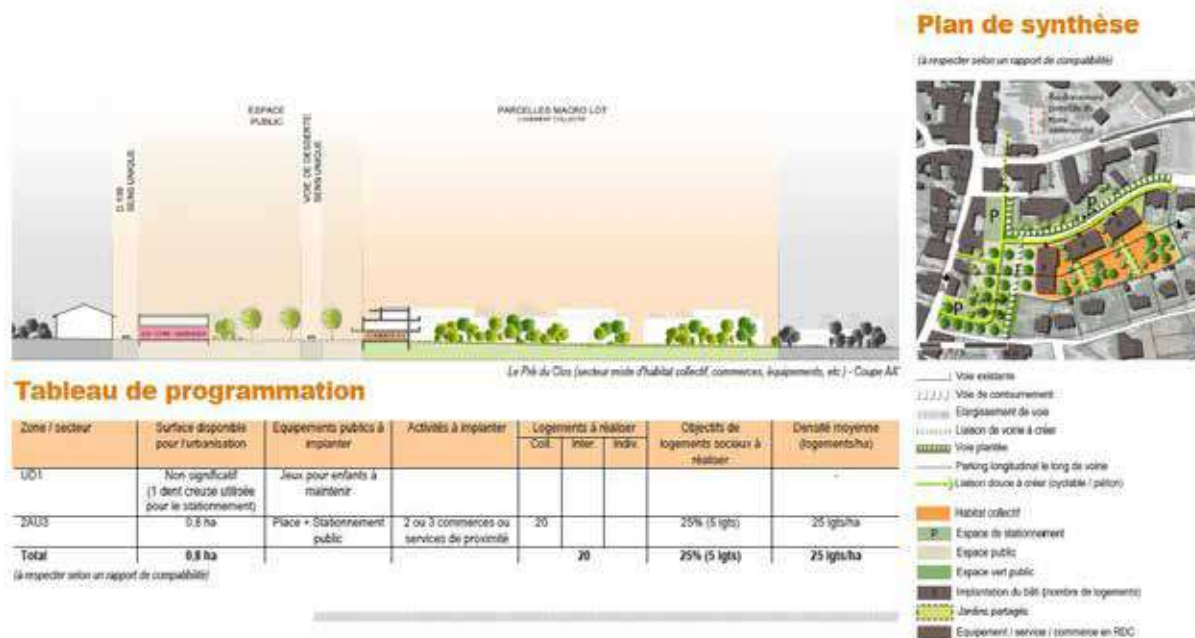


Viala du Tarn : Une petite partie du village est comprise dans un périmètre de protection de 500m. Celui-ci correspond à un monument situé dans un village voisin. Les éléments du village ne sont, eux, pas répertoriés
Photographie de l'horloge du village, un des éléments forts de l'identité du bourg mais n'étant pas référencé.

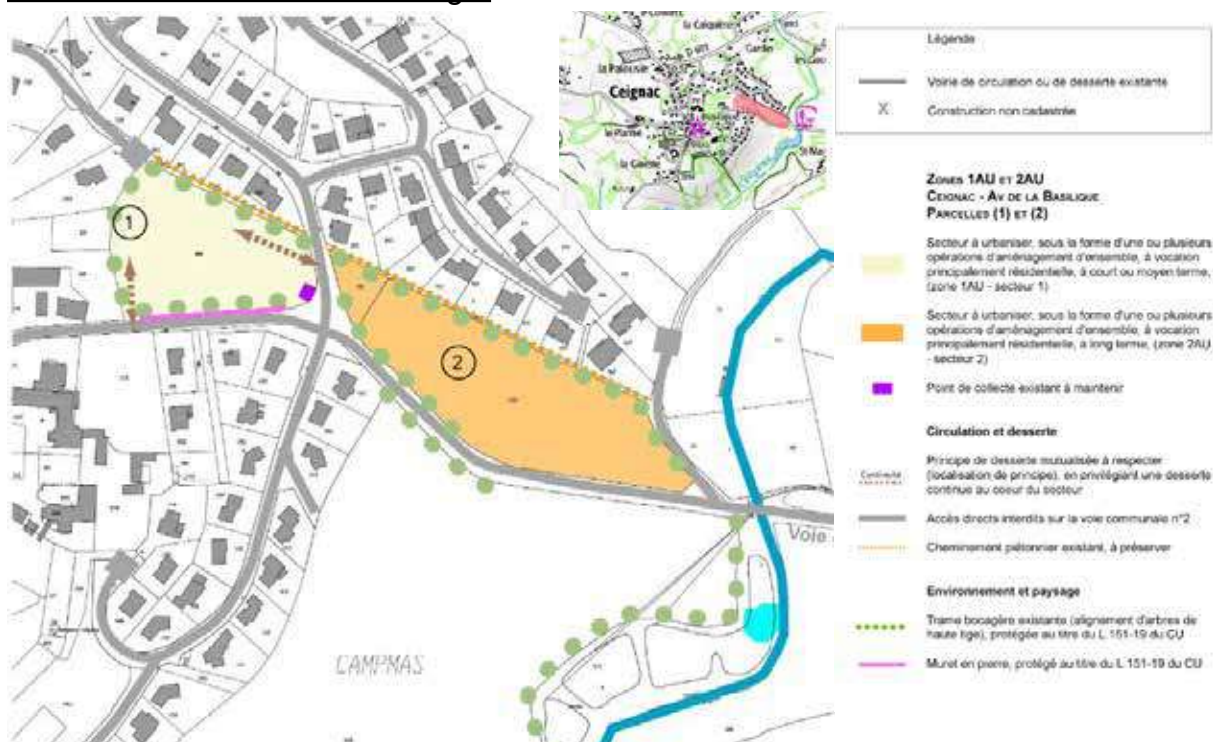
Annexe 20 : Chronophotographie de l'urbanisation de la «dent creuse» au Viala-du-Tarn



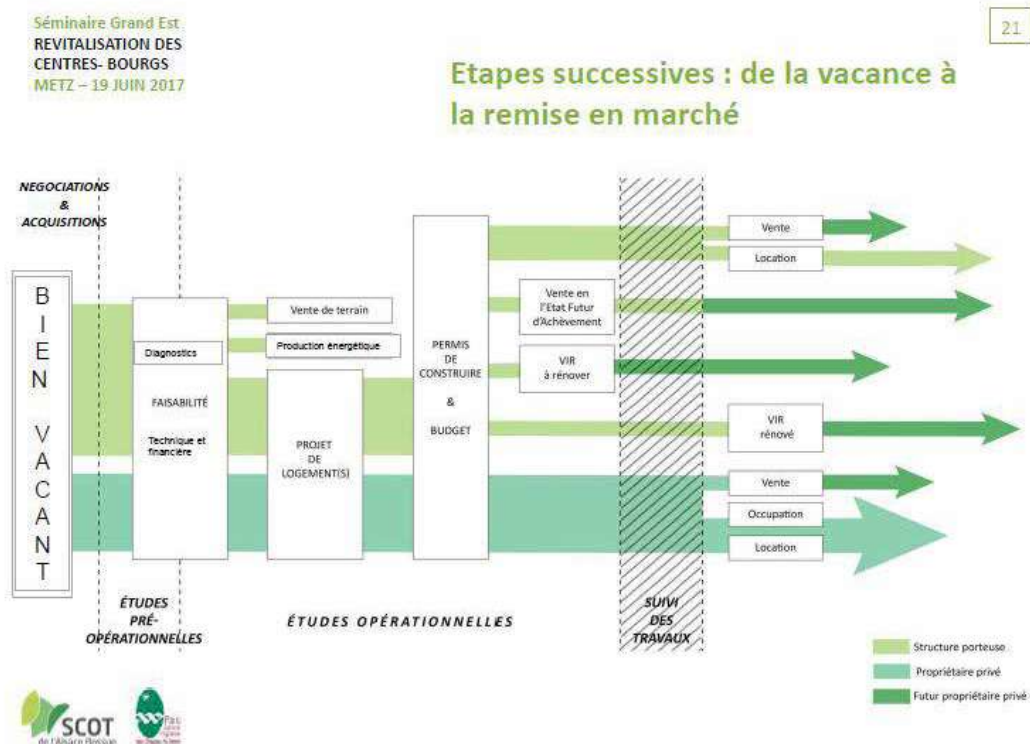
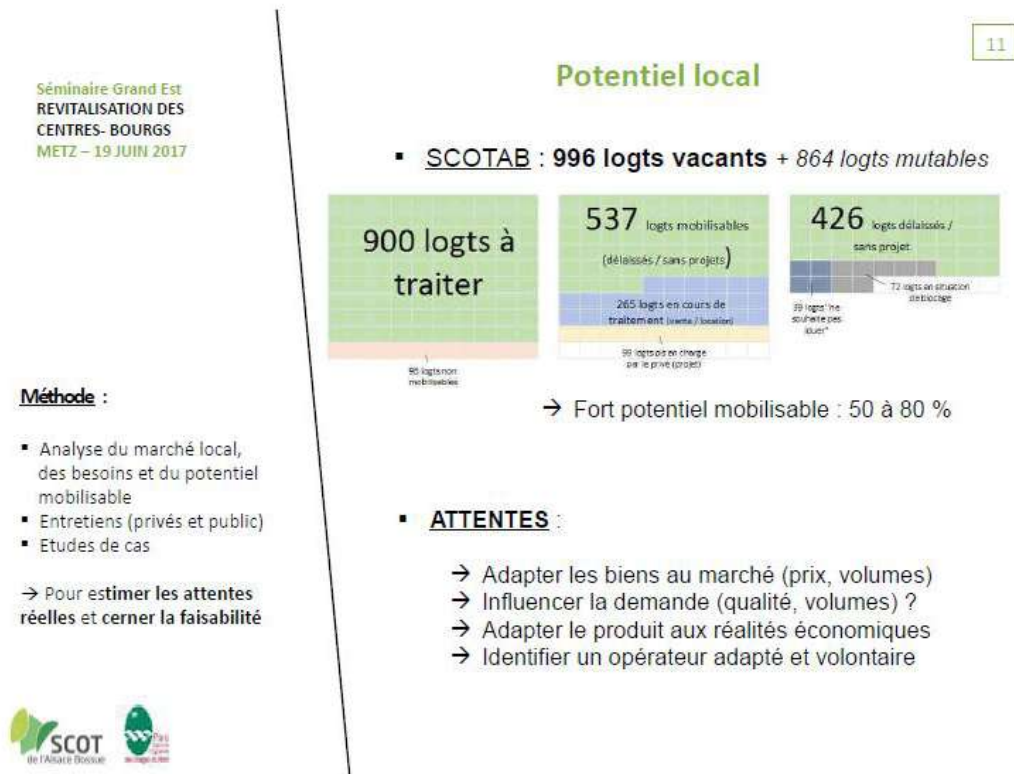
Annexe 21 : Extrait du document relatif aux OAP (secteur Le Près du Clos) lors de la révision du PLU d'Assas



Annexe 22 : Extrait du document relatif aux OAP (secteur) lors de la révision simplifiée du PLU de Calmont de Plancatge.



Annexe 22.2 : Extraits de l'étude de faisabilité présentée lors d'un séminaire, SCOT Alsace Bossue



Annexe 23 : Tableau des statistiques de la construction neuve en France, dans un extrait du rapport de la commission des comptes du logement de 2008

Figure 6 : RÉPARTITION DE LA CONSTRUCTION NEUVE ET TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN SELON LE TYPE DE COMMUNE

	Parc en 99 (en %)	Construction neuve (en %)		Taux de croissance du parc (en %)		
		99-04	05-07	90-98	99-04	05-07
Communes rurales	25,7	33,1	33,9	0,9	1,4	1,8
en zone urbaine	11,6	18,7	17,7	1,3	1,7	2,0
isolées	14,1	14,4	16,2	0,8	1,1	1,6
Unités urbaines	74,3	66,9	66,1	1,0	1,0	1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	1,0	1,1	1,4

Source : MEEDDAT/SESP, Sitadel, zonages Insee

Annexe 24 : Photographies personnelles prises au cours du stage «Chantier» de 2ème année chez un maçon spécialiste des techniques traditionnelles de construction en pierres sèches. Dans le village de Saint Rome de Tarn lors de la remise au norme des réseaux, les ruelles ont été réaménagées dans le respect des techniques traditionnelles afin de conserver le charme du village



Annexe 25 : définition de rurbanisation proposée par Géoconfluence

Rurbanisation

Néologisme, que certains jugent peu élégant, qui désigne le processus d'urbanisation rampante de l'espace **rural**, d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées. La rurbanisation doit être distinguée de la **périurbanisation** (ou suburbanisation) qui suppose la continuité physique de l'espace bâti aux franges des villes et des agglomérations. La rurbanisation peut se développer à distance, parfois importante, de ces dernières.

La rurbanisation s'organise autour des noyaux de l'**habitat** rural, et on observe des discontinuités de l'espace bâti. L'habitat nouveau, en lotissements pavillonnaires, se développe parfois à l'écart du bourg initial. Ce nouveau mode d'habitat est lié à différents phénomènes : la quête mythique de "**campagne**" et d'habitat individuel, la généralisation du recours à l'automobile, et enfin, de plus en plus, le coût des logements devenu prohibitif, pour un grand nombre de ménages, dans les localisations de meilleure centralité.

La rurbanisation pose certains problèmes parmi lesquels : le mitage des espaces dits "naturels" ou agricoles ; la consommation énergétique ; les déséconomies d'échelle (coût des dessertes, des infrastructures de réseau, du maintien des services publics) ; les tensions, les incompréhensions qui peuvent apparaître entre "néoruraux" et ruraux d'origine.

Mise à jour : juillet 2005

Annexe 26 : Photographies personnelles des cas d'étude montrant l'organisation du village autour de points de rencontre et de regroupement



Ceignac :
Élément bâti dans une dilatation de la rue, près du cœur de village permettant de s'asseoir à l'abri des fortes chaleurs ou de la pluie



Viala-du-Tarn :
Appropriation de l'espace public (ruelle étroite), en pied de façade, par les habitants, permettant de se regrouper, discuter...

L'interconnaissance rurale au prisme de la domination au travail

Cadres et ouvriers d'un établissement industriel

Julian MISCHI

En France, depuis les travaux précurseurs de Marcel Maget publiés dans les années 1950, les recherches en sciences sociales associent les communes rurales à des milieux d'«interconnaissance», c'est-à-dire à des espaces de résidence peu denses où domine un type de relations sociales intenses et symétriques¹. Ce dont rend bien compte la formule: «Ici, tout le monde se connaît.» Dans cette perspective, le partage d'une aire commune de résidence et d'activité à l'échelle du «village» favorise un système de connaissance sociale, totale et immédiate. Cette catégorie idéal-typique de l'interconnaissance villageoise, définie comme potentiellement exhaustive, a marqué durablement la sociologie rurale qui s'est développée, sous l'impulsion notamment d'Henri Mendras et Marcel Jollivet, autour de deux objets majeurs: l'agriculture et les collectivités locales². Différents traits d'un mode de vie rural, caractéristique des communes à faible densité et éloignées des grandes agglomérations,

1. Le directeur du Laboratoire d'ethnographie française distingue le groupe d'interconnaissance «dispersant» que constitue le village, où les «étoiles d'interconnaissance» de chaque résident se recoupent, du groupe d'interconnaissance «dispersé» au sein d'une agglomération urbaine. Voir MAGET Marcel, «Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques», *Bulletin de psychologie*, n° 8, 1955, p. 373-382 (republié dans les *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n° 11, 1989, p. 77-91, avec une présentation de Florence Weber).
2. ALPHANDÉRY Pierre et SENCÉBÉ Yannick, «L'émergence de la sociologie rurale en France (1945-1967)», *Études rurales*, n° 183, 2009, p. 23-40.

Annexe 28 : Montage photo proposé par Laëtis pour présenter leur implantation dans le village



Annexe 29 : Photographies de l'Atelier des Vendangeurs et localisation



Annexe 30 : Photographies de la Fête des Plantes dans les rues de Calmont-de-Plan-catge



Annexe 31 : cartes de la couverture réseau (4G) en France en 2017



Annexe 32 : photographie personnelle des travaux sur les réseaux dans le village de Calmont de Plancatge



Annexe 33 : Le car des services publics du Lot



Annexe 34 : présentation du dispositif Occtav lors de l'émission Carnet de Campagnes de la radio France Inter du 04/10/2019 (à 7min20)

<https://www.franceinter.fr/emissions/carnets-de-campagne/carnets-de-campagne-04-octobre-2019>



Annexe 35 : Logo de l'Aveyron recrute, Job Dating organisé lors du Salon de l'Aveyron à Paris Bercy le 12 octobre 2019, en collaboration avec Laëtis



Annexe 36 : Le jardin d'Arvieu, visualisation ludique proposée sur le site internet, développé par Laëtis



Annexe 37 : Extrait du livre Les métropoles barbares de Guillaume Faburel, partie «Une éthique de la décroissance pour désurbaniser la terre», p. 341

Une éthique de la décroissance pour désurbaniser la terre

Groupes d'action municipale (GAM) développés dans plus de 150 communes en France dans les années 1960-1970¹.

Du point de vue des formes de délibération, ce municipalisme s'articule autour d'assemblées citoyennes et du principe de démocratie locale directe, ce qui le rapproche de certaines expériences de l'autonomie aperçues dans ce livre. Mais en ancrant son action dans les villes, il prend le risque de confiner ses interventions à quelques recettes contreproductives : financement massif du logement social (au risque de renforcer la concentration spatiale et la stigmatisation sociale), remunicipalisation des services publics (au risque de reproduire la domination des savoirs techniques et du productivisme de réseaux), création de réserves foncières et développement d'entreprises municipales de développement immobilier (au risque de participer directement à la densification et aux logiques d'aménagement), et, bien sûr, soutien à l'urbanisme temporaire ou transitoire (en prenant le risque de concourir à la valorisation capitaliste d'espaces vacants pour des usages postérieurs plus rentables)².

C'est pourquoi seules les perspectives territoriales réellement alter-métropolitaines, voire ouvertement et politiquement post-urbaines ont une chance d'aboutir. L'initiative du réseau des Territorialistes, qui associe activistes, habitants, praticiens, étudiants et chercheurs dans une perspective de redistribution volontaire des tâches de réflexion et d'exécution³, repose sur la nécessité vitale énoncée par Alberto Magnaghi dans le cadre d'une expérience toscane, de penser l'équilibre territorial entre milieux et formes de vie pour satisfaire simultanément les besoins primaires de chacun et le maintien de la diversité des ressources biologiques et sociales pour tous⁴. En respectant les spécificités paysagères et agricoles des

1. Voir Jonathan Durand Folco, *À nous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017.

2. Séverine Cartiaux, « Le municipalisme, nouvelle voie de la démocratie locale », *La Lettre du cadre territorial*, 4 janvier 2018 (consultable sur ulz.fr/73r3).

3. Notamment au travers de ses Écoles d'hiver et d'été, tenues dans divers collectifs et communautés depuis 2016. Voir www.reseau-territorialistes.fr.

4. Voir Alberto Magnaghi, *Le projet local. Architecture et recherches*, Liège, Mardaga, 2003, ainsi que les travaux de la Société des territorialistes, association multidisciplinaire qu'il a

ENSAI'

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

